

K-2

QUEEN
KE
1599
.E914
1984

Direction de
la recherche
stratégique

Strategic Policy
Research
Branch

ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

MARS 1984

Handwritten notes:
1984-1985
L. L. L. L. L.



Consommation
et Corporations
Canada

Consumer and
Corporate Affairs
Canada

Bureau de la
coordination
des politiques

Bureau
of Policy
Coordination

WORKING PAPER ONLY - DO NOT QUOTE
DOCUMENT DE TRAVAIL SEULEMENT - NE PAS CITER

DIFFUSION RESTREINTE
RESTRICTED

ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

MARS 1984

DEPARTMENT OF CONSUMER &
CORPORATE AFFAIRS
LIBRARY
OCT 30 1986
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION
ET DES CORPORATIONS

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Sommaire et incidences sur le Ministère

Première partie : Les tendances d'ordre juridique à moyen terme

Partie II : Les tendances d'ordre technique

Partie III : Les tendances d'ordres social

Partie IV : Les tendances d'ordre économique

Partie V : Les tendances liées aux priorités du gouvernement fédéral

**SOMMAIRE
ET
INCIDENCES SUR LE MINISTÈRE**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	1
2.	Les tendances d'ordre juridique à moyen terme	1
	2.1 La Loi constitutionnelle de 1867	1
	2.2 La Charte canadienne des droits et libertés	3
	2.3 La loi et le grand public	5
3.	Les tendances d'ordre technique	5
	3.1 L'apparition de nouvelles technologies liées aux services	5
	3.2 La production et la diffusion de la technique	7
4.	Les tendances d'ordre social	8
	4.1 Introduction	8
	4.2 Les grandes tendances sociales	8
	4.3 Les grandes tendances face à l'incertitude économique	9
	4.4 Les grandes questions de consommation en 1983-1984	9
	4.5 Les tendances démographiques	11
	4.6 Les indicateurs sociaux négatifs	12
5.	Les tendances d'ordre économique	13
	5.1 Introduction	13
	5.2 La scène internationale	13
	5.3 L'économie américaine	14
	5.4 Les perspectives de l'économie canadienne	14
	5.5 La main-d'oeuvre et le capital	14
	5.6 Le commerce international et intérieur	15
	5.7 Le solde de la balance des paiements courants	15
	5.8 Les marchés financiers	16
6.	Les tendances liées aux priorités du gouvernement fédéral	16
7.	Les incidences sur le Ministère	18
	7.1 Introduction	18
	7.2 Le climat social	19
	7.3 La productivité	20
	7.4 La structure et l'équilibre de l'économie	22
	7.5 Le Ministère et la loi	23

1.

INTRODUCTION

Le présent document vise à fournir des données de base sur les grandes tendances qui se dessinent au Canada et sur la scène internationale, et porte sur des questions qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification et sur les politiques de Consommation et Corporations Canada.

La présente partie résume les points essentiels qui sont développés dans les cinq parties de l'évaluation de l'environnement où sont définies les tendances qui pourraient avoir une incidence marquante sur le Ministère au cours des cinq prochaines années. Les faits qui y sont exposés sont présentés selon l'ordre qui suit :

1. Les tendances d'ordre juridique à moyen terme;
2. Les tendances d'ordre technique;
3. Les tendances d'ordre social;
4. Les tendances d'ordre économique;
5. Les tendances liées aux priorités du gouvernement fédéral.

Enfin, le présent sommaire fait, en conclusion, la synthèse des questions qui se dégagent de l'évaluation de l'environnement pour l'exercice 1983-1984 et qui semblent avoir une incidence sur les activités de planification et sur les politiques du Ministère.

2. LES TENDANCES D'ORDRE JURIDIQUE À MOYEN TERME

Le droit n'est pas un domaine qui se prête facilement à la prévision. Et, bien qu'il soit possible de cerner les questions d'ordre juridique qui auront vraisemblablement des effets particuliers à moyen terme sur le Ministère, il s'avère plus difficile de prédire quelle sera leur issue. Deux textes législatifs importants ont été examinés : la Loi constitutionnelle de 1867, qui a maintenant été rapatriée, et la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés.

2.1 La Loi constitutionnelle de 1867

Les pouvoirs conférés par la Loi constitutionnelle de 1867 ont acquis leur sens grâce à un long processus d'interprétation judiciaire. Les orientations qui sont prises

actuellement en matière d'attribution des compétences aux termes de cette loi constituent un sujet de préoccupation pour les gestionnaires du Ministère.

Le pouvoir en matière de réglementation des échanges et du commerce

Deux décisions rendues par la Cour suprême du Canada en 1979 ont ébranlé les fondements doctrinaux du pouvoir en matière de réglementation des échanges et du commerce établi aux termes du paragraphe 91(2). Des dispositions de la *Loi sur les normes des produits agricoles* du Canada ont été déclarées inconstitutionnelles, dans l'affaire *Dominion Stores Limited c. The Queen* de même que certaines des dispositions de la *Loi des aliments et drogues*, dans l'affaire *Labatt Breweries of Canada Ltd. c. Attorney-General of Canada et al.* Des décisions plus récentes de la Cour suprême indiquent toutefois que la réglementation du gouvernement fédéral en matière de commercialisation et de concurrence, de même que dans d'autres domaines économiques, s'appuie probablement sur une assise plus solide que ne le laissaient présager les deux décisions de 1979.

De ce fait, il serait sans doute possible d'adopter, en ce qui a trait à la politique de concurrence par exemple, de nouvelles pratiques plus souples. Dans une telle éventualité, on pourrait ainsi avoir recours à des mécanismes de réglementation qui ne se fondent pas sur les poursuites pénales -- par exemple, une Commission de la concurrence, comme le propose le projet de loi C-42, ou des recours civils analogues à ceux que prévoit le paragraphe 31.1(1) de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*.

Le pouvoir en matière de droit criminel

Le pouvoir en matière de droit criminel établi aux termes du paragraphe 91(27) constitue depuis longtemps un fondement sûr de la législation fédérale dans le domaine économique. Bien que l'affaire *Labatt* et une décision concernant la *Loi sur les stupéfiants* aient créé une certaine confusion, cette situation ne devrait pas changer.

La Cour suprême a statué, en octobre 1983, que les autorités fédérales peuvent, en vertu de la constitution, avoir recours à leurs propres agents pour intenter des poursuites devant les cours provinciales en cas d'infraction à une loi fédérale. C'est donc dire que le Ministère pourrait, en étant assuré du bien-fondé de ses pouvoirs, poursuivre à long terme ses activités dans des domaines comme la répression des infractions à la loi en matière de concurrence.

Le pouvoir en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement

L'interprétation judiciaire du pouvoir en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement établi aux termes de l'article 91 est complexe et elle a varié au fil des ans. Il semble que la Cour suprême devient en plus en plus sensible aux besoins du Parlement d'être investi du pouvoir de légiférer dans les cas où les provinces ne peuvent régler un problème d'un commun accord. Toutefois, le Parlement ne pourra se fier, en toute quiétude, à ce principe tant que la question n'aura pas été clarifiée.

Les autres pouvoirs

Les domaines des poids et mesures, de la faillite et de l'insolvabilité, de même que ceux des brevets d'invention et de découverte, des droits d'auteurs, revêtent une importance particulière pour le Ministère. Comme par le passé, ces questions poseront relativement peu de problèmes d'ordre constitutionnel.

Les autres questions

Le gouvernement fédéral a déposé un document de travail dans lequel il propose une modification de l'article 96 en vue de permettre aux provinces d'appliquer les règlements en ayant recours à des tribunaux administratifs plutôt qu'à l'appareil judiciaire. Une modification de cette nature, qui accorderait aux provinces une plus grande souplesse à l'égard des problèmes des consommateurs, sera probablement adoptée avant la fin de la période quinquennale de planification.

Le principe de la primauté de la loi nationale dans les cas où il y a chevauchement des règlements provinciaux et fédéraux a reçu récemment une définition plus restreinte, qui donne aux gouvernements provinciaux une marge de manoeuvre plus grande. Du même coup, toutefois, le secteur privé a à faire face à certains problèmes de double réglementation qui pourraient devenir épineux.

2.2 La Charte canadienne des droits et libertés

L'interprétation

Une période d'incertitude subsistera tant que les tribunaux n'auront pas concrétisé les principes de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour suprême du Canada ne s'est pas encore prononcée sur les modalités d'application de la charte, bien qu'elle ait été saisie de quelque

30 affaires s'y rapportant, qui sont toujours en instance. Selon toute attente, la cour interprétera son nouveau mandat avec une certaine prudence, mais, le cas échéant, elle sera disposée à invoquer la charte soit pour invalider certaines dispositions de la loi, soit pour déclarer que des mesures prises par les agents du gouvernement portaient atteinte aux garanties qu'elle offre.

La portée générale

Si un tribunal reçoit un argument qui se fonde sur la charte -- comme ce fut déjà le cas dans les affaires liées à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* et au programme de conversion au système métrique -- Consommation et Corporations Canada devrait normalement suspendre les activités en cause pendant la procédure d'appel et, advenant un rejet de l'appel, reformuler les dispositions de la loi qui sont visées. En outre, au moment de rédiger une nouvelle loi, le Ministère devra tenir expressément compte des problèmes que pourrait poser la charte.

Les dispositions particulières

Les garanties juridiques - Les dispositions de la charte relatives aux perquisitions ou saisies abusives pourraient exiger une reformulation de certaines dispositions de la loi et une modification des méthodes d'enquête. Des dispositions prévoyant le renversement de la charge de la preuve ont été contestées avec succès. Il se pourrait que les sociétés commerciales doivent subir leur procès devant un jury, et non plus seulement devant un juge, ce qui rendrait plus difficile les condamnations dans les affaires complexes.

Les libertés fondamentales - Les dispositions de la charte relatives à la liberté d'expression sont devenues une source de préoccupation en matière d'étiquetage, de publicité et de média.

Les droits à l'égalité - Une législation doit nécessairement distinguer les divers groupes et catégories de citoyens si elle veut atteindre ses buts. Toutefois, lorsqu'elle s'adresse à un groupe en particulier, elle doit être formulée de façon à respecter l'article 15 de la *Charte des droits et libertés*. Cependant, l'interprétation exacte de l'égalité des droits ne sera vraiment clarifiée que lorsque la Cour suprême aura élaboré une jurisprudence à cet effet. En attendant, ce climat d'incertitude affecte la révision des lois et de certaines autres activités administrées par le Ministère.

2.3 La loi et le grand public

On prévoit que le public aura de plus en plus recours aux tribunaux pour régler ses problèmes. Aussi les pressions continueront-elles de se faire plus fortes pour obtenir des droits opérants en matière de recours collectifs. Il y a une tendance marquée, notamment chez les sociétés commerciales, à invoquer des arguments qui se fondent sur la " division des pouvoirs " dans leurs litiges avec l'État. En général, la charte devrait amener le public à devenir plus conscient des possibilités qu'offre le recours judiciaire pour régler ses différends avec l'État, de sorte qu'il s'attendra à ce que la loi et le système judiciaire répondent mieux à ses besoins.

3. LES TENDANCES D'ORDRE TECHNIQUE

Dans le domaine de la technique, deux questions intéressent plus particulièrement Consommation et Corporations Canada, à savoir les nouvelles technologies liées aux services et la production et la diffusion des technologies. Ces deux questions sont examinées dans la présente section, qui se termine par un examen des tendances actuelles et futures dans le domaine des brevets.

3.1 L'apparition de nouvelles technologies liées aux services

La société informatisée

La baisse des coûts a permis aux nouvelles technologies liées aux services de se diffuser de 7 à 10 fois plus rapidement que les technologies précédentes. La maturation du secteur de l'interconnexion s'accélère, bien que l'on ait amplement fait état d'une éventuelle restructuration en profondeur qui ne laisserait que de 10 à 20 sociétés dominantes au sein de ce marché. On a par ailleurs également laissé entendre qu'une période de consolidation progressive, au moyen de fusions et d'acquisitions, pourrait marquer l'évolution du secteur de l'interconnexion. Quoi qu'il en soit, il semble que le secteur se stabilisera d'ici deux à cinq ans.

L'incidence du développement et de l'imbrication de la technique des télécommunications et de l'informatique : applications particulières

En 1982, en Amérique du Nord, les usagers de l'ordinateur pouvaient avoir accès à plus de 800 bases de données sur divers sujets -- des actualités aux cotes de la bourse

et aux informations financières de nature générale. Des études récentes révèlent que le vidéotex du type Télidon ne deviendra pas, du jour au lendemain, un mass média. Selon les prévisions, en effet, de 15 à 25 % des foyers en seront dotés d'ici à 1990. Son taux de pénétration pour 1983 était nettement inférieur aux prévisions initiales, puisque l'on pouvait compter 5 000 unités de ce type au pays, et non 40 000 unités, comme on l'avait prévu à l'origine. Par ailleurs, grâce à la radio cellulaire, 200 fois plus d'utilisateurs qu'à l'heure actuelle pourront avoir recours au service de radiotéléphonie mobile, lequel deviendra probablement moins coûteux d'ici les années 90.

Les innovations et les tendances dans le domaine des services bancaires et financiers

Pour ce qui est du transfert électronique de fonds, ce sont le libre service bancaire, les opérations bancaires à domicile (le paiement des comptes par téléphone et les opérations bancaires par vidéo) et les systèmes de points de vente qui offrent les perspectives les plus prometteuses. Étant donné le nombre relativement restreint d'établissements financiers canadiens, la création d'un système central de compensation entièrement automatisé ne sera peut-être jamais souhaitable au Canada. Les prévisions relatives au taux de pénétration des systèmes autres que ceux qui sont utilisés pour assurer le libre service bancaire sont prudentes; elles reflètent le fait que la diffusion de tels systèmes est étroitement liée à la croissance de l'utilisation des ordinateurs personnels, ou à la résistance des consommateurs. Les consommateurs se montrent réticents car ils s'inquiètent des effets que peuvent avoir ces systèmes sur la protection de la vie privée, des problèmes qu'ils peuvent poser au chapitre du vol et de la fraude, de la rectification des erreurs, de la preuve des paiements et du prix des services ainsi que des répercussions qu'ils risquent d'avoir sur la concurrence au sein des marchés financiers.

L'informatique : la révolution évolutive se poursuit

On prévoit que l'implantation de l'informatique ne se fera pas sans susciter d'importants problèmes sociaux, dont notamment une immobilisation de l'information, un appauvrissement de l'interaction sociale, un risque accru de violation de la vie privée et l'apparition du crime électronique. Par ailleurs, le débat sur l'incidence de l'informatique sur l'emploi pourrait aboutir à des formules de partage du travail.

3.2 La production et la diffusion de la technique

La dépendance du Canada à l'égard de l'étranger en matière de technologie

Environ 98 % de la technologie nécessaire au secteur privé canadien doit être importée.

La stimulation de la recherche-développement au Canada par rapport au contexte mondial

Bien que les mesures visant à stimuler la recherche-développement qui sont déjà en place au Canada comptent parmi les plus généreuses au monde, leur valeur -- dans le cas, par exemple, d'une société américaine et de sa filiale canadienne -- peut être amoindrie lorsque l'on tient compte des lois fiscales qui sont appliquées dans d'autres pays.

L'offre de renseignements sur les technologies brevetées

Depuis quelques années, le nombre de brevets délivrés à des Canadiens par le Bureau des brevets du Canada est demeuré stable, s'établissant à 6,4 % de l'ensemble des brevets délivrés.

Depuis 1978, les domaines de la technologie dans lesquels le plus de brevets sont délivrés au Canada aux ressortissants de chacun des pays demandeurs sont les suivants : les services professionnels et scientifiques, les systèmes d'énergie électrique, les tourne-disques, radios et téléviseurs, les produits à base de bois, les hôpitaux et laboratoires médicaux, les produits raffinés du charbon et du pétrole, la production d'acier de première fusion, le secteur de l'impression et de l'édition et l'équipement de chauffage.

Les domaines de la technologie dans lesquels le moins de brevets ont été délivrés au Canada aux ressortissants de chacun des pays demandeurs depuis 1978 sont les suivants : le vêtement, les communications et services connexes, les pièces automobiles, la construction industrielle et lourde, les transports, les télécommunications, les machines agricoles, les divers métaux de première fusion et les textiles.

La demande de renseignements sur les technologies brevetées

Contrairement à la situation qui existe dans les économies développées à plus grande échelle -- au Japon ou en Allemagne fédérale, par exemple -- on connaît peu de choses en ce qui a trait à la demande de renseignements sur les brevets dans une économie développée à faible échelle, comme

celle du Canada. Toutefois, selon des études récentes menées en Australie, dont l'économie est d'une taille semblable à celle de notre pays, les renseignements sur les brevets viennent au deuxième rang, après les revues spécialisées, en tant que source importante de renseignements servant à la recherche-développement au sein des sociétés commerciales non résidentes, tandis que les sociétés résidentes y accordent un peu moins d'importance. Le modèle australien correspond à la situation qui existait au Canada avant que des initiatives ne soient prises à ce chapitre.

Les demandes de renseignements sur les brevets que le gouvernement recevra, l'aideront à élaborer des politiques visant le financement des programmes de recherche-développement. Selon les prévisions pour 1983-1984, le gouvernement fédéral consacrera plus de 850 millions de dollars à des programmes et à des stimulants destinés au développement de la technologie.

Les principales mesures favorisant la recherche-développement au Canada sont : le Programme d'expansion industrielle et régionale, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le Programme d'aide à la recherche industrielle, le Programme d'aide aux projets de recherche industrielle et scientifique et le Programme d'aide aux institutions, qui sont appliqués par le ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (MIC/MEER), ainsi que les programmes que met en oeuvre le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNGC).

Au nombre des secteurs que le gouvernement fédéral subventionne actuellement au titre de la recherche-développement figurent l'aérospatiale, les satellites et les stations terrestres, l'agriculture, les pêches et les secteurs alimentaires, les machines et les transports de surface.

4. LES TENDANCES D'ORDRE SOCIAL

4.1 Introduction

La présente section énumère les principales réactions des Canadiens face à l'incertitude sociale et économique, et à ses répercussions sur les consommateurs.

4.2 Les grandes tendances sociales

Bien que la récession et les signes avant-coureurs de la relance économique aient retenu l'attention de la majorité des Canadiens, au cours des dernières années, les modes

actuels d'activité sociale semblent avoir été adoptés vers la fin des années 70. C'est, en effet, à cette époque qu'est apparue une tendance plus marquée vers le conservatisme en matière politique et que, chez les intellectuels, on a commencé à se préoccuper de rétablir les valeurs sociales et de valoriser cette institution menacée qu'était devenue la famille. Ces attitudes constituaient une réaction aux incertitudes engendrées par la quête d'autonomie personnelle qui avait caractérisé les années 70, dite " la décennie du Moi ", par des signes d'instabilité sociale tels que les taux croissants de criminalité et de toxicomanie et par l'inflation.

Pour la première fois depuis le milieu des années 70, les Canadiens, inspirés par la reprise économique, ont manifesté une confiance plus grande tant à l'égard de l'économie que des institutions sociales.

4.3 Les grandes tendances face à l'incertitude économique

Les Canadiens n'ont pas tous eu la même réaction face à l'instabilité économique. Ils ont, pour la plupart, su se tirer d'affaires et compenser leurs pertes réelles de revenu par des habitudes d'achat plus judicieuses, par une meilleure gestion du budget, par une plus grande autosuffisance et par le recours à une économie parallèle en croissance.

Par ailleurs, un nombre plus important de Canadiens, qui ne jouissent pas des ressources sociales, économiques et psychologiques voulues, ont souffert de la récession. L'augmentation du nombre de défavorisés, qui est passé de 3,3 millions en 1981 à quelque 4,1 millions en 1982, témoigne des répercussions du ralentissement de l'économie.

4.4 Les grandes questions de consommation en 1983-1984

Le militantisme chez les consommateurs

La plupart des consommateurs de la classe moyenne accordent un appui idéologique certain aux organismes de défense des consommateurs et à l'idée d'une réglementation gouvernementale dans le domaine de la consommation. Ils souhaitent être protégés par une réglementation serrée et recevoir les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions d'achat éclairées.

Bien qu'ils appuient l'idée du militantisme, les consommateurs de la classe moyenne, parant au plus pressé -- c'est-à-dire boucler le budget familial -- sont actuellement peu enclins à prendre une part active aux mouvements de consommateurs, laissant aux organismes établis le soin de veill-

ler à leurs intérêts. Lorsqu'ils acceptent de s'engager, c'est habituellement en raison d'une question précise ou locale, particulièrement urgente, qui les touche personnellement.

Les grandes préoccupations des consommateurs

Même si la majorité des consommateurs sont toujours préoccupés par toute une gamme de problèmes, c'est à la qualité -- qu'ils estiment généralement à la baisse -- et à la sûreté des produits qu'ils attachent le plus d'importance.

Les consommateurs vulnérables

Les consommateurs vulnérables sont, au sein du marché, défavorisés en grande partie pour des raisons identiques à celles qui expliquent leur présence à la périphérie de la culture et de la société canadiennes. Les ressources considérées comme essentielles au fonctionnement dans le milieu social leur font habituellement défaut, à divers degrés. Ces ressources comprennent un revenu adéquat, des études suffisantes, une image positive de soi, un réseau de relations personnelles bien établi, une expérience de travail utile ou des occasions d'emploi et un minimum de temps et d'énergie à consacrer à autre chose que la survie.

Les consommateurs vulnérables se retrouvent habituellement parmi les personnes âgées, les handicapés, les néo-canadiens, les jeunes, les chefs de famille monoparentale, les autochtones, les jeunes familles et les ex-détenus.

Du fait d'un manque de ressources, ils ne sont pas capables, à l'instar des consommateurs de la classe moyenne, d'agir de façon éclairée sur le marché, d'acquérir une certaine autosuffisance ou de profiter de l'économie parallèle. De plus, ils sont plus facilement victimes de pratiques malhonnêtes, et moins enclins à demander l'aide des organismes de défense des consommateurs ou des représentants du gouvernement.

Comme les consommateurs vulnérables ont généralement des revenus peu élevés, leurs problèmes de base en matière de consommation se rapportent notamment aux prestations gouvernementales, au logement, à l'éducation et aux soins de santé.

La nature des grandes questions de consommation

L'incertitude économique, l'évolution des habitudes d'achat, les nouveaux produits, la nouvelle technique et la transformation des pratiques de commercialisation employées

par les entreprises qui se font concurrence sur un marché restreint ont entraîné des changements dans le domaine de la consommation et l'ont rendu plus imprévisible.

Les organismes de défense des consommateurs constituent toujours des groupes de pression puissants et efficaces, mais ils en sont venus à s'occuper de plus en plus de questions de portée nationale ou régionale. Devenus plus sophistiqués et professionnels, ces organismes s'attendent désormais à participer à la réforme de la réglementation et à être informés d'avance de ses grandes lignes. Ayant pris une telle orientation, ils se sont spécialisés et ils semblent un peu plus distants à l'égard du consommateur de la base.

Le militantisme de la classe moyenne en matière de consommation se fait moins intense depuis quelques années, de sorte qu'il s'avère moins efficace lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention du public sur un problème.

Selon toute probabilité, ces facteurs, conjugués, feront que de nombreuses questions, lourdes de conséquences, ne seront pas relevées par les organismes de protection des consommateurs ou, si elles le sont, demeureront marginales.

4.5 Les tendances démographiques

La croissance démographique

Même si l'on prévoit que la population atteindra 28,4 millions d'ici à l'an 2001, la croissance démographique a sensiblement ralenti. La natalité a baissé à un point tel que la population du Canada serait en déclin, si ce n'était de l'immigration.

La répartition par groupes d'âge

Les actifs et les personnes âgées forment toujours une proportion croissante de la population canadienne. La population active continuera de s'accroître, par rapport à l'ensemble des jeunes et des personnes âgées, jusqu'à l'an 2011, après quoi le rapport des groupes "à charge" commencera à augmenter. Par ailleurs, la supériorité numérique des femmes s'explique par un taux de mortalité plus élevé chez les hommes.

Les déplacements de population

Même si les courants migratoires fluctuent, on peut affirmer que, en règle générale, au Canada, l'immigration est plus forte que l'émigration. Au niveau des provinces,

plus de personnes s'installent en Alberta et en Colombie-Britannique, tandis qu'un plus grand nombre de gens quittent le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et les Maritimes; la récession a perturbé les déplacements interprovinciaux habituels. Bien qu'à l'échelle nationale, la population rurale agricole continue de baisser, la population rurale non agricole manifeste des signes de croissance.

La composition de la famille

Le nombre moyen de personnes par famille au Canada baisse constamment depuis deux décennies en raison d'une diminution du taux de fécondité et d'un accroissement du nombre de familles monoparentales. Tant pour les hommes que pour les femmes, l'âge moyen de mariage a augmenté.

Les tendances relatives à la composition et à la répartition du revenu

En dépit des changements et de l'incertitude de la conjoncture économique, la répartition du revenu au sein de la population canadienne demeure relativement stable. Les salaires et traitements constituent toujours la principale source de revenu, quoique les revenus d'investissements laissent voir une certaine augmentation chez les personnes qui occupent les échelons supérieurs de l'échelle des revenus. Les jeunes, les personnes âgées et les chefs de famille monoparentale constituent une part disproportionnée des groupes à faible revenu, et il en va de même des femmes.

L'emploi au Canada

Sur le marché du travail, il y a proportionnellement moins d'hommes et plus de femmes qui trouvent de l'emploi. Cette tendance, qui s'est amorcée avant la récession, se poursuit. Bien que le taux d'emploi pour la population âgée de 15 ans et plus ait augmenté de façon constante entre 1975 et 1981, il est retombé, en 1982, au niveau de 1975.

4.6 Les indicateurs sociaux négatifs

Les indicateurs de malaise social comme les taux de criminalité et de toxicomanie ou d'avortement ont généralement accusé une hausse, en nombre tant absolu que relatif. Certaines différences notables peuvent être toutefois décelées d'une région à l'autre. Ainsi, la consommation d'alcool est nettement plus élevée au Yukon qu'ailleurs; le taux de suicides est élevé dans les deux territoires, tandis qu'il est relativement bas dans les Maritimes; enfin, le nombre d'avortements thérapeutiques est plus élevé en Ontario et en Colombie-Britannique que partout ailleurs.

5. LES TENDANCES D'ORDRE ÉCONOMIQUE

5.1 Introduction

La présente section offre un aperçu de la conjoncture économique internationale, des tendances de l'économie américaine et des perspectives d'avenir de l'économie canadienne sur les plans de l'emploi, de la productivité, du commerce intérieur et international et des opérations bancaires.

5.2 La scène internationale

Les grands indicateurs

Pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il semble bien que le pire de la récession soit passé. On prévoit, pour 1984, une reprise de la croissance économique ainsi qu'une stabilisation du nombre des chômeurs. Le recul du taux d'inflation que l'on a constaté l'an dernier dans les pays industrialisés a été un signe encourageant.

Le commerce

Si la relance économique prévue se poursuit en 1984, il est probable que le commerce international connaîtra également une croissance rapide.

La dette extérieure

Au terme de 1982, la dette extérieure des pays en développement s'élevait à 860 milliards de dollars, ce qui représentait une augmentation notable, de 100 milliards de dollars, comparativement à 1970; près de la moitié de cette dette avait été contractée auprès de banques internationales privées. Environ 24 pays tentent actuellement d'obtenir un rééchelonnement de leurs dettes, car ils n'ont pas réussi, dans les délais prévus, à effectuer les paiements applicables au principal de ces dettes.

L'énergie

Les experts n'arrivent pas à établir si le recul des prix mondiaux du pétrole est un phénomène temporaire attribuable à la récession ou si cette chute des prix se poursuivra. Le Canada, en tant qu'exportateur net d'énergie, connaît des problèmes particuliers. Le recul des prix du pétrole exercera ainsi une pression à la baisse sur les prix à l'exportation d'autres formes d'énergie utilisées à titre de substituts du pétrole, ce qui risque d'entraîner au pays une diminution des revenus tirés de l'exportation d'énergie.

5.3 L'économie américaine

Plusieurs obstacles, tels que la force du dollar, le déficit fédéral et des taux d'intérêt réel élevés, entravent une reprise rapide et vigoureuse de l'économie américaine. L'importance des déficits publics explique la persistance des taux d'intérêt élevés car beaucoup craignent que ces déficits ne favorisent l'inflation et que, de ce fait, ils ne fassent concurrence, au moment de la relance, aux besoins de crédits du secteur privé.

5.4 Les perspectives de l'économie canadienne

La " grande " récession

La récession de 1981-1982 a constitué le plus grave ralentissement qu'ait connu l'activité économique au Canada depuis les années 30. Au cours de cette récession, d'une durée de dix-huit mois, la production industrielle canadienne a chuté de 18 % et le taux d'emploi, de 5 %, tandis que le taux de chômage a fait un bond de 6 % pour s'élever à un peu moins de 13 %.

La production

À moyen terme, l'économie canadienne connaîtra une croissance relativement lente et une inflation assez faible. Le léger accroissement du volume de la production, allié à une capacité de production excédentaire, est loin d'inciter les entreprises à investir dans l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveau matériel.

5.5 La main-d'oeuvre et le capital

L'emploi

Au Canada, le chômage constitue le problème le plus grave. Seul un pourcentage minime du taux de chômage peut être jugé frictionnel, c'est-à-dire attribuable à des licenciements temporaires ou correspondant à une période de recherche délibérée d'un nouvel emploi qui s'avérera finalement fructueuse. La majeure partie du chômage est attribuable à une demande qui se révèle insuffisante à certaines périodes de l'année et à une inadéquation structurelle entre les débouchés et les travailleurs.

Il est donc à prévoir que, même pendant la relance, le chômage structurel demeurera élevé.

La productivité

Sur le plan de la productivité, le Canada connaît un ralentissement marqué. Si cet état de choses se maintient, la croissance réelle du produit national brut (PNB) par habitant risque d'être nulle ou même de devenir négative. Le ralentissement de la productivité s'est fait ressentir dans la plupart des industries. Le même phénomène s'est produit chez les pays membres de l'OCDE entre 1973 et 1980. Le Canada demeure néanmoins, parmi ces pays, celui qui a connu le plus grave recul à cet égard.

5.6 Le commerce international et intérieur

Le commerce international

La menace qui, en raison du ralentissement de la productivité, pèse sur l'amélioration du niveau de vie rend plus importants que jamais les bénéfices qui peuvent être retirés du commerce. Les opinions divergent pour ce qui est de savoir s'il serait dans l'intérêt du Canada de pousser encore plus le libre-échange. D'aucuns s'accordent pour dire que la croissance du commerce multilatéral a contribué jusqu'à présent à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens, et qu'elle pourrait poursuivre son action favorable dans l'avenir. Tous ne s'entendent toutefois pas sur l'importance des effets négatifs qu'un accroissement du commerce pourrait avoir sur la structure industrielle canadienne, en forçant des travailleurs à changer d'emploi et d'employeur et à réorienter leurs activités, ce qui aurait une incidence sur le problème du chômage structurel.

Le commerce intérieur

Selon un rapport publié récemment par l'Ontario Economic Council, il semble que l'on aurait exagéré l'incidence des barrières interprovinciales sur la circulation, entre les provinces, des biens, des capitaux et de la main-d'oeuvre. Au terme de leur étude, les auteurs ont conclu qu'il n'y a pas de raison de supposer qu'un gouvernement fortement centralisé, ou même un gouvernement unitaire, soit moins susceptible que des gouvernements provinciaux d'adopter des politiques qui risquent de perturber le flux des échanges commerciaux intérieurs.

5.7 Le solde de la balance des paiements courants

Le solde de la balance commerciale a atteint 18,3 milliards de dollars en 1982, soit le solde le plus important jamais enregistré au Canada. Celui-ci n'est cependant pas attribuable à un accroissement des exportations, ou à un

remplacement accru des importations. Il est plutôt dû, en majeure partie, à un déclin, de l'ordre de 6,6 milliards de dollars, de l'utilisation de matériaux de construction, de matériaux industriels, de machinerie et de matériel importés -- ces investissements de capital fixe qui se font dans une économie prospère et croissante, sont nécessaires si l'on veut être plus concurrentiel dans l'avenir.

5.8 Les marchés financiers

Les banques étrangères

Les capitaux détenus par les banques étrangères au Canada se sont rapidement accrus, passant d'un total de 2 milliards de dollars en 1976 à 18 milliards de dollars à l'heure actuelle. Aux termes des lois canadiennes, le montant global de l'actif de toutes les banques étrangères en territoire canadien ne doit pas excéder 8 % de l'actif détenu à l'échelle nationale par l'ensemble des banques au Canada. Depuis le 1^{er} novembre 1981, l'actif intérieur des banques canadiennes est resté stable, et c'est pour cette raison que la limite de 8 % est demeurée pratiquement la même depuis cette date. Les filiales de banques étrangères établies au Canada ont de ce fait, contre toute attente, été contraintes de freiner l'accroissement de leur actif au Canada.

Les services financiers aux consommateurs

Depuis quelques années, un grand nombre de banques ont diversifié leurs opérations afin d'offrir un plus large éventail de services financiers. Bon nombre d'établissements sont allés si loin, et ce, si rapidement, qu'ils sont en passe de devenir des systèmes financiers totalement intégrés à l'appareil national. Joint à l'activité croissante des banques étrangères au Canada, ce nouvel état de choses a soumis le processus d'intermédiation financière à des pressions inhabituelles, lesquelles sont attribuables à la concurrence qui se fait plus âpre et à la lutte que se livrent les établissements de dépôt en vue de conserver ou d'étendre leur champ d'action.

6. LES TENDANCES LIÉES AUX PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Toute politique gouvernementale vise d'abord et avant tout à établir, de concert avec le secteur privé, une économie saine et vigoureuse. Misant sur la relance de l'économie, le gouvernement tente de favoriser la mise en place d'un cadre économique offrant débouchés et sécurité à tous

les Canadiens, ainsi que des emplois stables et valorisants aux hommes et aux femmes qui veulent travailler. Grâce à un examen approfondi du discours du budget présenté le 15 février 1984, du discours du Trône prononcé le 7 décembre 1983, d'aperçus des priorités de divers comités d'orientation du Cabinet, de déclarations et d'initiatives importantes de ministres du Cabinet et d'autres documents particuliers du Cabinet, il est possible de dégager les orientations prioritaires suivantes :

- a) Une modification du rôle du gouvernement, qui s'emploie dorénavant à favoriser plutôt qu'à contrôler les forces économiques de notre société. Dans cet ordre d'idées, il cherche à faciliter la création d'un milieu propice, au sein duquel la transition économique pourra s'effectuer le plus harmonieusement possible pour toutes les parties en cause.
- b) Une volonté accrue d'établir des rapports efficaces avec les différents ordres de gouvernement et le secteur privé. Cette volonté se manifestera particulièrement lorsque les droits de la personne et le bien-être des Canadiens seront en jeu, et lorsqu'il devra soutenir l'établissement d'un nouvel ordre économique.
- c) Un accroissement de la productivité, tant au sein du secteur privé que public. L'accroissement de la productivité du secteur public sera le fruit d'une meilleure utilisation des ressources existantes, d'une rationalisation des multiples programmes axés sur des objectifs semblables et de la suppression de diverses exigences réglementaires limitant la productivité.
- d) Une intégration accrue des politiques économiques, sociales, technologiques et autres. On reconnaît de plus en plus l'interdépendance des politiques qui sont formulées dans nombre de domaines. On obéit désormais à l'exigence selon laquelle les politiques et programmes gouvernementaux visant un domaine particulier doivent être élaborés en fonction de l'incidence qu'ils peuvent avoir dans les autres domaines. Leurs répercussions éventuelles sur la croissance économique constituent des considérations qui revêtent une importance extrême.
- e) La mise en oeuvre de mesures novatrices qui permettront de favoriser la création d'emplois et la croissance dans le cadre du nouvel ordre économique. En plus des moyens habituels de création d'emplois, on favorise la formulation de nouvelles idées dans ce domaine. Par conséquent, de nouveaux secteurs, moins

classiques -- la technologie micro-électronique, la biotechnologie ou les programmes culturels et sociaux (les services bénévoles), par exemple -- sont de plus en plus considérés comme moyens propres à favoriser la création d'emplois et la croissance économique.

- f) Appuyer les ressources des régions et contribuer à atténuer leurs faiblesses afin de jeter les bases d'une croissance vigoureuse des secteurs industriel et primaire.

Il est en outre proposé que le gouvernement se préoccupe particulièrement, et de façon continue, de trouver un juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et des producteurs pendant cette période critique de transition de la structure économique. L'aperçu de la stratégie établi par Consommation et Corporations Canada en 1983 proposait l'adoption de la priorité gouvernementale supplémentaire suivante :

" maintenir un équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux des fabricants, de façon à assurer une croissance sociale et économique et de faire en sorte que les gains en revenus réels liés aux gains économiques soient partagés équitablement entre les particuliers (en général, à titre de consommateurs) et les fabricants (y compris les employés et les investisseurs) ".

Il s'agit là d'un besoin qui, loin de s'atténuer avec le temps, se fait toujours de plus en plus pressant. Il est à redouter que les intérêts des consommateurs ne soient relégués au second plan car les coûts que l'on devra assumer seront peut-être jugés excessifs, dans le cadre de la restructuration de notre économie, surtout en raison de l'influence grandissante d'un nouveau conservatisme.

7. LES INCIDENCES SUR LE MINISTÈRE

7.1 Introduction

La présente section traite des incidences sur le Ministère des tendances exposées dans les cinq parties de l'évaluation de l'environnement et qui sont brièvement abordées dans ce sommaire.

La plupart des tendances qui sont examinées dans le cadre de l'évaluation effectuée cette année résultent de la profonde récession qui a frappé le Canada et l'ensemble du monde occidental au cours de 1982-1983. Les nouvelles ten-

dances socio-politiques et économiques ont ainsi toutes pris naissance au cours de cette période de récession, et elles sont certainement d'un tout autre ordre que celles qui ont marqué les années 70.

Il est, par ailleurs, important de tenir compte, dans le cadre de la présente évaluation, de la très grande incertitude qui se fait sentir d'une façon générale dans l'environnement actuel. À cet égard, il convient de souligner l'orientation de l'économie qui dépendra en grande partie de taux d'intérêt très instables. Un climat d'incertitude règne également en ce qui concerne l'évolution de la conjoncture gouvernementale et législative. Même si ces questions restent sans réponse, il est néanmoins possible de définir un grand nombre de tendances qui devraient persister. Il importe en outre de faire remarquer qu'un besoin croissant d'intégration des politiques et programmes gouvernementaux se fait sentir et que, de ce fait, le Ministère devra s'employer à mieux coordonner les initiatives qu'il prend de concert avec d'autres ministères, et à inciter ces derniers à tenir compte des intérêts des consommateurs et des exigences du marché au moment de formuler leurs politiques. Les problèmes auxquels le Ministère doit faire face en raison de ces nouvelles tendances sont présentés plus loin.

7.2 Le climat social

La récente récession constitue la crise économique la plus grave que nous ayons connue depuis la grande crise, et elle a évidemment marqué les Canadiens.

Même si l'on prévoit une croissance lente mais régulière de l'économie, le taux de chômage est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était avant la récession, et on s'attend qu'il demeurera stable. Lié à un PNB croissant, un taux de chômage élevé persistant aura pour effet d'aggraver le problème de la répartition des revenus au cours de la période de planification. Ceux qui travaillent auront un niveau de vie très satisfaisant, mais les chômeurs, de plus en plus nombreux, verront leur situation financière se détériorer au fur et à mesure que s'érodera leur pouvoir d'achat.

Il semble en outre que le chômage ait frappé les jeunes encore plus durement, ce qui rend d'autant plus aigu le problème de la population plus vulnérable. À cela vient s'ajouter la question bien connue, et tout aussi grave du vieillissement de la population canadienne qui se poursuit. C'est donc dire que le Ministère devra s'employer à trouver des solutions à la croissance apparente des segments vulnérables de la population.

Bien que la récession et la période d'inflation qui l'a précédée aient eu pour effet de réduire sensiblement le pouvoir d'achat d'un grand nombre de consommateurs, ces deux situations en ont incité d'autres à mieux s'organiser et à mieux contrôler leurs achats et leurs dépenses. Ces consommateurs avertis sont plus indépendants, plus disciplinés, et ils tiennent plus que jamais à obtenir un produit valable et sûr, et à en avoir pour leur argent. Ils comptent aussi énormément sur l'information relative au service après-vente, sur l'étiquetage des produits et sur des mécanismes de redressement qui contribuent à leur indépendance au sein du marché.

On note un recul marqué du militantisme en matière de consommation au niveau de la collectivité. Ce phénomène fait écho à une diminution de l'intérêt manifesté à l'égard du militantisme en général, à l'échelon de la collectivité, par la classe moyenne, laquelle s'est plutôt employée, pendant la récession, à conserver le même niveau de vie, et ce, au détriment d'activités volontaires. Joint à la tendance qu'ont les organisations de défense des consommateurs à axer leurs efforts sur de vastes questions d'intérêt régional ou national, un tel phénomène a fait que les éléments qui risquent de poser de graves problèmes en matière de consommation ne peuvent plus désormais être rapidement soumis à l'attention du public. Et, puisque les consommateurs mettent plus de temps à prendre conscience des problèmes particuliers de cet ordre, ceux-ci risquent de prendre de l'ampleur avant que le Ministère n'en prenne connaissance.

Dans la conjoncture actuelle, les grands problèmes de consommation évolueront sans doute de façon rapide et imprévisible au fur et à mesure que de nouvelles technologies seront mises en application, que les consommateurs auront recours à de nouvelles façons de maintenir le même niveau de vie, que les entreprises mettront à l'essai de nouvelles stratégies afin de se tailler une place sur des marchés difficiles à pénétrer et que les chômeurs de longue durée se serviront de formules inédites pour s'assurer des revenus. L'incertitude et l'imprévisibilité de l'environnement au sein duquel évoluent les consommateurs, liées à une baisse du militantisme au niveau de la collectivité, obligeront le Ministère à tenir à jour un système de collecte d'information perfectionné et de grande portée qui lui permettra de régler efficacement les problèmes qui surgiront.

7.3 La productivité

Dans la partie consacrée aux tendances d'ordre économique, on note avec inquiétude que, au chapitre de la productivité, le Canada est en bien piètre position par rapport à ses partenaires commerciaux et que sa participation à la

relance de l'économie sera essentiellement fonction de son aptitude à accroître sa productivité. C'est donc pour cette raison que l'accroissement de la productivité constitue aussi l'un des grands thèmes du rapport sur les tendances liées aux priorités du gouvernement fédéral.

De toute évidence, dans un tel contexte, le Ministère devra, en premier lieu, au niveau de ses propres opérations, poursuivre ses efforts en vue d'accroître sa productivité en ayant recours, au besoin, à l'application coordonnée de la bureautique.

Il devra, en second lieu, au chapitre des lois et des programmes, proposer des modifications qui favoriseront la productivité au Canada et invoquer entre autres le critère de la productivité afin de défendre les divers intérêts en jeu, particulièrement dans les domaines de la concurrence et de la consommation.

Une condition essentielle à l'accroissement de la productivité au Canada est la mise en application de la technologie nouvelle, et cet élément aura plusieurs répercussions sur le Ministère. La troisième partie du présent rapport, par exemple, expose plusieurs technologies nouvelles qui sont susceptibles d'être appliquées à des marchés de consommation dans les domaines des opérations bancaires, de la dissémination de l'information et des communications. Comme aucun problème manifeste ne s'est encore posé en matière de consommation dans ces domaines, le développement technologique et la pénétration du marché poursuivent rapidement leur cours. C'est donc dire que le Ministère doit rester vigilant et se préparer à protéger, le cas échéant, les intérêts des consommateurs.

Le développement de nouvelles technologies liées aux services offre aussi au Ministère des possibilités extrêmement intéressantes. Dans le mémoire qu'il a soumis à la Commission Macdonald, le Ministère affirme ainsi qu'il est nécessaire d'effectuer un examen exhaustif et périodique des règlements régissant les transactions commerciales. Au cours des dernières années, la mise au point de nouvelles technologies a rendu de tels examens nécessaires. Ils ont eu pour effet de rendre le marché plus souple et plus concurrentiel tant pour les vendeurs que pour les acheteurs. Les décisions du CRTC concernant l'interconnexion téléphonique et les antennes paraboliques illustrent bien ce fait, et il est à prévoir que de nouvelles innovations technologiques entraîneront d'autres modifications de la réglementation. Étant un ardent partisan de la concurrence au sein du marché, le Ministère aura intérêt à se préparer pour être en mesure d'influer sur les décisions qui seront prises en matière de réglementation.

Par ailleurs, il incombe également au Ministère de promouvoir l'adoption de nouvelles technologies au Canada. En premier lieu, le Ministère doit poursuivre ses efforts en vue de faire réviser plusieurs lois qui n'ont pas été modifiées en profondeur depuis plusieurs décennies. À titre d'exemple, la *Loi sur le droit d'auteur* a été révisée pour la dernière fois dans son ensemble en 1921, époque où les représentations publiques étaient de mise et les enregistrements peu utilisés. Le Ministère devra en outre poursuivre ses efforts en vue de faire adopter des modifications à la *Loi sur les brevets*, et plus particulièrement celles qui sont de nature à favoriser une plus grande efficacité dans les bureaux et l'assimilation de technologies étrangères par des entreprises canadiennes.

Étant donné que la technologie constitue un facteur essentiel de la relance de l'économie, et compte tenu de l'importance qu'accorde le gouvernement à ce facteur, la création du Programme d'exploitation d'informations du Bureau des brevets se révèle particulièrement opportune et devrait contribuer, de façon directe et concrète, à favoriser l'accroissement de la productivité au Canada. Dans le même ordre d'idées, les innovations technologiques ont fait miroiter de nombreuses possibilités en ce qui concerne la dissémination de l'information et devraient contribuer à la réussite du programme.

Enfin, il convient en outre de noter que la productivité est souvent fonction de la réalisation d'économies d'échelle maximales, jointe à une pression constante de la concurrence au sein du marché. À cet égard, le projet de loi sur la politique de la concurrence constitue un important outil en vue d'atteindre nos objectifs économiques. Les efforts déployés par le Ministère afin de faire lever les barrières commerciales internationales et intranationales revêtent également une importance particulière en ce moment.

7.4 La structure et l'équilibre de l'économie

Il incombe au Ministère de favoriser la création de marchés efficaces et efficients au Canada et de défendre, au niveau fédéral, les intérêts des consommateurs. Le Canada, à l'instar d'autres nations de l'Occident, a choisi d'axer ses efforts sur l'entreprise, qui devient ainsi l'agent de la relance économique. Il est donc à prévoir que tous les pouvoirs publics accorderont plus d'importance aux problèmes de l'entreprise qu'à ceux des consommateurs, de sorte qu'il deviendra de plus en plus difficile pour le Ministère d'assumer son rôle de défenseur des intérêts des consommateurs.

La question de la défense des consommateurs sera en outre beaucoup plus complexe qu'elle ne l'était au cours des années 70.

L'entreprise ne pourra être l'agent fondamental de la relance si l'on ne procède pas, au préalable, à une profonde restructuration. Les technologies nouvelles ont donné naissance à des marchés tout à fait inédits, et l'on peut s'attendre que de nouvelles entreprises verront le jour. Il y aura un accroissement de la concurrence lorsque de nouveaux marchés essaieront d'empiéter sur des marchés établis, et les entreprises déjà en place seront sans doute tentées de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles pour conserver leur marge de bénéfices au sein de marchés de plus en plus restreints. Les technologies nouvelles, alliées à un plus grand souci d'efficacité, pourraient en outre contribuer à une certaine rationalisation du marché grâce à un accroissement du nombre des fusions. En raison de l'augmentation du nombre des nouvelles entreprises, il est aussi à prévoir que le taux des faillites commerciales demeurera élevé au cours de la période de planification, car c'est surtout pendant les deux premières années de leur existence que les entreprises sont le plus susceptibles de faire faillite. La nature changeante des entreprises -- attribuable aux fusions, aux faillites et à de nouvelles constitutions en société -- fera que les divers bureaux du Ministère auront à faire face à de nouvelles exigences.

7.5 Le Ministère et la loi

À la suite de l'adoption de la nouvelle *Charte canadienne des droits et libertés*, il est désormais plus facile pour le public de se livrer à un examen des activités du Ministère et même d'en contester le caractère légal. Les négociations qui ont mené à l'adoption de la charte, ainsi que la publicité qui a été faite par les médias autour de poursuites intentées en vertu de la charte, ont eu pour effet de faire comprendre au public qu'il est en mesure d'avoir recours aux tribunaux pour contester certaines décisions des pouvoirs publics.

On note depuis quelques années que le public en général -- et les sociétés commerciales en particulier -- a de plus en plus tendance à invoquer des arguments qui se fondent sur la " division des pouvoirs " dans ses litiges avec l'État. La Cour suprême du Canada a en outre récemment décidé de simplifier les règles de la procédure, de sorte que les parties qui souhaitent contester des lois pour des motifs constitutionnels peuvent se faire entendre plus facilement par les tribunaux. Il est à prévoir que cette vague de contestations à caractère constitutionnel se poursuivra à

moyen terme. On peut aussi présumer que les avocats deviendront de plus en plus conscients de la possibilité d'invoquer des motifs de cet ordre. Le Ministère devra donc veiller à ce que ses activités soient tout à fait inattaquables du point de vue constitutionnel.

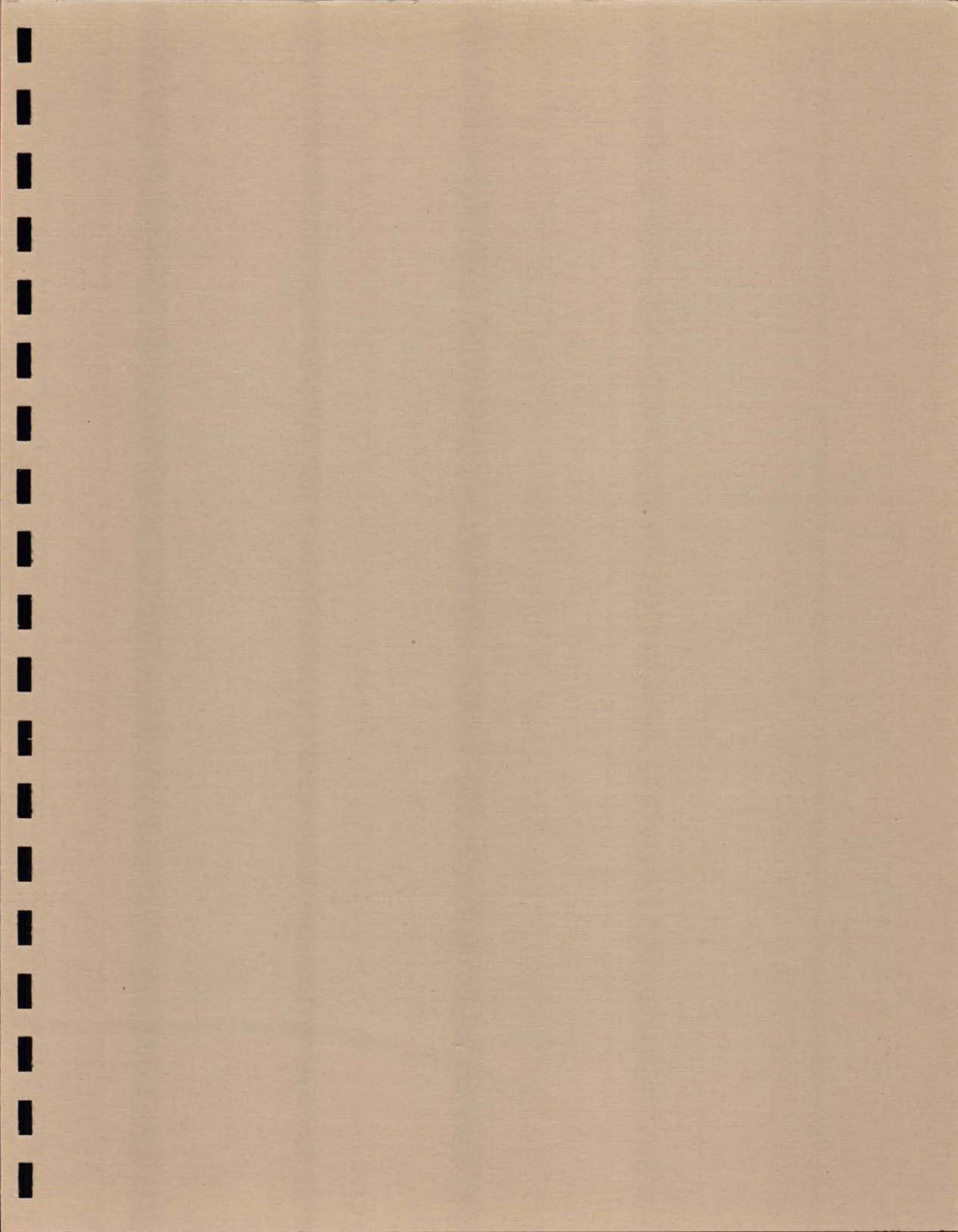
La charte est un instrument qui permet au public d'intenter des poursuites contre l'État, et l'on a constaté que le public a déjà commencé à se servir de cet instrument. Il convient toutefois de préciser que tous ne parviendront pas à tirer un égal parti de la charte. Les droits qui seront défendus devront l'être devant les tribunaux, et l'on sait que de telles poursuites sont habituellement très longues et onéreuses. Les parties qui disposeront des fonds nécessaires pourront bénéficier mieux que d'autres des avantages qu'offre la charte. À la différence des poursuites intentées en vertu de l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il convient aussi de préciser que, dans les dossiers à caractère constitutionnel, le Ministère ne pourra escompter que le ministère de la Justice volera à son secours de façon systématique. Le Ministère devra donc tenir compte de toutes les incidences possibles de la charte lorsqu'il procédera à une révision des lois ou des règlements.

Certains articles de la charte visent plus particulièrement certaines activités du Ministère -- les perquisitions et les saisies, par exemple. Il est certain que ces activités continueront pendant un certain temps de soulever de nombreuses questions car il faudra attendre que la Cour suprême ait rendu plusieurs décisions avant de connaître toutes les répercussions de la charte à cet égard.

Il est néanmoins intéressant de constater que la charte définit les droits et libertés du public face au gouvernement et qu'elle donne ainsi aux consommateurs la possibilité de se faire entendre en ce qui concerne la formulation des règlements.

En termes plus généraux, la récente simplification de la procédure et l'adoption de la charte auront probablement d'importantes répercussions sur l'attitude du public face aux rapports qu'entretiennent la loi et le gouvernement. Au fur et à mesure que les tribunaux remettront en question les règles formulées par le législateur et que les juges seront obligés de se prononcer sur des questions délicates, telles que l'avortement et l'essai de missiles de croisière, le système judiciaire risquera de voir diminuer son impartialité politique. Il deviendra en outre évident que la fragile distinction établie entre le pouvoir judiciaire et le pou-

voir politique aura tout à fait disparu. Une telle constatation incitera le public à envisager la possibilité d'avoir recours aux tribunaux pour régler ses différends avec l'État, de sorte qu'il s'attendra à ce que la loi et le système judiciaire répondent mieux à ses besoins.



PREMIÈRE PARTIE
LES TENDANCES D'ORDRE JURIDIQUE
À MOYEN TERME

Le texte de la présente
partie a été préparé par
Robert G. Richards
GOWLING & HENDERSON
pour le compte de
Consommation et Corporations
Canada

TABLE DES MATIÈRES
DE LA PREMIÈRE PARTIE

1.	Introduction	1
2.	La Loi constitutionnelle de 1867	2
2.1	La distribution des pouvoirs	2
2.2	Le pouvoir en matière de réglementation des échanges et du commerce	2
2.3	Le pouvoir en matière de droit criminel	5
2.4	Le pouvoir en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement du Canada	6
2.5	Les autres pouvoirs	7
2.6	Autres questions	7
3.	La Charte canadienne des droits et libertés	8
3.1	Les données de base	8
3.2	L'interprétation	9
3.3	La portée générale	11
3.4	Les dispositions particulières	12
4.	La loi et le grand public	15

INTRODUCTION

La présente partie est la première d'une série de cinq portant sur les tendances qui se dessinent et qui auront une incidence sur Consommation et Corporations Canada au cours des cinq prochaines années. Les quatre autres parties traitent respectivement des tendances d'ordre technique, social et économique, puis de celles qui sont liées aux priorités du gouvernement fédéral. L'essentiel de chacun de ces textes est repris dans une partie distincte, intitulée Sommaire et incidences sur le Ministère, laquelle figure au début du présent document.

Un certain nombre de questions d'ordre juridique qui pourraient avoir une incidence à moyen terme sur les activités du Ministère sont abordées dans le présent volume. Ces questions ne sont évidemment traitées que de façon générale, et plus ou moins schématique, car il est impossible, dans un texte aussi court, de faire l'examen exhaustif des problèmes variés et complexes qui se posent dans ce domaine. C'est donc dire que le présent texte n'offre qu'un aperçu des questions d'ordre juridique d'intérêt pour le Ministère, et qu'il ne saurait être interprété, au sens strict, comme un avis juridique.

Bien qu'il soit possible de cerner les questions d'ordre juridique qui auront des effets particuliers sur le Ministère pendant les cinq prochaines années, il s'avère plus difficile de prévoir quelle sera véritablement leur issue. En matière de droit, il n'est certes pas facile de prévoir des "tendances", mais il y a sans doute aussi lieu de regretter que les juristes ne s'efforcent pas de faire de telles prévisions à long et à moyen terme, et qu'ils n'aient pas mis au point des outils d'analyse particuliers pour imaginer la forme que prendra l'avenir. Par ailleurs, le droit n'est pas, en soi, une matière qui se prête facilement à l'art de la prévision, et les incertitudes qui entourent son évolution découlent d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, pour n'en mentionner que quelques-uns, le droit n'existe pas indépendamment du contexte social, puisque les juges, les juristes et les législateurs subissent tous l'influence d'un milieu social qui est dynamique. Ensuite, le droit ne procède pas d'un enchaînement logique absolu : les décisions et interprétations sont parfois d'une imprévisibilité déconcertante, ce qui tend à confirmer le propos du juge Holmes, de la Cour suprême des États-Unis, qui a déjà affirmé que le droit procède non pas de la logique mais bien de l'expérience.

2. LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

2.1 La distribution des pouvoirs

La Loi constitutionnelle de 1867 -- nouveau titre, aux termes de la Loi constitutionnelle de 1982, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique -- définit la distribution des pouvoirs législatifs entre le Parlement du Canada et les législatures provinciales. L'article 91 de cette loi stipule que l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant, entre autres, dans les catégories de sujets suivants : la réglementation des échanges et du commerce, le droit criminel, la faillite et l'insolvabilité, les poids et mesures, les brevets d'invention et de découverte et les droits d'auteurs. Le Parlement du Canada dispose, par ailleurs, de pouvoirs résiduels aux termes de cet article, qui traite de la création de lois pour " la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada ". Il s'ensuit que les lois votées par le Parlement du Canada doivent porter sur des matières qui tombent dans les catégories de sujets énumérées à l'article 91, si l'on ne veut pas qu'elles risquent d'être déclarées inconstitutionnelles du seul fait qu'elles débordent la compétence législative du Parlement du Canada.

Les pouvoirs énumérés dans la Loi constitutionnelle de 1867 ne s'expliquent pas d'eux-mêmes. Ils ont acquis une signification pratique grâce à un long processus d'interprétation judiciaire de la Loi constitutionnelle de 1867, qui a donné périodiquement lieu à une extension ou à une limitation de la portée des différents pouvoirs -- des pouvoirs concernant " la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada " ou les échanges et le commerce notamment --, qui sont formulés en des termes très généraux. De toute évidence, le Ministère s'intéresse de près à la forme que revêt cette évolution juridictionnelle et ses gestionnaires devront être capables de s'adapter aux réorientations successives que connaîtra l'interprétation de la Constitution et définir avec soin les nouvelles options qui s'offriront en matière de politiques.

2.2 Le pouvoir en matière de réglementation des échanges et du commerce

L'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère au Parlement du Canada, sous la catégorie 2, le pouvoir de faire des lois en matière de réglementation des échanges et du commerce. On reconnaît depuis longtemps

que le pouvoir établi aux termes de cette catégorie de sujet se limite au commerce interprovincial et international, ainsi qu'à la réglementation générale du commerce touchant à l'ensemble du dominion. Il appert, par ailleurs, que les échanges et le commerce intraprovinciaux, de même que la réglementation d'industries précises, relèvent de la compétence des législatures provinciales.

En 1979, la Cour suprême du Canada a rendu deux décisions qui revêtent passablement d'importance pour le Ministère. Ainsi, dans l'affaire Dominion Stores Limited c. The Queen ¹, elle a déclaré inconstitutionnelles certaines des dispositions, relatives au classement, de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada, tandis que, dans l'affaire Labatt Breweries of Canada Ltd. c. Attorney-General of Canada et al. ², elle a fait de même pour certaines des dispositions, relatives aux normes de composition, de la Loi des aliments et drogues. Prises ensemble, ces deux décisions ont ébranlé les fondements doctrinaux du pouvoir en matière d'échanges et de commerce -- du pouvoir " général ", notamment -- et elles ont semé un doute quant aux dispositions analogues d'autres textes législatifs fédéraux. Selon un observateur ³, l'attitude de la Cour suprême dénotait un retour à la théorie du Conseil privé au sujet des " droits provinciaux ", tandis qu'un autre ⁴ a souligné que la portée générale du pouvoir en matière d'échanges et de commerce pourrait être réduite à néant. Ces deux décisions ont certes semé un doute sérieux quant à la capacité du Parlement de promulguer des règlements visant l'économie nationale et le marché national.

Des décisions qui ont été rendues plus récemment donnent toutefois clairement à entendre que du moins certains membres de la Cour suprême prennent au sérieux

1. Dominion Stores Limited c. The Queen, (1979) 106 D. L. R. (3d) 581.
2. Labatt Breweries of Canada Ltd. c. Attorney-General of Canada et al., (1979) 110 D. L. R. (3d) 594.
3. Howard Kushner : Dominion Stores and Labatt Breweries: Signals of a Return to the Theory of Provincial Rights, (1981) 19 Osgoode Hall L. J. 118, à la p. 139.
4. J. MacPherson : Developments in Constitutional Law: The 1979-80 Term, (1981) 2 Supreme Court L. R. 49, à la p. 71.

les critiques qui ont été formulées au sujet des décisions rendues dans les affaires Labatt et Dominion Stores, et qu'ils souhaitent que le paragraphe 91(2) fasse l'objet d'une interprétation plus large. Dans la toute récente affaire Alltrans⁵, le juge Dickson était disposé à confirmer le fait que, en appliquant l'alinéa 32(1)(c) de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (lequel porte sur le fait d'empêcher ou de diminuer indûment la concurrence), on exerce légitimement le pouvoir en matière d'échanges et de commerce. Il a déclaré que la compétence du Parlement en cette matière couvre " la législation de l'économie en tant que système national unique et intégré et non en tant que système composite formé d'un ensemble d'entreprises locales et distinctes " et il a mentionné plusieurs indices d'une réglementation générale valide des échanges et du commerce. Dans la même affaire, les juges Beetz et Lamer étaient également disposés à appliquer l'alinéa 32(1)(c) en invoquant le pouvoir en matière d'échanges et de commerce. Dans l'affaire The Queen c. His Honour Judge Wetmore⁶, une décision qui a été rendue le jour même où la cour s'est prononcée relativement à l'affaire Alltrans, les membres de la Cour suprême, sans toutefois trancher la question, ont majoritairement jugé que l'article 9 de la Loi des aliments et drogues (lequel porte sur le fait d'annoncer ou d'emballer de manière fautive ou trompeuse) pourrait être appliqué en vertu du pouvoir en matière d'échanges et de commerce.

Ces décisions, ainsi que les observations concernant d'autres affaires plus récentes^{7, 8}, donnent à entendre que, à moyen terme, le paragraphe 91(2) s'appliquerait davantage que ne le laissent présager les décisions rendues dans les affaires Labatt et Dominion Stores. Elles démontrent que la réglementation fédé-

-
5. Attorney-General of Canada c. Canadian National Transportation Limited et al., C. S. C., 13 octobre 1983.
 6. The Queen c. His Honour Judge Wetmore, C. S. C., 13 octobre 1983, aux p. 4-5 (J. en chef).
 7. Re Federal Tax on Exported Natural Gas, (1983) 136 D. L. R. (3d) 385, à la p. 416; Multiple Access Limited c. McCutcheon et al., (1982) 138 D. L. R. (3d) 1, aux p. 10-11.
 8. Regina c. Hauser et al., (1979) 98 D. L. R. (3d) 193.

rale en matière de commercialisation et de concurrence, de même que dans d'autres activités économiques, s'appuie probablement sur une assise plus solide que prévu, et elles permettent de croire qu'il serait sans doute possible d'adopter, dans des domaines tels que la politique de concurrence, de nouvelles pratiques qui soient viables. Par exemple, si l'on pouvait statuer que les dispositions législatives concernant la concurrence relèvent non pas du pouvoir du gouvernement fédéral en matière de droit criminel, mais bien de la compétence qu'il exerce au chapitre des échanges et du commerce, il serait possible d'avoir recours à des mécanismes d'application souples, qui -- à l'instar de la commission de la concurrence que préconise le projet de loi C-42 -- ne se fondent pas sur les poursuites pénales. En outre, des mécanismes " d'application " civils, tels les mécanismes prévus au paragraphe 31.1(1) de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (lequel porte sur la réclamation, par des individus, de dommages-intérêts devant la cour), seraient probablement constitutionnels.

2.3 Le pouvoir en matière de droit criminel

L'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère au Parlement du Canada, sous la catégorie 27, le pouvoir de faire des lois en matière de droit criminel. Cette catégorie de sujet a toujours constitué un fondement sûr de la législation fédérale dans le domaine économique⁹. Le pouvoir en matière de droit criminel est la base traditionnelle de l'application des dispositions législatives concernant la concurrence, et on a tout récemment confirmé qu'il constituait l'assise des lois fédérales sur la protection des aliments et autres produits contre la falsification, ainsi que des lois fédérales instaurant les normes de pureté¹⁰.

En des termes plus généraux, toutefois, une certaine confusion règne en ce qui a trait au pouvoir fédéral en matière de droit criminel depuis qu'il y a eu l'affaire Labatt et qu'une décision a été rendue dans l'affaire The Queen c. Hauser et al.¹¹, où l'on soutenait que la Loi sur les stupéfiants n'était pas valide en vertu du

9. Voir P. W. Hogg : Constitutional Law of Canada, p. 281.

10. The Queen c. His Honour Judge Wetmore, voir supra, note 6.

11. Regina c. Hauser et al., voir supra, note 8.

pouvoir en matière de droit criminel, tout en déclarant qu'elle l'était aux termes du pouvoir concernant " la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada ". Il y a lieu de croire que la décision rendue dans l'affaire The Queen c. Hauser et al. sera, en fin de compte, considérée comme une anomalie, mais on ne peut guère savoir quand la Cour élucidera la loi dans ce domaine.

Sur un plan connexe, la décision récente de la Cour suprême relativement à l'affaire Alltrans a enfin mis un terme à une controverse de longue date en statuant que les autorités fédérales peuvent, en vertu de la constitution, avoir recours à leurs propres agents pour intenter des poursuites devant les cours provinciales en cas d'infraction à des lois fédérales, y compris celles fondées sur le pouvoir en matière de droit criminel. C'est donc dire que le Ministère pourra, en étant assuré du bien fondé de ses pouvoirs à moyen et à long terme, poursuivre ses activités dans des domaines tels que la répression des infractions à la Loi en matière de concurrence.

2.4 Le pouvoir en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement du Canada

Le libellé introductif de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 donne au Parlement le pouvoir :

de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces par la présente loi.

L'interprétation judiciaire du pouvoir en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement du Canada (POBGC), au demeurant complexe, a évolué au fil des ans. En des termes très simplifiés, on peut dire que les tribunaux ont utilisé le pouvoir en matière de POBGC pour appuyer la législation fédérale portant sur des problèmes dits " de dimension nationale ", " résiduels " -- où il convient de combler une lacune dans la distribution initiale des pouvoirs -- et " d'urgence ".

À l'heure actuelle, la doctrine à l'égard de l'important volet " de dimension nationale " de ce pouvoir demeure très incertaine. À des dates relativement récentes, la Cour suprême a entrepris différents essais pour déterminer quand cet élément s'applique, mais elle

ne les a pas conciliés¹². Il semble toutefois que, comme dans le cas du pouvoir en matière d'échanges et de commerce, la Cour suprême se montre plus sensible au besoin du Parlement d'être investi du pouvoir de légiférer là où les provinces, agissant de concert, n'arrivent pas à faire face convenablement à un problème. Quoi qu'il en soit, tant que la question n'aura pas été clarifiée, le Parlement ne pourra invoquer, en toute confiance, ce volet du POBGC.

2.5 Les autres pouvoirs

Les autres pouvoirs, d'un intérêt particulier pour le Ministère, qui sont conférés par l'article 91 au Parlement du Canada touchent notamment les catégories de sujets suivants : les poids et mesures (catégorie 17), la faillite et l'insolvabilité (catégorie 21), les brevets d'invention et de découverte (catégorie 22) et les droits d'auteur (catégorie 23). Comparativement aux pouvoirs en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement du Canada, d'échanges et de commerce ou de droit criminel, ces pouvoirs sont établis de façon très précise et, partant, le processus d'interprétation judiciaire risque moins de limiter ou d'étendre leur portée. Comme par le passé, ces pouvoirs poseront, pour le Ministère, relativement peu de problèmes sur le plan constitutionnel, de sorte que, dans l'intérêt de la brièveté, on peut très bien ne pas s'y attarder davantage.

2.6 Autres questions

Il est d'autres questions concernant la Loi constitutionnelle de 1867 qui méritent d'être brièvement abordées.

La modification de l'article 96

L'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867 a été interprété comme un facteur qui restreint l'aptitude des provinces à administrer les programmes de réglementation par l'intermédiaire des tribunaux administratifs -- et qui, de ce fait, les amène à

12. Voir Reference Re Anti-Inflation Act, (1976) 68 D. L. R. (3d) 452; Regina c. Hauser et al., voir supra, note 8; Labatt Breweries of Canada Ltd. c. Attorney-General of Canada et al., voir supra, note 2; Schneider c. The Queen, (1982) 68 C. C. C. (2d) 449.

avoir plutôt recours aux tribunaux ordinaires. Le gouvernement fédéral a déposé un document délibératoire à l'appui d'un projet de modification de la Constitution canadienne, qui permettrait de soustraire les gouvernements provinciaux aux contraintes institutionnelles imposées par l'article 96. Une telle modification donnerait plus de latitude aux provinces, qui pourraient avoir recours à de nouveaux mécanismes intéressants et souples pour résoudre les problèmes de consommation et d'autres questions. Il y a lieu de croire que cette modification sera instaurée avant la fin de la période quinquennale de planification.

La primauté

Dans un système de gouvernement de type fédéral, il arrive inévitablement que des lois nationales et provinciales, par ailleurs fort valides, se chevauchent au niveau de l'application. Pour résoudre de tels conflits de compétence, on invoque la doctrine de la primauté de la loi nationale. Dans l'affaire Multiple Access Limited c. McCutcheon et le Procureur général du Canada et al. ¹³, la Cour suprême a toutefois statué que, dans les cas de chevauchement, la loi provinciale prévaut " sauf lorsqu'il y a un conflit véritable, comme lorsqu'une loi dit " oui " et que l'autre dit " non " ". Cette perspective étroite sous laquelle on considère la doctrine de la primauté de la loi nationale laisse un peu plus de latitude aux gouvernements provinciaux mais elle risque, du même coup, de poser au secteur privé des difficultés ou des problèmes de double réglementation. Ces problèmes devront probablement être résolus dans le cadre de discussions d'ordre politique, plutôt qu'à l'intérieur du processus d'examen des litiges constitutionnels.

3. LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

3.1 Les données de base

La Charte canadienne des droits et libertés, qui est en vigueur depuis avril 1982, a été enchâssée dans la Constitution canadienne et, à ce titre, elle fait par-

13. Multiple Access Limited c. McCutcheon et al., voir supra, note 7.

tie de la loi souveraine du Canada. Elle protège les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation et d'établissement, les garanties juridiques, les droits à l'égalité pour tous, les langues officielles du Canada et les droits à l'instruction dans l'une des deux langues officielles du Canada.

Il est quasi universellement admis que la Charte ne vise qu'à limiter le pouvoir et les actions de l'État, et qu'elle n'influence ou ne régit d'aucune façon les relations mutuelles entre les personnes.

Toute loi déclarée incompatible avec la Charte est, dans la mesure de l'incompatibilité, sans valeur ni effet. La Charte régit aussi les actions des fonctionnaires. Elle limite non seulement le genre de lois que le Parlement peut édicter, mais encore la manière dont les fonctionnaires peuvent mener les affaires de l'État et appliquer la loi. Selon les interprétations les plus récentes, même les mesures que le Cabinet prend en vertu de la prérogative royale ne sont pas, intrinsèquement, hors de la portée de la Charte¹⁴. L'article 24 stipule que " Toute personne, victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la présente Charte, peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances. "

3.2 L'interprétation

La Charte représente une révolution dans la tradition politique et juridique du Canada. Depuis toujours, le pouvoir du Parlement n'était limité que par l'obligation de ne légiférer que dans les catégories de sujets précisés dans l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867. À présent, la Charte impose un nouvel ensemble de contraintes aux pouvoirs du gouvernement. Elle garantit un ensemble de droits et libertés précis, et refuse à l'État le pouvoir de les violer. Par ailleurs, elle précise à la fois les objectifs que le Parlement peut se fixer, et les moyens qu'il peut utiliser à cette fin.

14. Operation Dismantle Inc. et al. c. The Queen et al., C. A. fédérale, 11 octobre 1983).

L'unique dérogation à ce principe se trouve dans l'article 33 de la Charte, qui stipule que le Parlement ou la législature d'une province peut adopter une loi où il est expressément déclaré que la loi en question a effet indépendamment des dispositions relatives aux libertés fondamentales (de religion, d'expression, de réunion et d'association, notamment) ou des garanties juridiques. Le Québec a adopté, sous ce rapport, une exemption de portée générale. Il semblerait cependant que, au moins dans le proche avenir, les conséquences politiques négatives qu'engendrerait l'application de ce nonobstant au niveau fédéral feront que l'on n'y aura pratiquement pas recours.

Au cours des vingt premiers mois de son entrée en vigueur, la Charte a provoqué un très grand nombre de revendications juridiques, ce qui aurait amené le juge Estey, de la Cour suprême du Canada, à dire que, pour les avocats, la promulgation de la Charte des droits et libertés est l'événement le plus heureux qui soit arrivé depuis l'instauration de l'assistance judiciaire. De ces revendications précoces, plusieurs évoquaient des questions plutôt triviales ou frivoles, mais plusieurs autres mettaient sérieusement et légitimement en doute l'autorité du gouvernement. Comme on pouvait le prévoir, les tribunaux de première instance interprètent de façon très audacieuse les dispositions de la Charte; par contre, les cours d'appel ont généralement tendance à adopter une approche plus prudente, et elles devraient continuer dans cette voie.

L'interprétation de la Charte pose des problèmes difficiles. Les termes du texte ne se passent pas d'explication. Les tribunaux doivent déterminer au juste la signification de chaque garantie dans le contexte des différentes situations réelles. Les droits garantis n'étant pas absolus, ils doivent s'accommoder d'un certain nombre d'intérêts concurrents et légitimes. Et, pour reprendre un exemple bien connu, la garantie de la liberté d'expression ne peut être invoquée pour défendre une personne qui aurait crié, sans raison, " au feu! " dans une salle de cinéma bondée. Les droits fondamentaux eux-mêmes peuvent, en outre, être en conflit, de sorte qu'il faudrait les concilier. Ainsi, l'article 1 de la Charte stipule expressément que les droits et libertés qui y sont énoncés ne peuvent être restreints que " par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. " Il appert donc que la Charte elle-

même n'est qu'un simple squelette, et que l'on vivra dans une grande incertitude tant que les tribunaux ne l'auront pas étoffée.

C'est, en définitive, la Cour suprême qui tranchera en ce qui a trait à l'interprétation de la Charte. Jusqu'à présent, elle n'a encore rendu aucune décision concernant l'application de la Charte, mais elle est déjà saisie d'une trentaine d'affaires s'y rapportant. Nul n'ignore que la Cour suprême a donné à la Déclaration canadienne des droits, adoptée en 1960 à l'instigation de John Diefenbaker, une interprétation si étroite qu'elle l'a privée de toute importance juridique réelle. Il y a cependant lieu de croire que la Cour suprême admettra et acceptera le rôle fondamentalement nouveau que joue la Charte, sur le plan judiciaire, par suite de son enchaînement dans la Constitution. Simultanément, et selon toute attente, la cour donnera, à l'origine du moins, des interprétations relativement prudentes. La tradition judiciaire canadienne bannit l'interventionnisme, et ce patrimoine ne sera pas, semble-t-il, aisément négligé par la Cour suprême. Il convient de reconnaître toutefois que la cour invoquera certainement la Charte pour invalider certaines lois et qu'elle sera appelée à déclarer que certaines mesures prises par des fonctionnaires violent les droits garantis par la Charte. Il serait souhaitable que la cour ne définisse pas de façon extravagante les garanties énoncées dans la Charte.

3.3

La portée générale

À moyen terme, la Charte aura des répercussions importantes sur le Ministère. Premièrement, elle perturbera le processus d'exécution du mandat du Ministère. Si un tribunal reçoit un argument qui se fonde sur la Charte et déclare invalide une disposition légale, il sera normalement nécessaire de suspendre ou de différer les activités associées à la disposition contestée tant que le statut de cette dernière ne sera pas élucidé en cour d'appel. On a déjà éprouvé des difficultés de cette nature dans l'application de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et dans la mise en oeuvre du programme de conversion au système métrique. C'est donc dire qu'il y aura des perturbations même dans les situations où, en fin de compte, le point de vue du Ministère pourra, en définitive, l'emporter.

Deuxièmement, certaines revendications présentées en vertu de la Charte et ayant trait à des activités relevant du Ministère seront certainement couronnées de succès. Les résultats de ce genre exigeront, de toute évidence, un réexamen des options de politique relativement au point qui fait l'objet du litige. S'il faut voter des lois pour corriger les dispositions contestées, le programme de réglementation ou de mise en application de la loi présentera continuellement des lacunes tant que la législation n'aura pas été adoptée par le Parlement.

Troisièmement, la Charte exigera que l'on considère de nouvelles variables dans les processus d'élaboration des politiques et de la rédaction des textes législatifs. Il sera ainsi nécessaire de tenir compte des dispositions de la Charte lorsqu'il s'agira d'analyser les options de politique et de concevoir les législations. Les gestionnaires devraient s'obliger à évaluer directement les problèmes qui pourraient découler de la Charte. Si l'on néglige de considérer ces problèmes et de trouver les solutions qui sont les plus compatibles avec les droits garantis, on risque de voir les textes législatifs invalidés par les tribunaux.

Quatrièmement, les employés du Ministère qui participent à la prise de décisions relatives à la mise en oeuvre et à l'application des politiques pourraient être appelés à déposer leurs témoignages ou à défendre leur point de vue lors de l'examen des revendications présentées en vertu de la Charte.

3.4 Les dispositions particulières

Dans le cadre limité du présent rapport, il n'est pas possible de faire des observations détaillées sur des articles précis de la Charte. Il convient néanmoins d'examiner, dans leurs grandes lignes, les répercussions probables des dispositions qui intéressent directement le Ministère.

Les garanties juridiques

Les articles 7 à 14 de la Charte énoncent un certain nombre de garanties qui protègent les droits juridiques du public et qui, inversement, imposent des limites quant aux activités gouvernementales acceptables dans les domaines de l'application des lois et des poursuites pour infraction. En outre, selon certaines interprétations judiciaires de l'article 7, la Charte impose des limitations de fond -- par opposi-

tion aux limitations de procédure -- aux actions du gouvernement, qui ne doivent pas porter atteinte au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité¹⁵. Cela veut dire que certains tribunaux ont eu tendance à utiliser l'article 7 non seulement comme un moyen d'évaluer la pertinence des garanties de procédure, mais encore comme un moyen d'examiner le fond de la politique du gouvernement.

La Charte stipule également de façon expresse que les éléments de preuve obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits ou libertés garantis devront être écartés par le tribunal s'il est établi que leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. Ces garanties auront des répercussions importantes sur la capacité du Ministère de s'assurer que les prescriptions légales régies par son mandat sont réellement appliquées.

Un bref aperçu des développements qu'a connus jusqu'à présent le domaine des garanties juridiques permet de faire ressortir les répercussions que pourrait avoir la Charte :

Les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives

Les dispositions de la Charte relativement aux fouilles, aux perquisitions ou aux saisies abusives pourraient exiger un remaniement intégral des textes législatifs qui régissent les mesures de cet ordre et les inspections administratives, et les fonctionnaires qui travaillent dans ce domaine pourraient être amenés à adopter de nouvelles procédures¹⁶.

Les systèmes d'enquête

On met en doute la validité des systèmes d'enquête du genre de celui que prévoit l'article 17 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (qui

15. Voir, à titre d'exemple, Reference Re Section 94(2) of Motor Vehicle Act, (1983) 33 R. C. (3d) 22.

16. Voir, à titre d'exemple, Southam Inc. c. Hunter et al., (1983) 3 C. C. C. 497.

contraint une personne à comparaître dans le cadre d'une enquête sur les coalitions, et à rendre un témoignage oral ou à produire les pièces ou choses qui peuvent être exigées 17).

Le renversement du fardeau de la preuve

On a contesté avec succès les articles qui touchent à la question du renversement du fardeau de la preuve et qui ont été invoqués pour faciliter la tâche de la Couronne, à l'occasion des poursuites judiciaires, en déplaçant le fardeau de faire la preuve dans le cas de certains éléments de l'infraction 18.

Le juge et le jury

Il se pourrait que l'on statue que les sociétés accusées d'infractions doivent subir leur procès devant un juge et un jury, et non plus seulement devant un juge, ce qui rendrait les condamnations plus difficiles à obtenir dans les affaires complexes. Il convient toutefois de noter que, jusqu'à présent, les dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions -- qui exigent, dans le cas des sociétés, un procès devant un juge seulement -- ont été jugées compatibles avec la Charte 19.

Les libertés fondamentales

Malgré leur importance, les dispositions de l'article 2 de la Charte qui garantissent les libertés fondamentales n'auront pas, sur le Ministère, des répercussions aussi directes que les garanties juridiques. En fait, ce sera le paragraphe 2.b), qui garantit " la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ", qui

17. Voir R. L. Crain et al. c. L. A. Couture, B. R. de la Saskatchewan, décembre 1983, non rapporté.

18. Voir, à titre d'exemple, The Queen c. Oakes (appel auprès de la C. S. C.).

19. Re PPG Industries Canada Ltd. and Attorney-General of Canada, (1983) 3 C. C. C. 97 (appel auprès de la C. S. C.).

aura les incidences les plus importantes sur le Ministère. Il continuera de donner lieu à des litiges dans le cadre de la réglementation de l'étiquetage, de la publicité ou des media. Il semble que la Cour suprême n'étendra pas la portée de l'article 2.b) de manière à couvrir ce qu'il est convenu d'appeler " les discours publicitaires ²⁰ ", mais ce point n'a été ni réglé ni discuté par la cour dans le contexte de la Charte elle-même. Aux États-Unis, il est désormais admis que les discours publicitaires méritent d'être protégés, jusqu'à un certain point, aux termes de la constitution.

Les droits à l'égalité

L'article 15 de la Charte stipule que " tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination ". Cet article n'entrera pas en vigueur avant le mois d'avril 1985. Il devrait donner lieu à de nombreux litiges car, de toute évidence, la législation doit différencier et distinguer les divers groupes et les diverses catégories de citoyens. Les tribunaux admettront ce fait, mais il est pratiquement certain que le processus d'élaboration des détails de la jurisprudence perturbera plus ou moins considérablement les activités du Ministère.

4.

LA LOI ET LE GRAND PUBLIC

La société canadienne atteint des stades d'évolution de plus en plus avancés, et elle bénéficie des services d'un nombre sans cesse plus grand d'avocats. Il y a lieu de croire que, au cours des prochaines années, le public deviendra de plus en plus procédurier dans la solution de ses problèmes, que ces derniers mettent en cause le gouvernement ou qu'ils concernent les relations entre les particuliers. Pour ce qui est des conflits privés, les pressions se feront de plus en plus fortes pour que les consommateurs obtiennent des droits opérants en matière de recours collectif ²¹.

20. Attorney-General of Canada et al. c. Law Society of British Columbia et al. et Jabour c. Law Society of British Columbia et al., (1982) 137 D. L. R. (3d) 1.

21. Voir le peu de résultats que les consommateurs ont obtenu dans l'affaire Naken et al. c. General Motors of Canada Limited, C. S. C., 8 février 1983.

En outre, les gouvernements, qui éprouvent des difficultés budgétaires, pourraient être portés, dans leurs programmes de réglementation, à compter davantage sur des mécanismes qui, au niveau de l'application, exigent la participation du secteur privé.

En ce qui concerne les relations avec le gouvernement, on a constaté, au cours des dernières années, que le public -- et, notamment, les sociétés -- a davantage tendance à invoquer " la division des pouvoirs " dans ses différends d'ordre juridique avec l'État. Par ailleurs, la Cour suprême a récemment assoupli ses règles de procédure et permis aux parties qui désirent contester la législation pour des raisons constitutionnelles d'obtenir plus facilement des audiences ²². On continuera sans doute, à moyen terme, d'élever de telles contestations fondées sur la Constitution, et on peut s'attendre que les membres du barreau qui ont une clientèle privée seront de plus en plus conscients de la possibilité d'invoquer des motifs de cet ordre. Ce phénomène exercera certainement des pressions supplémentaires sur le Ministère, qui devra s'assurer de la compatibilité de ses activités avec la Constitution.

La Charte elle-même invite le public à poursuivre l'État en justice, et cette invitation a été acceptée. On devrait noter, cependant, que la Charte ne procurera pas des avantages égaux à tous les membres du public. Pour faire valoir ses droits, il faut recourir aux tribunaux et être en mesure de s'accommoder du temps et des frais que ce recours exige. Les nantis seront les mieux placés pour tirer au maximum parti des avantages qu'offre la Charte.

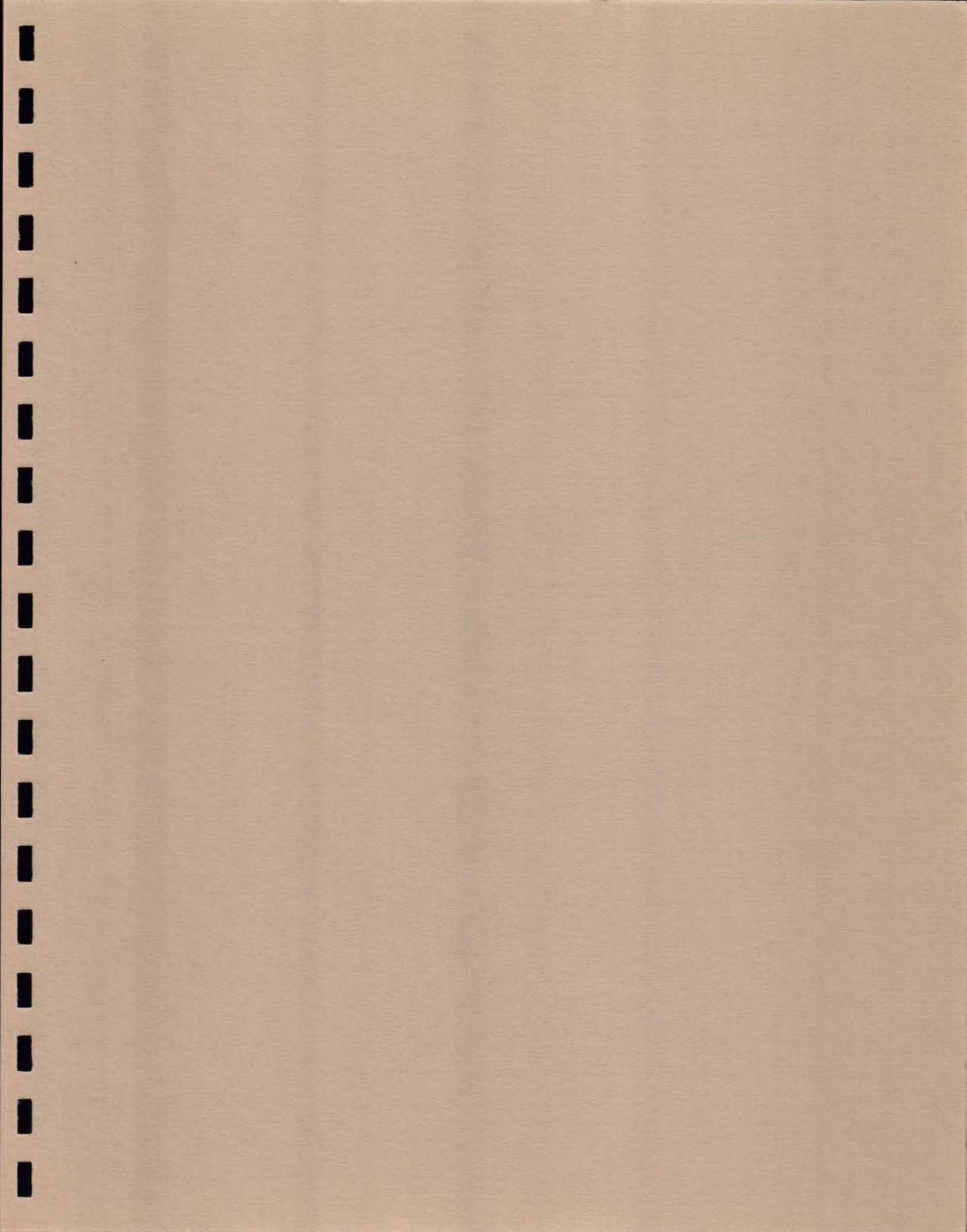
Il convient en outre de souligner que, à la différence des poursuites intentées en vertu de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Ministère ne pourra pas, lors de poursuites liées à la Charte, escompter que le ministère de la Justice prendra sa défense automatiquement et sans réserve. Partant de la Charte, le ministre de la Justice a dit qu'il a la responsabilité, non pas seulement de respecter les instructions et de protéger les intérêts d'un organisme ou d'un ministère

22. Ministre de la Justice du Canada c. Borowski, (1981)
2 R. C. S. 575.

client, ou même de son propre ministère, mais surtout de représenter les intérêts du droit et de la justice en général ²³.

En des termes plus généraux, l'assouplissement récent des règles de procédure et la promulgation de la Charte auront probablement d'importantes répercussions sur l'attitude générale du public à l'égard des relations entre la loi et le gouvernement. Au fur et à mesure que les tribunaux remettront en question plus souvent les jugements des législateurs, et que les juges seront forcés de se prononcer sur des questions aussi délicates que l'avortement ou l'essai des missiles de croisière, le système judiciaire sera de plus en plus politisé. Il deviendra alors évident qu'il n'existe pas une ligne de démarcation nette entre le droit et la politique. Une telle constatation devrait inciter le public à envisager l'éventualité d'avoir recours aux tribunaux pour régler ses différends avec l'État, de sorte qu'il s'attendra à ce que la législation et le système judiciaire répondent mieux à ses besoins.

23. " La Charte. Problèmes et solutions ". Notes pour l'allocation de l'Honorable Mark MacGuigan à l'Institut canadien d'administration de la Justice, le 15 octobre 1983.



PARTIE II

LES TENDANCES D'ORDRE TECHNIQUE

TABLE DES MATIÈRES
DE LA PARTIE II

1.	Introduction	1
2.	L'apparition de nouvelles technologies liées aux services	2
2.1	La société informatisée	2
2.2	L'incidence du développement et de l'imbrication de la technique des télécommunications et de l'informatique : applications particulières	6
2.3	Les innovations et les tendances dans le domaine des services bancaires et financiers	14
2.4	L'informatique : la révolution évolutive se poursuit	22
3.	La production et la diffusion de la technique	27
3.1	La dépendance du Canada à l'égard de l'étranger en matière de technique	27
3.2	La stimulation de la recherche-développement (R-D) au Canada par rapport au contexte mondial	29
3.3	L'offre de renseignements sur les technologies brevetées	34
3.4	La demande de renseignements sur les technologies brevetées	41
4.	Les incidences sur le Ministère	58
4.1	L'apparition de nouvelles technologies liées aux services	58
4.2	La production et la diffusion de la technique	59

i.

INTRODUCTION

La présente partie est la deuxième d'une série de cinq portant sur les tendances qui se dessinent et qui auront une incidence sur Consommation et Corporations Canada au cours des cinq prochaines années. Les quatre autres parties traitent respectivement des tendances d'ordre juridique à moyen terme, d'ordre social et d'ordre économique, puis de celles qui sont liées aux priorités du gouvernement fédéral. L'essentiel de chacun de ces textes est repris dans une partie distincte intitulée Évaluation de l'environnement. Sommaire et incidences sur le Ministère, laquelle figure au début du présent document.

Durant l'année écoulée, on a amplement discuté de la technique au Canada. L'incidence des nouvelles technologies liées aux services sur les participants au marché constitue l'un des divers aspects de cette question qui intéressent plus particulièrement le Ministère. Dans la section 2, le taux de pénétration du marché et les progrès qu'a connus l'application des technologies liées aux services dans les domaines de l'information, des communications et des services bancaires et financiers seront examinés.

Il est essentiel que le Canada mette en application les technologies nouvelles dans son industrie s'il veut demeurer concurrentiel au sein des marchés mondiaux. De toute évidence, il faudra avoir recours à des technologies importées et, puisque les sources d'information qui permettent de connaître la teneur de ces techniques sont très rares, le programme de diffusion des informations du Bureau des brevets du Canada constituera, au cours de la période quinquennale de planification, une initiative de toute première importance. Dans la section 3, les tendances de l'offre et de la demande de renseignements sur les technologies brevetées seront examinées.

Enfin, la section 4 fera état des incidences que les différents facteurs analysés dans les principales sections de la présente partie pourraient avoir sur le Ministère.

2. L'APPARITION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES
LIÉES AUX SERVICES

2.1 La société informatisée

La cité câblée

De la fusion de l'informatique et des télécommunications est né un marché dont les débouchés, selon les estimations, s'accroîtront annuellement de 15 à 20 % au cours des dix prochaines années. Ces technologies nouvelles se diffusent de 7 à 10 fois plus rapidement que toutes celles qui les ont précédées. L'accroissement de leur taux de pénétration du marché -- et, partant, leur incidence plus profonde sur notre style de vie -- tient surtout à la baisse de coûts que connaît ce secteur : les coûts de la mémoire diminuent, en effet, de 40 % par an, ceux de la logique, de 25 % et ceux de la communication dans son ensemble, de 11 % ¹.

Bien que l'informatique paraisse jouer un rôle envahissant dans notre société, 90 % des communications s'effectuent encore par la transmission de messages vocaux. On croit pourtant que, dans les années 90, la transmission des données dépassera en volume celle des messages vocaux ². Devant l'accroissement constant des signaux de données et des messages vocaux ou visuels, et compte tenu des insuffisances croissantes du mode de transmission analogique, ce sera vraisemblablement la technique numérique qui sera à la source des plus importants progrès que connaîtront les télécommunications. Les prévisions suivantes illustrent d'ailleurs fort bien ce scénario ³ :

1985 10 % des foyers pourront avoir accès à distance à des bases de données grâce à l'utilisation combinée du téléphone et de l'ordinateur.

1990 Dans la plupart des bureaux, le courrier électronique égalera en volume le courrier de type classique.

1. Préparons la société informatisée, Conseil des sciences du Canada, Ottawa, mars 1982, p. 16.

2. Ibid., p. 42.

3. Ibid., p. 15-16.

2000 La plupart des foyers et des entreprises auront recours à la transmission de données, plutôt qu'à la transmission de messages vocaux.

Les urbanistes sont conscients de cette évolution puisque, dans leurs évaluations de la croissance urbaine et du marché potentiel de l'immobilier, ils mettent davantage l'accent sur les télécommunications, plutôt que sur des facteurs traditionnels tels que les transports ⁴. Selon les experts en télécommunications, toutes ces techniques s'uniront pour rendre possible l'apparition de ce qu'il est convenu d'appeler la " cité câblée ", où les foyers et les entreprises échangeront des données et des informations de façon régulière et permanente. Des réseaux électroniques, plutôt que des réseaux routiers, façonneront alors les styles de vie et les activités dans les villes. De nombreuses organisations adopteront le principe du " monde ouvert ", ce qui leur permettra de faire face à tous leurs besoins en matière d'information (traitement et transmission de données et de messages vocaux ou visuels) par l'intermédiaire d'un seul système intégré ⁵.

La déréglementation du secteur de l'interconnexion

Malgré les développements que la technique informatique a connus, le téléphone demeure, globalement, le plus important moyen de communication tant au foyer que dans les bureaux, et ce, surtout à cause du rôle de plus en plus prépondérant qu'il joue à titre de support de transmission de données.

La déréglementation du secteur de l'interconnexion a eu, et continuera d'avoir, des incidences importantes sur le rôle du téléphone dans la transmission de données et de messages vocaux. En autorisant le raccordement de terminaux ne provenant pas de Bell Canada à son réseau, la société Bell a suscité la création d'une industrie entièrement inédite, où les innovations en matière de communications prolifèrent. L'interconnexion constitue un élément fort important, puisqu'elle est synonyme de concurrence. Par ailleurs, si, au niveau de l'offre de réseaux, les sociétés de téléphone réglementées ne se font pas encore une vive concurren-

4. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 27 mai 1983.

5. Information and Word Processing Report, 1^{er} janvier 1983.

ce, l'interconnexion a néanmoins amené la création d'une vaste gamme de dispositifs susceptibles d'être raccordés à ces réseaux et elle a mis à la disposition du consommateur-utilisateur un grand nombre d'options ⁶, les plus importants changements à cet égard se faisant sentir au sein du marché du central privé automatique.

L'apparition de matériel téléphonique concurrentiel a été à la source d'un certain nombre de progrès impressionnants, tant au niveau de l'intégration de la transmission des données et des messages vocaux que sur le plan de l'adoption du principe du " monde ouvert " dans les organisations. Le matériel raccordé au réseau peut être utilisé à titre de composante d'ordinateur de type classique ou de micro-ordinateur. D'une manière générale, on peut affirmer que l'interconnexion permettra d'utiliser le téléphone de façon plus novatrice, en association avec les systèmes intégrés de traitement et de transmission des informations ⁷. La décision qu'a rendue le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) nous rapproche d'une conjoncture où les choix en cette matière se feront librement et sans réserve.

L'interconnexion contribuera donc, somme toute, à :

- i) une réduction des frais de télécommunication, qui résultera du fait de la concurrence qui se fera, en général, au sein de l'industrie, ainsi que de l'amélioration du rendement et de l'efficacité du matériel;
- ii) une innovation de plus en plus poussée au niveau de la mise au point des terminaux;
- iii) un accroissement de la conversion des télécommunications en numérique et, de ce fait même, une fusion graduelle de la transmission des données et des messages vocaux;
- iv) la création d'une " cité câblée ", phénomène qui aura des incidences particulières sur l'utilisation des ordinateurs domestiques et sur la pres-

6. Telephone interconnect, dans Canadian Office, novembre 1980, p. 12.

7. Ibid., p. 12.

tation des services bancaires et financiers, et qui amènera une réduction graduelle de l'usage du papier dans les transactions et l'échange d'informations.

Il serait naïf de prétendre que le secteur de l'interconnexion au Canada a atteint le stade de la maturité. Il constitue plutôt encore un secteur en plein essor, caractérisé par un grand nombre de petites entreprises dynamiques, où l'on stimule les ventes aux dépens du service, et par un marché qui dresse relativement peu de barrières devant les nouveaux venus⁸. La maturation de ce secteur s'accélère toutefois, bien que l'on ait amplement fait état d'une éventuelle restructuration en profondeur qui ne laisserait que de 10 à 20 entreprises dominantes au sein du marché⁹. On a par ailleurs aussi laissé entendre qu'une période de consolidation progressive, au moyen de fusions et d'acquisitions, pourrait marquer l'évolution du secteur de l'interconnexion¹⁰.

Quoi qu'il en soit, le secteur de l'interconnexion est appelé à se stabiliser d'ici deux à cinq ans. Selon certaines estimations, pour qu'une entreprise de matériel d'interconnexion demeure viable et concurrentielle, elle doit avoir un chiffre de ventes d'au moins 2,5 millions de dollars. Si l'on en juge par l'état actuel du marché, cela supposerait l'élimination de près de 60 % des entreprises du secteur¹¹. Les entreprises qui réussiront le mieux seront probablement les sociétés de grande envergure, qui offrent des services à l'échelle nationale et qui bénéficient de l'appui d'une grande société de téléphone ou d'une entreprise industrielle (les sociétés nationales offrant un service complet).

Bien que l'on affirme, en se fondant sur certaines estimations, que le marché de l'interconnexion pourrait atteindre un volume de 750 millions de dollars au cours de la décennie de 1977-1987, ce qui représenterait un

-
8. The Interconnect Industry in Canada: 1982, ICA Telemanagement, Willowdale (Ontario), 1982), p. 134.
 9. The Financial Times of Canada, de Toronto, livraison du 30 mars 1981.
 10. The Interconnect..., p. 137.
 11. Canadian Interconnect Market, Northern Business Information Ltd., Toronto, août 1982, p. 3.

accroissement de 175 %¹², des prévisions plus prudentes situent le plafond d'un tel accroissement entre 275 et 523 millions de dollars pour la période de 1981-1986 -- la croissance se produisant principalement entre 1982 et 1984¹³. Les incidences de la déréglementation du trafic téléphonique interurbain continueront de faire l'objet de conjectures. Les principales sociétés de téléphone s'opposent évidemment à toute déréglementation dans ce domaine et, jusqu'à présent, les organismes de réglementation et les politiciens ont appuyé sans réserve le maintien de la monopolisation¹⁴. De l'avis de certains experts, la déréglementation des réseaux permettrait de réduire de 50 % les tarifs appliqués aux services de résidence et d'affaires¹⁵.

Il est une autre tendance qui viendra sans doute compléter la consolidation du marché de l'interconnexion : le secteur sera davantage disposé à s'autocontrôler et à s'autoréglementer. Ainsi, l'Association of Competitive Telecommunications Suppliers (ACTS) a déjà été formée pour veiller à ce que les pratiques tarifaires soient justes et raisonnables. Elle agira non seulement à titre d'organisme de réglementation et d'intervenant, mais encore en tant que groupe de pression auprès des gouvernements; elle sera en outre le porte-parole du secteur, elle préparera des études sur le secteur et elle distribuera des bulletins d'information¹⁶.

2.2 L'incidence du développement et de l'imbrication de la technique des télécommunications et de l'informatique : applications particulières

L'accès aux bases de données et les réseaux intelligents

Il y a dix ans, les services d'information automatisés étaient pratiquement inexistantes. À présent, quiconque

12. terminal Interconnection in Canada, dans The Business Quarterly, juin 1981.

13. Canadian Interconnect..., p. 4.

14. The Interconnect..., p. 131.

15. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 5 février 1982.

16. Communications Week, vol. 3, n° 31 (3 octobre 1983), p. 1.

souhaite obtenir des chiffres ou connaître des tendances a, à sa portée, des centaines de base de données.

Ainsi, de façon plus précise, grâce au téléphone, l'utilisateur d'ordinateur peut, à la maison ou au bureau, consulter l'une ou l'autre des quelque 800 bases de données auxquelles il est possible d'avoir accès en Amérique du Nord¹⁷. Ces bases de données, qui traitent de tous les sujets possibles et imaginables -- des actualités aux cotes de la bourse et aux informations financières de nature générale -- faciliteront l'accès à l'information pendant de nombreuses années à venir.

Les exploitants de réseaux ont largement contribué à rendre les bases de données plus accessibles aux utilisateurs d'ordinateurs. Il est ainsi possible d'éviter de faire un appel interurbain en établissant localement la communication avec le réseau Datapac de la société de téléphone, lequel permet d'assurer, moyennant le paiement d'une taxe mensuelle, la communication avec des milliers d'ordinateurs situés dans les différentes régions de l'Amérique du Nord.

La mise en place de réseaux intelligents a également favorisé l'accès à nombre de banques de données différentes. Ces réseaux de traducteurs ont ouvert aux utilisateurs de divers genres d'ordinateurs le monde des mémoires électroniques.

Jusqu'à une date récente, il était difficile d'effectuer le stockage et le recouvrement des données parce que les systèmes, de genres différents, étaient incapables de dialoguer. Dans certains cas, il fallait même avoir recours à des opérateurs multilingues pour formuler les divers codes d'accès. Le réseau intelligent met à peu près tous les genres de banques de données à la portée des utilisateurs de divers genres d'ordinateurs -- du terminal à écran de visualisation de type Télidon jusqu'au terminal d'un gros ordinateur central d'entreprise¹⁸. Pour accéder à la banque de données de son choix, l'utilisateur consulte le répertoire électronique et compose le numéro d'index approprié. Les ordinateurs du réseau intelligent se chargeront de traduire tous les messages dans les deux directions, effectuant entièrement les fonctions de mise en forme,

17. Home Communications: Creating a Need and an Industry, dans The Globe and Mail Magazine, février 1982.

18. Toronto Star, livraison du 10 février 1982.

de stockage et de recouvrement des données pour tous les utilisateurs de bases de données qui ont recours au réseau ¹⁹.

Le courrier électronique et le stockage et la retransmission de messages vocaux

Le courrier électronique n'est pas une notion nouvelle, bien que les progrès récents en aient modifié intégralement la configuration. Le télex, le TWX et la télécopie permettent depuis plusieurs années de substituer la transmission d'impulsions électroniques à l'acheminement proprement dit des documents. La technique numérique et l'imbrication croissante du téléphone et de l'ordinateur ont créé des perspectives intéressantes pour le stockage et la retransmission de messages vocaux à l'intérieur des réseaux électroniques -- éliminant ainsi même le besoin d'écrire sur papier le message.

En fait, les deux techniques pourront être employées en tandem lorsque les besoins de l'utilisateur l'exigeront. Le courrier électronique servira toutefois plutôt à acheminer les messages officiels que s'échangent deux groupes organisationnels distincts. Le stockage et la retransmission de messages vocaux, qui se perfectionneront et se répandront substantiellement dans les années à venir, seront davantage utilisés pour transmettre les messages brefs et officieux que l'on s'échange dans le cadre de communications journalières et courantes ²⁰.

La faveur dont jouira le courrier électronique dérivera de considérations relatives aux coûts et à la productivité, de même que de l'utilisation croissante de l'ordinateur dans le milieu de travail. Les coûts essentiels -- ceux des fournitures et de la poste notamment -- suivent, en général, une courbe ascendante, ce qui rend le courrier électronique plus attrayant, tandis que les coûts accessoires -- calculés d'après la productivité de la main-d'oeuvre -- favoriseront une plus haut taux de pénétration encore de cette technique. Selon nombre d'études, environ 75 % des communications téléphoniques d'affaires ne sont pas établies au premier appel. Aussi, les systèmes de stockage et

19. Canadian Communications Report, 15 juillet 1983.

20. Office Administration and Automation, avril 1983.

de retransmission des messages vocaux constituent-ils la première solution pratique aux problèmes de cet ordre. Grâce à de tels systèmes, en effet, les abonnés pourront engager des conversations téléphoniques non simultanées, ce qui permettra de réduire la quantité, la durée et les coûts de leurs appels téléphoniques et d'améliorer ainsi leur productivité ²¹.

Sur le plan technique, le stockage et la retransmission de messages vocaux se fonde sur la capacité d'un système à convertir en numérique la parole analogique, puis à la classer électroniquement en vue de son recouvrement au moment voulu. On assigne à chaque utilisateur une case postale, et les messages sont stockés et traités pour être ensuite conservés, éliminés ou acheminés vers d'autres utilisateurs ²². Certains systèmes seront même capables de diffuser un message à des centaines de destinations, et d'avertir les destinataires de la présence d'un message au moyen d'un clignotant. Ces améliorations, jointes à une intégration plus poussée du système, continueront à rendre le système de stockage et de retransmission des messages vocaux plus facile d'utilisation et, partant, plus commode.

Bien que le courrier électronique puisse, un jour, surpasser en volume le courrier classique, on combine actuellement les deux systèmes pour permettre aux organisations et aux particuliers qui ne peuvent accéder directement au réseau de profiter de services de messagerie électronique ²³. Des services de communication plus particuliers seront mis à la disposition d'un plus grand nombre d'entreprises et d'organismes. Postes Canada se dote actuellement d'installations qui lui permettront de recevoir le courrier électronique adressé à des destinataires qui ne sont pas abonnés au réseau et d'assurer la livraison d'un document en clair des messages le même jour ou le jour suivant. Ce genre de service devrait se répandre au cours des années à venir, si les innovations nécessaires sont apportées simultanément aux logiciels ²⁴.

21. Computerworld, 13 décembre 1982.

22. Office Administration and Automation, mars 1983.

23. Financial Post de Toronto, livraison du 10 mars 1981.

24. Financial Post de Toronto, livraison du 7 mai 1983.

Le télétexte et le vidéotex

Le vidéotex est un support interactif qui permet de transmettre directement à l'utilisateur des pages de texte et d'autres informations visuelles. L'utilisateur dialogue avec le système par l'intermédiaire d'un clavier, l'information apparaissant sur un écran de visualisation. Le télétexte, pour sa part, est une version du vidéotex (vidéotex diffusé) qui assure la transmission unidirectionnelle de pages diffusées sur un canal de télévision ²⁵.

La transmission des pages de texte et des graphiques peut s'effectuer de diverses façons. On peut ainsi, par exemple, connecter le matériel (décodeur et clavier) à un appareil de télévision pour créer un petit ordinateur qui fonctionnera en mode vidéotex lorsqu'il sera raccordé, par l'intermédiaire du câble ou du téléphone, aux réseaux vidéotex.

La mise en place d'un service public de vidéotex mettra à la portée du " foyer câblé de l'avenir " une gamme illimitée de services d'information et de télécommunication :

- des systèmes de sécurité et de protection;
- des données sur les marchés d'investissement;
- des services de téléachat;
- des services pédagogiques;
- des activités de loisirs;
- des services de télécommunication (y compris le courrier électronique);
- des services de consultation de bases de données;
- des services bancaires et financiers ²⁶.

25. Videotex and Consumer Behavior, The Ohio State University, par Talarzyk, Urbany, Widing, 21 octobre 1983.

26. Préparons la société..., p. 53-54.

Si certains prétendent que le vidéotex pénétrera un jour dans un grand nombre de foyers nord-américains, par contre, ce seront, en fin de compte, les forces du marché qui détermineront le degré de diffusion de la technique à l'échelle résidentielle -- notamment en ce qui concerne les services bancaires, les pages jaunes et le courrier électroniques. Le vidéotex et les autres technologies en voie de développement peuvent et devraient être organisés de manière à intensifier et à faciliter l'interaction sociale des différents groupes. Cette capacité qu'offre le vidéotex de réagir et de dialoguer peut servir à créer un moyen électronique de télécommunication qui soit véritablement personnalisé.

Le vidéotex canadien, mieux connu sous le nom de Télidon, a le type même du système vidéotex extrêmement précis et fiable. Les prévisions à long terme sont optimistes, mais des études récentes révèlent que le Télidon ne passera pas, du jour au lendemain, au rang des massmedia et que les développements futurs devraient être axés sur des applications spécialisées.

Le nombre de vidéotex installés, jusqu'à présent, dans les foyers canadiens est d'environ 5 000, ce qui est loin des prévisions initiales de 40 000 qui avaient été faites pour 1983 ²⁷. Les prévisions à plus long terme se présentent de la façon suivante ²⁸ :

1985 Moins de 5 % des foyers.

1990 15 à 25 % des foyers.

1995 30 à 50 % des foyers.

2000 50 à 80 % des foyers.

La plupart des observateurs s'attendent que le télétexte, du fait de son coût relativement faible, sera le premier à conquérir le marché des produits de grande consommation et que, ce faisant, il facilitera l'introduction du vidéotex interactif, puisque les utilisateurs auront eu l'occasion de se familiariser avec cette technique. D'après ce scénario, l'utilisation du

27. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 14 octobre 1983.

28. Videotex and Consumer...

télétexte pourrait commencer à se généraliser en Amérique du Nord d'ici deux à cinq ans. Par ailleurs, une réalisation récente, le Telefax, pourrait rendre le télétexte encore plus abordable, puisqu'il se sert de la radiodiffusion en MF pour transmettre dans les régions éloignées, sans avoir recours au réseau téléphonique, des informations analogues à celles que diffuse le télétexte 29.

Le Télidon canadien est l'un des vidéotex les plus avancés sur le plan technique dans le monde. En consentant une subvention d'environ 46 millions de dollars pour servir d'appoint au capital, de 100 à 160 millions de dollars, investi par le secteur privé depuis 1979, le gouvernement a joué un rôle prépondérant dans la mise au point de ce système 30. Les crédits de 23 millions de dollars récemment annoncés par le gouvernement aideront les promoteurs du Télidon à conquérir les marchés étrangers et à rendre leur position plus concurrentielle sur les marchés mondiaux 31.

Au nombre des marchés que le vidéotex pourrait éventuellement rejoindre figurent celui de la publicité, un marché fort vigoureux puisqu'il pourrait valoir environ un milliard de dollars d'ici à 1995 32.

Les services de téléachat seront l'un des principaux domaines d'exploitation du vidéotex. Cette idée gagne de plus en plus de terrain tant chez les détaillants que chez les consommateurs. Selon certains experts -- par trop optimistes peut-être --, si les coûts du vidéotex continuent de baisser, ce système pourrait s'imposer, d'ici 1985 à peu près, comme un élément indispensable au foyer. Plutôt que de perdre leur temps à visiter les magasins et les centres commerciaux, les consommateurs consulteront les catalogues électroniques, pour ensuite passer leur commande par téléphone. Un jour, le vidéotex permettra en outre au consommateur de payer électroniquement de tels achats et d'effectuer ses transactions bancaires courantes.

29. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 23 septembre 1983.

30. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 23 février 1983.

31. The Ottawa Citizen, livraison du 26 février 1983.

32. Marketing, 30 décembre 1983.

Les services mobiles de télécommunication : la radio cellulaire mobile

La déréglementation de l'interconnexion et les innovations apportées aux télécommunications ont permis de créer ce qu'il est convenu d'appeler le téléphone de l'avenir : la radio cellulaire mobile. Cette technique offrira, pour la première fois, à un plus grand segment de la population du Canada, un service mobile de haute qualité. Comparativement au radiotéléphone mobile classique, l'appareil offrira deux grands avantages :

- il sera entièrement portatif;
- il permettra d'éliminer les retards dans les communications et le faible niveau de réception des émissions ³³.

Grâce à la radio cellulaire, 200 fois plus d'utilisateurs qu'à l'heure actuelle pourront avoir recours au service de radiotéléphonie mobile. En outre, d'ici aux années 90, le service pourrait être bien plus abordable ³⁴ qu'il ne le sera vers la fin de 1984, date prévue pour son lancement sur le marché, soit de 100 à 150 \$ par mois pour la location, ou de 3 000 \$ à l'achat. Les premiers utilisateurs seront probablement les entreprises axées sur les ventes, les services publics et le secteur des services.

Jusqu'à une date récente, l'usage du radiotéléphone était rigoureusement limité à cause du nombre de fréquences disponibles. La radio cellulaire combine, pour sa part, la magie de l'ordinateur et la téléphonie classique. En subdivisant les zones géographiques en cellules relativement petites, on peut utiliser, dans les limites d'une zone donnée, un grand nombre d'hyperfréquences. Chaque téléphone mobile est muni d'un microprocesseur qui est en contact permanent avec un ordinateur central, lequel s'informe constamment de l'emplacement des unités mobiles et de la disponibilité des fréquences. Lorsque le radiotéléphone passe d'une cellule géographique à une autre, l'ordinateur modifie automatiquement les fréquences de manière à maintenir, à travers une variété de zones géographiques, la liaison téléphonique, sans interruption du service ³⁵.

33. Canadian Business, septembre 1983.

34. Public Sector, 16 août 1983.

35. Ibid.

Le gouvernement du Canada semble disposé à délivrer l'ensemble des 23 licences régionales prévues à un exploitant national indépendant, afin de garantir un développement rationnel et méthodique du téléphone cellulaire³⁶. En agissant de la sorte, on vise à ce que le système soit financé et géré à la manière d'un système national intégré, plutôt que comme un regroupement trop souple de systèmes locaux. On insiste également sur le besoin d'utiliser de bonnes ressources techniques³⁷. Le contrat permettra au détenteur de la licence, quel qu'il soit, de conquérir une part lucrative du marché de la radio cellulaire en Amérique du Nord. Selon les estimations, le marché canadien total aura atteint, d'ici à 1986, une valeur d'environ 100 millions de dollars³⁸. Certains experts prévoient que le nombre d'abonnés atteindra les 150 000 au cours des cinq prochaines années, et au moins les 200 000 avant dix ans. Toronto pourrait compter, à elle seule, un total de 40 000 abonnés d'ici à cinq ans³⁹.

2.3 Les innovations et les tendances dans le domaine des services bancaires et financiers

Le transfert électronique de fonds

Les établissements financiers canadiens ont axé leurs efforts, au cours des années 70, sur l'automatisation de leurs services internes et de soutien, tandis que, depuis le début des années 80, ils portent davantage leur attention sur l'automatisation des services aux clients. Il est important de considérer les forces qui influenceront sur ces changements. Le consommateur, qui est encore satisfait de la situation actuelle, sera heureux de bénéficier de services supplémentaires dans la mesure où les systèmes seront facilement utilisables. Les gouvernements et les sociétés, pour leur part, examinent l'éventualité d'avoir recours au transfert électronique de fonds (TEF) en fonction de ses coûts et de ses avantages. L'impulsion réelle qui sera

36. Financial Times of Canada de Toronto, livraison du 12 septembre 1983.

37. Communications Week, vol. 3, n° 30 (19 septembre 1983), p. 1.

38. Financial Times of Canada, livraison du 12 septembre 1983.

39. Canadian Communications Reports, vol. 10, n° 16 (31 août 1983), p. 9.

donnée au TEF viendra des banques, qui l'adopteront principalement pour des raisons d'économie et de concurrence, dérivant du coût de la main-d'oeuvre, de l'exploitation déficitaire des cartes de crédit et des changements qui s'opéreront au niveau des activités traditionnelles des succursales, sans compter les modifications du style de vie et des attitudes du consommateur ⁴⁰. On veillera tout particulièrement à réduire les frais associés à l'échange des documents écrits et, en fin de compte, à éliminer complètement ces documents.

Le paiement en espèces demeurera néanmoins probablement, au cours de la prochaine décennie, la formule la plus fréquemment utilisée aux points de vente ⁴¹. Les cartes de crédit, pour leur part, ne semblent pas en passe de disparaître rapidement dans le proche avenir, étant donné que les consommateurs seront peu disposés à perdre le privilège de disposer du numéraire entre la date d'achat et la date de paiement, lorsque les systèmes de paiement électronique en direct commenceront à transférer les fonds sur la base d'un fonctionnement en temps réel.

Bien que, au Canada, les établissements financiers et le système de compensation se soient accommodés parfaitement au volume croissant de chèques, des initiatives telles que la troncature du chèque (c'est-à-dire le fait de le transposer en données électroniques aux premières étapes du traitement) ou le transfert direct des fonds ont aidé à réduire ce volume. On peut quand même dire que, en définitive, tout consommateur s'opposant au TEF finira par céder, si les frais d'établissement des chèques, comme on s'y attend, commencent à augmenter ⁴². Agissant de concert, ces initiatives devraient ouvrir la voie à la mise en oeuvre et à la diffusion graduelles des systèmes de paiement électronique. Les options les plus prometteuses sont le libre service bancaire (les cartes de prélèvement sur compte bancaire et les guichets automatiques), les services bancaires à domicile (le règlement des factures par téléphone et la vidéobanque) et les systèmes de points de vente.

40. Ralph L. McCormack : Scenarios for the Future of Payment Services in Canada, dans Proceedings of Payment Systems Inc., Canadian Symposium, mai 1982.

41. EFT Report, 4 août 1983, p. 4.

42. EFTS Digest, août 1983.

Les chambres de compensation automatisées ont également été associées à ces scénarios. Toutefois, malgré la popularité des options fondées sur le paiement électronique, on a jugé que, étant donné le nombre relativement restreint d'établissements canadiens, la création d'un système de chambres de compensation entièrement automatisé ne sera peut-être jamais souhaitable au Canada. Compte tenu du nombre limité des chambres de compensation directe et des centres régionaux de données connexes, l'acheminement des articles liés au transfert direct de fonds ne pose que peu de problèmes, et il est peu probable que l'instauration d'un système de chambres de compensation entièrement automatisé reçoive un appui suffisant ⁴³.

Le libre-service bancaire

Les guichets automatiques sont des dispositifs électroniques auxquels on peut avoir recours pour exécuter la plupart des opérations bancaires qu'effectuent normalement les caissiers. Utilisables en dehors des heures d'ouverture des banques, ce qui les rend particulièrement commodes, ces guichets permettent tout aussi bien d'effectuer des retraits en espèces et des virements de fonds que d'acquitter des factures. Dans peu de temps, ils serviront également à faire des dépôts à terme, à verser des contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite ou à faire des transactions de valeurs. La popularité croissante des guichets automatiques tient au fait qu'ils permettent de prolonger les heures de service bancaire et qu'on les installe de plus en plus à proximité des centres commerciaux. Aux États-Unis, et très probablement au Canada, le nombre moyen de transactions hebdomadaires continue d'augmenter ⁴⁴.

Le nombre de guichets automatiques a également augmenté. À la fin de 1982, le Canada comptait 1 300 guichets, dont 75 % avaient été installés l'année même. On s'attend que ce nombre se situera entre 5 000 et 7 000 en 1985 ⁴⁵.

43. Electronic Funds Transfer in Canada: A Future Scenario and its Implications, Ralph McCormack Group, 1983, p. ix-6.

44. EFTS Digest, février 1983.

45. McDonald et Smythe : Consumer Issues in Electronic Funds Transfer Systems. Document de travail présenté à Consommation et Corporations Canada, Ottawa, juillet 1983, p. 3.

Si, par ailleurs, les guichets automatiques ont connu tant de succès, c'est aussi surtout parce que les problèmes de sécurité ont été résolus à la satisfaction des premiers usagers. Leur généralisation ne se fera pourtant que graduellement dorénavant, car la majorité des consommateurs, inquiets au sujet des répercussions que de tels systèmes peuvent avoir sur leur vie privée et de leur niveau de sécurité, se montrent réticents à l'égard du TEF. La réduction graduelle du nombre de caissiers, jointe à une hausse des frais de service, devrait amener le consommateur à avoir plus fréquemment recours aux guichets automatiques.

Il est évident que les guichets automatiques n'en sont désormais plus au stade expérimental. Étant véritablement à la fois un outil pratique pour le consommateur et un instrument de concurrence pour les banques, ils sont de justes précurseurs de la mise en place du système de transfert électronique de fonds, bien que leur évolution à long terme, du moins jusqu'en 1990, ne risque pas d'en faire des dinosaures. Les experts prévoient en outre que ces machines changeront de nature puisqu'elles ne serviront plus qu'au versement de fonds en espèces lorsque des techniques plus avancées prendront en charge les autres transactions financières ⁴⁶.

On accède aux guichets automatiques au moyen d'une carte en plastique portant des informations codées. Étant donné que les réseaux des guichets automatiques ne seront vraisemblablement pas partagés au Canada, comme ils le sont aux États-Unis, les cartes d'accès prédominantes seront la carte exclusive (la carte de prélèvement sur compte bancaire émise par la banque elle-même) et, dans une moindre mesure, la carte VISA ou MasterCard délivrée par l'établissement ⁴⁷. Les grandes banques canadiennes élargissent la portée des services fournis par les cartes exclusives et, bien que ces cartes soient surtout conçues comme moyen d'accès aux guichets automatiques, elles pourraient devenir pour le consommateur le principal moyen d'accès à ses comptes bancaires. L'instauration des cartes de prélèvement sur compte bancaire VISA ou MasterCard ne s'opère que lentement au Canada, et il est très probable que, contrairement à ce que l'on avait prévu, ces cartes ne deviendront pas les cartes fondamentales de

46. EFTS Digest, août 1983.

47. Ralph L. McCormack : op. cit.

paiement. On s'attend donc plutôt que les cartes exclusives deviendront, en fin de compte, les principales cartes utilisées au Canada pour l'accès aux guichets automatiques et pour les transactions aux points de vente ⁴⁸. Les autres versions de cartes en plastique (la carte à microplaquette, la carte électronique, etc.) devront, pour leur part, d'abord s'imposer réellement sur les marchés. La carte électronique VISA pourrait devenir utilisable à l'échelle mondiale. Conçue d'abord comme moyen d'accès aux guichets automatiques, cette carte fait, depuis 1983, l'objet d'essais qui permettront d'évaluer les possibilités qu'elle offre aux points de vente. Elle se distingue par sa polyvalence -- issue entièrement de l'électronique -- et par ses caractéristiques de sécurité, plus poussées ⁴⁹. Au Canada, les coopératives de crédit mettent à l'essai les cartes de prélèvement sur compte bancaire non exclusives aux points de vente ⁵⁰. On prévoit également que les marques distinctives de VISA ou MasterCard permettront l'utilisation des cartes exclusives à l'échelle internationale. À l'échelle mondiale, on estime qu'une forte tendance à la normalisation se traduira par l'adoption de cartes bancaires moins nombreuses mais plus polyvalentes ⁵¹.

Les opérations bancaires à domicile

Les télécommunications et l'informatique permettront de relier les foyers à divers genres de réseaux, dont les réseaux bancaires ou financiers, et, de ce fait, d'offrir deux services bancaires à domicile : le règlement des factures par téléphone (RFT) et la vidéobanque.

Le RFT est un des services dérivés du transfert électronique de fonds (TEF). Si, aux États-Unis, il figure au nombre des services qui connaissent le plus grand essor, par contre, au Canada, il en est encore à l'étape de la conception et il est difficile d'établir quelles sont ses perspectives d'avenir. Bien que, au niveau des consommateurs, le RFT semble viable,

48. Electronic Funds Transfer..., p. iv-11.

49. EFT Report, 18 avril 1983.

50. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 12 octobre 1983.

51. EFTS Digest, décembre 1982.

l'apparition d'options plus perfectionnées, telles que la vidéobanque, pourrait menacer sa viabilité. On constate par ailleurs que le consommateur éprouve, à l'égard du RFT, des craintes analogues à celles qu'il ressent face au TEF : il s'inquiète ainsi de la prolifération des dossiers personnels, de la facilité de l'accès aux données, des effets que le système peut avoir sur la vie privée, sur la sécurité et sur la responsabilité, de la rectification des erreurs, etc. Le RFT pourrait donc constituer la version intermédiaire d'un TEF qui ne sera jamais intégralement mis en oeuvre au Canada. D'après une étude menée aux États-Unis, le service est graduellement abandonné par les établissements et les entreprises, qui cherchent à offrir des services de TEF en ayant recours à des moyens qui présentent un meilleur équilibre coûts-avantages et qui sont plus acceptables aux yeux du consommateur ⁵². Sans être un précurseur de la vidéobanque, le RFT offre, à court terme (la seconde moitié des années 80), une solution provisoire et, à long terme (les années 90), une technique supplémentaire de paiement.

Dans le domaine des services liés aux transactions, la vidéobanque est promise à un brillant avenir, mais elle ne se développera pas -- et ne pourra pas se développer -- du jour au lendemain. Elle dépendra de l'évolution et de la diffusion de l'ordinateur domestique et du vidéotex, et elle sera largement tributaire des attitudes évolutives du consommateur, d'une réduction continue des coûts et des exigences de plus en plus poussées de l'utilisateur d'ordinateur. Après une période d'expérimentation, qui s'étendra de 1982 à 1986, la vidéobanque connaîtra un taux de pénétration de 5 à 20 % avant 1990, par rapport à un taux de référence de 1 % en 1985 ⁵³. Son taux de pénétration dans le secteur des entreprises est un peu plus encourageant puisqu'il se situerait entre 10 et 30 %. Sa généralisation complète ne pourrait pas avoir lieu avant le début de XXI^e siècle. Au cours de cette évolution, le taux de pénétration dans le secteur des entreprises sera deux fois plus élevé que le taux de pénétration dans les foyers, et cela tiendra surtout au fait que, dans ce secteur, il sera plus facile de justifier les sommes déboursées pour l'achat de matériel de cette nature ⁵⁴.

52. EFT Report, 4 août 1983.

53. Ralph L. McCormack : op. cit.

54. Electronic Funds Transfer..., p. viii-12.

Selon les experts, si l'on veut que les ordinateurs et les terminaux à écran de visualisation soient utilisés par les familles à revenu moyen et modique, plutôt que d'être l'apanage des familles aisées, il sera nécessaire de réduire davantage leur coût. Les éléments de base du système d'opérations bancaires à domicile qui devrait être accessible durant la prochaine décennie à un plus grand segment du public seront le téléphone et la télévision⁵⁵. L'éducation du consommateur constituera, de toute évidence, une des principales difficultés à aplanir avant la généralisation des services bancaires à domicile. Les préoccupations en cause, communes à la plupart des initiatives dérivées du TEF, concernent les effets que peuvent avoir de tels systèmes sur la protection de la vie privée, les risques de vol et de fraude, la rectification des erreurs, la preuve des paiements et le prix des services, ainsi que les répercussions qu'ils risquent d'avoir sur la concurrence au sein des marchés financiers.

Les systèmes de points de vente

On pense que les cartes de prélèvement sur compte bancaire (exclusives, VISA ou MasterCard) pourront éventuellement être utilisées aux points de vente, de sorte que le transfert de fonds se matérialisera en temps réel entre le compte du consommateur et le compte du détaillant. S'il est, en théorie, techniquement possible de réaliser la version fondamentale du système de points de vente, on devra néanmoins d'abord résoudre un grand nombre de problèmes qui relèvent d'un processus qui sera inévitablement évolutif. Le choix entre des priorités contradictoires, de même que la concurrence que se feront les principaux participants pour obtenir des fonds (les consommateurs, les détaillants et les établissements financiers), figurera certainement au nombre de ces problèmes⁵⁶. Des projections réalistes indiquent que la diffusion des systèmes de points de vente au Canada ne se fera pas avant la fin des années 90⁵⁷. Aux États-Unis, les prévisions indiquent que d'ici à 1987, 15 % des achats au détail qui sont réglés par l'intermédiaire d'un compte de chèques auront été acquittés grâce à des cartes de prélèvement

55. EFTS Digest, avril 1983.

56. Ralph L. McCormack : op. cit.

57. Electronic Funds Transfer..., p. vi-7.

sur compte bancaire ⁵⁸. Les réseaux de systèmes de points de vente et de guichets automatiques sont bien plus répandus aux États-Unis qu'au Canada, et cette situation devrait persister du fait même de la nature des systèmes bancaires dans les deux pays. C'est donc dire que le remplacement des chèques par la carte pourrait s'opérer nettement plus lentement au Canada.

Il est possible que le consommateur montre peu d'em-
pressement à utiliser les systèmes de points de vente
parce que cette formule le prive de son numéraire
(l'intervalle entre la date d'achat et la date de paie-
ment offert au consommateur la possibilité d'utiliser
librement le numéraire dont il dispose) ou pour
d'autres raisons. Aussi, pour contrer cette attitude,
il y aura peut-être lieu de lui offrir certains rabais
lorsqu'il effectuera des achats dans un magasin qui est
muni d'un système de points de vente ⁵⁹. S'il est vrai
qu'une telle initiative pourrait encourager certains
consommateurs à adopter les cartes de prélèvement sur
compte bancaire, il convient aussi de souligner que les
systèmes de points de vente n'occuperont pas une place
importante dans le transfert électronique de fonds tant
que les modes de l'autorisation et la saisie des don-
nées ne seront pas intégralement automatisés. Quoi
qu'il en soit, certains chercheurs demeurent persuadés
que le consommateur préférera le système de points de
vente et le guichet automatique aux services bancaires
à domicile, ce qui donne à entendre que l'informatisa-
tion des opérations bancaires associées au commerce au
détail s'articulera autour des magasins munis de systè-
mes de points de vente, plutôt qu'autour des maisons
équipées d'ordinateurs ⁶⁰.

Conclusions

Le transfert électronique de fonds (TEF) a déjà gagné
beaucoup de terrain et il est en passe de réaliser de
grands progrès au cours des années 80 et 90. Toute-
fois, les prévisions relatives à la dissémination du
TEF doivent être considérées avec beaucoup de prudence,
et l'on doit garder à l'esprit que des questions impor-
tantes -- dont notamment l'acceptation du système par

58. EFT Report, 15 septembre 1983, p. 7.

59. EFT Report, 4 août 1983, p. 3.

60. EFTS Digest, février 1983.

le consommateur et par les entreprises, la réduction continue des coûts, le besoin d'accentuer la coopération intersectorielle et le besoin de résoudre les conflits entre les priorités -- devront être abordées conjointement par les gouvernements, par les banques et par les utilisateurs.

2.4 L'informatique : la révolution évolutive se poursuit

L'apparition et la diffusion des ordinateurs individuels

Au cours des années 80, l'ordinateur a trouvé sa place dans les bureaux, les écoles et les foyers nord-américains. Prévue depuis longtemps par les futurologues, la " révolution informatique " se concrétise et elle ne fait que commencer à se répercuter sur notre mode de vie. Les progrès remarquables qui ont été réalisés sur le plan de la technique des puces de silicium se sont traduits par une réduction substantielle du coût et de la taille des ordinateurs et, partant, la technique informatique s'est répandue davantage, tout en devenant plus polyvalente : l'ordinateur individuel a fait son apparition.

La diffusion des ordinateurs individuels, de toute évidence, montera en flèche au cours des années à venir. On prévoyait que, aux États-Unis, plus de 2,8 millions d'unités, d'une valeur totale de 4,9 milliards de dollars, seraient vendues en 1982 ⁶¹. En 1987, plus de 20 % de la population active américaine utilisera quotidiennement l'ordinateur, plus de 24 millions d'ordinateurs individuels seront installés et plus de 10 milliards de dollars seront dépensés au titre du matériel seulement, tandis que les dépenses liées au logiciel représenteront 3,7 milliards de dollars. À l'échelle mondiale, les dépenses totales dans ce domaine atteindront un sommet de 25 milliards de dollars, ce qui représentera une augmentation annuelle de 46 % par rapport au chiffre de référence de 4 milliards de dollars établi pour 1982 ⁶². Au Canada, on s'attend que les ventes d'ordinateurs individuels atteindront un

61. The Computer Moves in, dans Time Magazine, 3 janvier 1983, p. 8.

62. Input-Output, avril 1983.

sommet de 2,4 milliards de dollars en 1987 ⁶³. Si l'on suppose que le taux de pénétration au Canada sera analogue à celui des États-Unis, de 5 à 6 millions d'unités pourraient alors être vendues.

Le secteur de l'ordinateur individuel semble destiné à un brillant avenir. Toutefois, comme cela s'observe souvent dans des secteurs en plein essor, on s'attend à un bouleversement imminent qui mettra à la portée du consommateur des ordinateurs plus puissants à un prix moindre ⁶⁴. Les détaillants -- ils auront effectué à peu près 35 % de l'ensemble des ventes en 1988 --, qui ont, en partie, amené le public à mieux accueillir l'ordinateur individuel et à se familiariser avec lui, craignent également de voir leur commerce exposé à un bouleversement parallèle -- un commerce dans lequel le service, les économies d'échelle et le positionnement deviennent rapidement les conditions préalables de la survie. Tous ces facteurs annoncent probablement que, tant chez les détaillants que chez les fabricants, une consolidation s'opérera progressivement au sein des forces du marché de l'ordinateur individuel. En fait, certains prétendent que la " vraie révolution " ne s'est pas encore produite. En l'espace de quelques années, une nouvelle vague de puissants ordinateurs de table mettra à la portée des utilisateurs, au foyer et au bureau, des capacités de calcul très élevées.

Les applications de l'ordinateur domestique

On a constaté récemment que les personnes qui achètent des ordinateurs pour des raisons ne se rapportant pas strictement aux affaires deviennent plus nombreuses, plus variées et plus exigeantes. Toutefois, des recherches récentes indiquent que, sur l'ensemble des ordinateurs individuels vendus au Canada, moins de 15 % sont destinés à être utilisés au foyer et que, dans 50 % de ces cas, ils serviront à des activités liées à l'entreprise ⁶⁵. Jusqu'à présent, les ordinateurs

63. At Home with Computers, dans The Financial Post Magazine, 1^{er} janvier 1983, p. 30.

64. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 11 décembre 1982.

65. At Home with..., p. 28.

domestiques n'ont pénétré que dans 3 % des foyers des États-Unis, mais ce taux de pénétration pourrait passer à 25 % d'ici à trois ans ⁶⁶.

Le pessimisme que dénotent les prévisions relatives à la pénétration des ordinateurs individuels dans les foyers tient généralement à l'absence de matériel facilement utilisable et à des lacunes au niveau de la formation du public en informatique. On s'attend que les gens apprendront d'abord à connaître l'ordinateur et à se familiariser avec lui dans les entreprises et les écoles -- qui, à l'origine, constitueront les principaux milieux d'utilisation de l'ordinateur individuel --, pour ensuite ramener ce bagage au foyer. Selon certains éducateurs, durant les prochaines décennies, les étudiants qui ne se seront pas familiarisés avec l'ordinateur passeront pour des "illettrés" ⁶⁷. Grâce à leurs domaines d'application domestiques, les ordinateurs sont considérés comme une source de stimulation des activités intellectuelles et créatrices des familles, et comme des systèmes complets d'économie domestique -- qui peuvent, entre autres, être utilisés pour assurer la surveillance d'appareils ménagers ou du système de chauffage, pour commander des systèmes de sécurité, pour tenir des registres domestiques et pour effectuer des opérations de gestion.

Les premiers utilisateurs d'ordinateurs individuels étaient bien souvent -- à l'instar de l'ordinateur personnel lui-même, qui peut apparaître à la fois comme un appareil domestique et une machine de bureau -- des gens qui accomplissaient une grande partie de leur travail à la maison. La capacité des ordinateurs individuels peut être améliorée quasi indéfiniment en les raccordant à divers réseaux par l'intermédiaire du téléphone, ce qui permet de répondre aux besoins particuliers de nombreuses catégories de professionnels et de travailleurs. Les avocats, les propriétaires de petites entreprises, les rédacteurs, les ingénieurs et bien d'autres personnes peuvent tirer parti des services d'un ordinateur individuel installé au foyer. On s'attend ainsi que le taux d'utilisation des ordinateurs dans les fermes augmentera de 20 % au cours des cinq prochaines années ⁶⁸. La télécommunication (qui

66. The Globe and Mail de Toronto, livraison du 10 juin 1983.

67. At Home with..., p. 33.

68. The Computer Moves..., p. 12.

assure la liaison entre le bureau et le foyer par l'intermédiaire de l'ordinateur et du téléphone) gagnera en popularité puisque les coûts du matériel peuvent facilement être compensés par les épargnes réalisées au titre des frais de déplacement et de la location d'un bureau.

La télécommunication jouera, par ailleurs, un autre rôle, particulièrement méritoire, puisqu'elle donnera de nouvelles espérances aux millions de personnes handicapées qui veulent gagner leur vie en Amérique du Nord.

Les répercussions sociales de l'ordinateur individuel

Malgré tous les avantages que l'on espère tirer des ordinateurs, il convient de souligner que la commodité, la formation et l'efficacité ne constituent pas les seuls paramètres de l'évolution de cette technique, et qu'il faudra faire face à des problèmes sociaux importants tels que l'immobilisation des informations, l'appauvrissement de l'interaction sociale, un risque accru de violation de la vie privée et les crimes associés à l'ordinateur ⁶⁹.

Toute la gamme des ordinateurs, depuis l'ordinateur individuel domestique jusqu'à l'unité centrale de l'entreprise pourront être touchés par ces problèmes. Par ailleurs, l'efficacité de ces appareils évoluant plus rapidement que la protection qu'ils offrent, les craintes qu'inspirent l'envahissement de la vie privée et la divulgation d'informations confidentielles augmentent lors de chaque informatisation, et chaque fois que des banques de données sont fusionnées ⁷⁰. Par contre, sous une autre perspective, on a grandement fait état du fait que les ordinateurs pourraient stimuler l'épanouissement de la liberté et de l'indépendance individuelles, plutôt que le dépérissement de l'être humain ⁷¹.

Les répercussions de l'ordinateur sur l'emploi ont également été examinées sous des points de vue opposés. Étant donné que cette révolution éliminera un certain

69. Winnipeg Free Press, livraison du 2 décembre 1982.

70. Montreal Gazette, livraison du 19 janvier 1983.

71. Vancouver Sun, livraison du 29 janvier 1983.

nombre d'emplois et que la productivité et le niveau de vie au Canada auront probablement tendance à augmenter, on peut dire que nous sommes, plus que jamais, près d'adopter la semaine de travail de quatre jours comme moyen optimal de partager un travail dont le volume diminue graduellement ⁷². Toutefois, la hausse du taux de chômage, sans parler des semaines de travail plus courtes, suscite beaucoup d'inquiétude. Ce phénomène, enfin, aura certainement des effets sur le nombre d'heures de loisirs dont disposent les Nord-américains.

L'usage criminel de l'ordinateur

L'informatique est susceptible de créer un problème d'un autre ordre, soit l'usage criminel de l'ordinateur -- où un utilisateur y a abusivement recours. Le nombre croissant d'ordinateurs individuels augmente le potentiel d'accès aux quelque 360 000 installations informatiques en Amérique du Nord ⁷³. L'usage criminel de l'ordinateur peut prendre plusieurs formes : le sabotage, l'espionnage industriel et politique, la fraude en vue du profit financier, l'empiètement sur les droits à la vie privée, etc. Les données personnelles stockées dans les banques de données situées dans les différentes régions du pays sont si abondantes que tous les gens, sans exception, sont vulnérables. Et pourtant, le problème est loin d'être cerné.

L'usage criminel de l'ordinateur tient, d'une part, dans une large mesure au fait que, au niveau des lignes de conduite internes, on fait peu ou pas cas de la sécurité, de sorte que des intrus peuvent facilement avoir accès aux bases de données, et, d'autre part, dans une mesure moindre, à l'incertitude qui règne quant à l'applicabilité des lois en vigueur. Tant que le gouvernement du Canada n'aura pas apporté des modifications pertinentes au code criminel, les moyens de poursuivre en justice ceux qui abusent de l'ordinateur resteront très limités. En ce qui concerne les crimes associés à l'usage de l'ordinateur, les dispositions législatives actuelles sont nettement insuffisantes et lacunaires ⁷⁴. Il est, par ailleurs, un autre fait qui complique encore la situation : les entreprises sont

72. Vancouver Sun, livraison du 29 janvier 1983.

73. Sunday Star, livraison du 3 octobre 1982.

74. Sunday Star, livraison du 13 février 1982.

peu disposées à signaler, le cas échéant, ce genre de crimes, par crainte de compromettre leur réputation en matière de gestion. D'après certains experts, 10 % des installations informatiques au Canada sont victimes de cette nouvelle forme d'écoute électronique, et cette proportion évoluera de pair avec l'expansion de l'industrie ⁷⁵. Selon des statistiques américaines, 12 % seulement des incidents de cette nature sont signalés. On estime en outre que, en 1985, l'usage criminel de l'ordinateur mettra en jeu un total de 30 milliards de dollars ⁷⁶. C'est donc dire que les abus de cet ordre prennent des dimensions imposantes et que, si l'on veut les freiner ou les contrôler, on devra hâter le vote des lois pertinentes. Récemment, un sous-comité parlementaire a recommandé que l'on reconnaisse la création de deux nouvelles infractions criminelles liées à ce domaine, et on a pressé l'industrie et les utilisateurs d'adopter des mesures de sécurité appropriées ⁷⁷. Compte tenu de l'évolution rapide des techniques informatiques, l'usage criminel de l'ordinateur gagnera probablement de nouvelles dimensions avant d'être freiné par une législation appropriée et par de nouvelles normes de sécurité.

3. LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE LA TECHNIQUE

3.1 La dépendance du Canada à l'égard de l'étranger en matière de technique

À l'occasion de la récente conférence " Le Canada de demain ", le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, M. Donald Johnston, a déclaré que 98 % de la technique nécessaire à l'industrie canadienne doit être importée.

Le Canada est tributaire de la technique étrangère, et cet état de choses découle de nombreux facteurs, dont le plus important est le fait qu'aucun pays ne peut aspirer à mettre au point, à l'intérieur même de ses frontières, toute la technique dont sa propre industrie

75. Halifax Chronicle Herald, livraison du 13 juin 1983.

76. Calgary Herald, livraison du 13 mars 1982.

77. Communications Week, vol. 3, n° 25 (11 juillet 1983), p. 1.

a besoin. Le Japon et la République fédérale d'Allemagne ont ainsi toujours fait largement appel à la technique étrangère; ce faisant, ces pays ont obtenu plus rapidement des résultats à un coût moindre, compte tenu des investissements qu'ils auraient dû faire pour établir leurs propres sources de technique. Jusqu'à tout récemment, les États-Unis semblaient être en mesure de satisfaire la plupart de leurs propres besoins technologiques, mais les progrès qui ont été réalisés dans d'autres pays ont modifié considérablement cette situation : à l'heure actuelle, plus de 35 % des brevets enregistrés aux États-Unis sont délivrés à des étrangers.

À l'échelle mondiale, le Canada joue un rôle restreint en ce qui a trait à la production de la technique, et cela, à cause de sa faible taille sur le plan économique, de son industrie largement concentrée sur les ressources et de la forte proportion des capitaux étrangers au pays. Dans une étude récente, effectuée pour le compte de la Canadian Tax Foundation, McPetridge et Warda ⁷⁸ démontrent que les lois fiscales canadiennes passent parmi les plus bienveillantes au monde au titre des dépenses de recherche-développement (R-D), exception faite des lois de Hong Kong. Malgré ce traitement fiscal généreux, la production de la technique au pays reste inférieure à celle d'autres pays développés. La figure 1 et le tableau 1 illustrent cet état de fait en montrant la position relative du Canada en fonction de deux indicateurs : les dépenses brutes en recherche-développement (DBR-D) et les brevets canadiens délivrés.

En outre, le problème de la production de la technique au pays et de l'acquisition des techniques étrangères serait particulièrement grave pour les petites et moyennes entreprises canadiennes, qui risquent de ne pas avoir accès aux techniques produites par les sociétés mères ou apparentées à un groupe de l'étranger. À cet égard, une étude entreprise par Britton et Gilmour ⁷⁹ en 1978 montre que, sur un ensemble de 27 500 petites entreprises canadiennes (de moins de 100 employés), 275 seulement ont leurs propres programmes de R-D.

78. D. McPetridge et P. Warda : Canadian R & D Incentives: Their Adequacy and Impact, Canadian Tax Foundation, Toronto, 1983.

79. J. H. Britton et J. M. Gilmour : Le maillon le plus faible, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1978, p. 142.

C'est donc dire que le Canada est largement tributaire de la technique étrangère et qu'il doit avoir accès à cette technique s'il veut demeurer concurrentiel à l'échelle internationale.

3.2 La stimulation de la recherche-développement (R-D) au Canada par rapport au contexte mondial

McFetridge et Warda ⁸⁰, dans l'étude récente qu'ils ont effectuée pour le compte de la Canadian Tax Foundation, fournissent des renseignements intéressants sur la stimulation de la R-D au Canada, comparativement à ce qui se fait à cet égard dans les principaux pays développés, dans les pays moins développés et dans les principaux pays en développement.

La constatation la plus impressionnante est que les mesures visant à stimuler la R-D au Canada (déductions fiscales, subventions et contributions) comptent parmi les plus généreuses par rapport à celles qui sont offertes dans les 20 pays étudiés, exception faite de Singapour. Les auteurs soulignent que le Canada utilise depuis longtemps son régime fiscal pour encourager la R-D, tandis que certains autres pays commencent à peine à adopter cette formule. Autre constatation surprenante, le Japon est, en ce qui a trait au financement gouvernemental accordé à la R-D, loin derrière le Canada, tandis que la République fédérale d'Allemagne et la France le sont quelque peu.

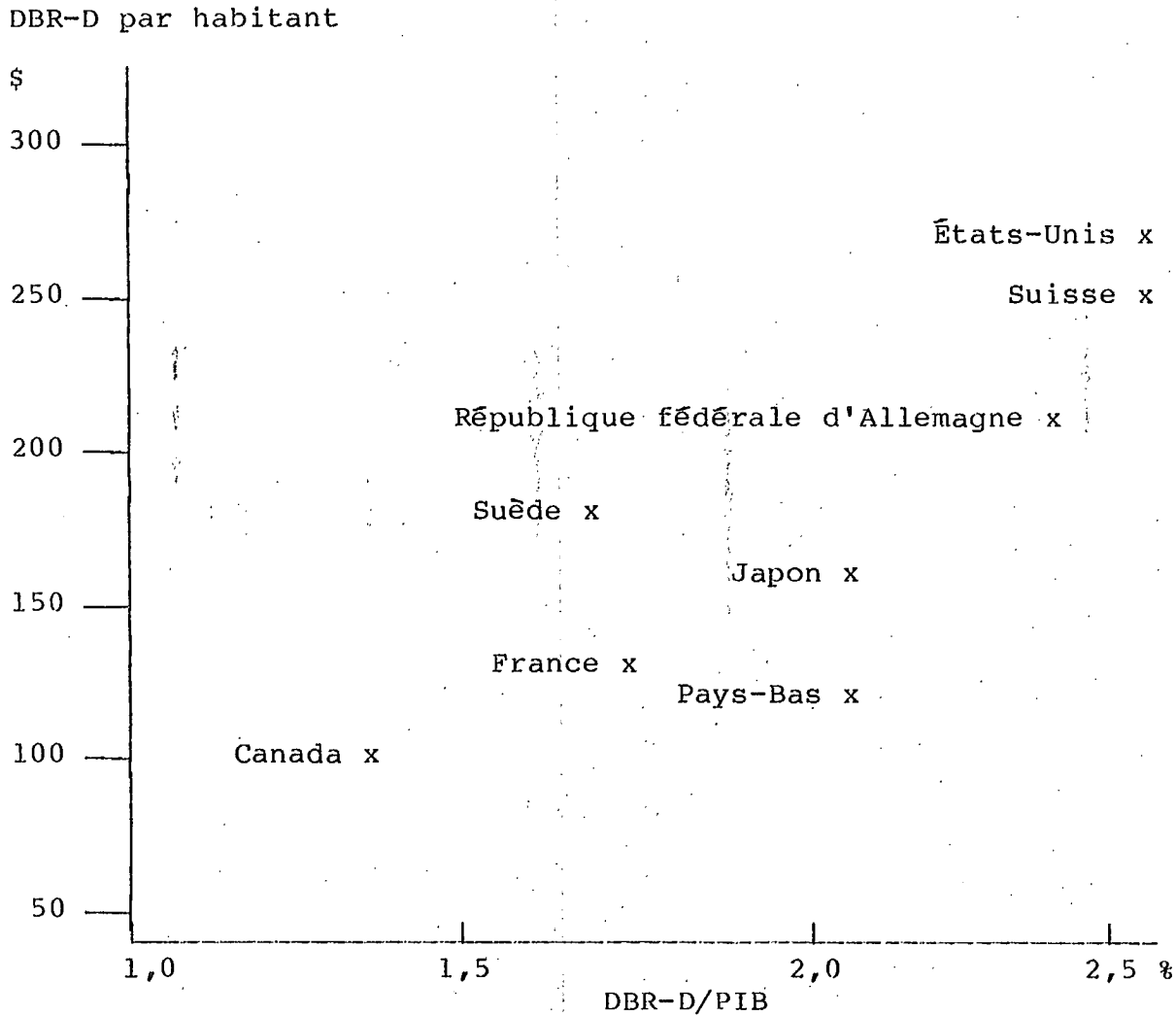
Les auteurs précisent néanmoins que, dans tous les pays, y compris le Canada, les stimulants à la R-D pourraient être inadéquats. Cet état de fait est attribué à la forte proportion de fuites (jusqu'à 77 %) qui s'observent lorsque, la juridiction d'un pays ayant subventionné la R-D, c'est la juridiction d'un autre pays qui tire profit de cet avantage, au moment où la technique fait l'objet d'une application à l'intérieur de ses frontières -- ce qui revient à dire que les activités de R-D des industries de la technique de pointe sont, pour la plupart, sans attaches.

L'hypothèse initiale des auteurs de l'étude était que le pays qui offre des stimulants à la R-D les plus favorables attire les activités de R-D sans attaches des industries de la technique de pointe. Ils finissent toutefois par trouver cette assertion moins

80. D. McFetridge et P. Warda : op. cit.

Figure 1

Dépenses brutes en recherche-développement (DBR-D)
par habitant selon le rapport des DBR-D au produit intérieur
brut (PIB), certains pays de l'OCDE, 1979



Source : Canada, Statistique Canada : Indicateurs de l'activité scientifique au Canada 1983, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1983.

Tableau 1

Brevets canadiens délivrés selon la nationalité de
l'inventeur, Canada, 1978 et 1982-1983
(% des brevets canadiens délivrés)

Nationalité de l'inventeur	1978	De novembre 1982 à octobre 1983
États-Unis	57,5	53,4
Japon	7,7	9,0
République fédérale d'Allemagne	7,6	8,4
Grande-Bretagne	5,1	4,8
France	4,0	4,7
Canada	6,4	6,4
Autre	11,9	13,3

Source : Canada, Bureau des brevets du Canada, Base de données sur les brevets canadiens PATDAT.

plausible, notamment lorsqu'ils considèrent les interactions des régimes fiscaux nationaux dans le cadre des relations qu'entretiennent une société mère avec ses filiales. Pour illustrer cette situation, on cite l'exemple, fort éloquent, de la filiale canadienne d'une société mère américaine. Dans ce cas, en effet, le stimulant à la R-D qui permet à la filiale de verser une cotisation fiscale moindre au Canada peut faire que, aux États-Unis, la société mère aura à payer une cotisation fiscale d'autant plus élevée. C'est donc dire combien de telles interactions, au niveau des lois fiscales, risquent d'affaiblir les effets réels -- par opposition aux effets potentiels -- des stimulants à la R-D au Canada.

Les mesures visant à stimuler la R-D au Canada sont donc, somme toute, particulièrement remarquables, bien que leurs effets risquent d'être atténués par les lois fiscales qui sont en vigueur dans les autres pays. Il n'en demeure pas moins, toutefois, que nous devons attacher beaucoup plus d'importance aux mesures qui favoriseront un transfert de la technique étrangère pour servir d'appoint à nos propres initiatives en matière de R-D.

Tableau 2

Nombre total de brevets délivrés dans les domaines de la technique en croissance, certaines classes de la Classification des activités économiques (CAE), Canada, 1978 et période allant de novembre 1982 à décembre 1983

Classe de la CAE (en abrégé)	Nombre de brevets		Taux de croissance %
	1978	De novembre 1982 à décembre 1983	
Services professionnels et scientifiques	149	295	98
Systèmes d'énergie électrique	214	353	65
Tourne-disques, radios et téléviseurs	218	355	63
Produits à base de bois	108	165	53
Hôpitaux	483	730	51
Laboratoires médicaux	148	224	51
Produits raffinés du pétrole et du charbon	272	409	50
Production d'acier de première fusion	182	271	49
Impression, édition et activités connexes	147	217	48
Équipement de chauffage	105	151	44

Source : Canada, Bureau des brevets du Canada, Base de données sur les brevets canadiens PATDAT.

Tableau 3

Nombre total de brevets délivrés dans les domaines de la technique en décroissance, certaines classes de la Classification des activités économiques (CAE), Canada, 1978 et période allant de novembre 1982 à décembre 1983

Classe de la CAE (en abrégé)	Nombre de brevets		Taux de décroissance %
	1978	De novembre 1982 à décembre 1983	
Vêtement	103	33	-68
Services de communication et autres services publics	49	18	-63
Pièces et accessoires de véhicules à moteur	218	84	-62
Autres produits manufacturés	478	186	-61
Construction industrielle et de grands ouvrages	448	196	-56
Transports	358	163	-55
Télécommunications (ondes porteuses)	167	80	-52
Machines agricoles	106	52	-51
Métaux divers de première fusion	259	129	-50
Textiles de première transformation	222	121	-46

Source : Canada, Bureau des brevets du Canada, Base de données sur les brevets canadiens PATDAT.

3.3 L'offre de renseignements sur les technologies brevetées

La plupart des lecteurs connaîtront le programme, lié à l'information contenue dans les brevets, que le Bureau des brevets du Canada a récemment annoncé. La présente section vise à donner un aperçu des renseignements qui sont offerts par deux sources : d'une part, la base de données sur les brevets canadiens PATDAT, qui offre des renseignements abondants sur chaque brevet délivré au Canada, et, d'autre part, le personnel de classification rattaché en permanence au Bureau des brevets.

La PATDAT

Les données, tirées de la PATDAT, qui sont présentées ci-après servent à décrire, par classe d'activité économique, les tendances générales qui caractérisent la délivrance des brevets. Ces tendances générales reflètent l'offre de renseignements sur les technologies brevetées tant étrangères que canadiennes. La méthode utilisée consiste à établir une simple comparaison, sur le plan de la délivrance des brevets, entre 1978 et la période allant de novembre 1982 à décembre 1983.

Le personnel de classification

La présente section examine les résultats d'une enquête qui a été menée auprès du personnel de classification du Bureau des brevets du Canada. Si la PATDAT fournit des renseignements satisfaisants sur les tendances globales touchant à l'offre de technologies brevetées, elle est, par contre, limitée de deux manières. En premier lieu, ses données, qui portent uniquement sur les brevets délivrés, ne sont pas actuelles car la délivrance du brevet a lieu trente mois environ après la réception de la demande. En second lieu, les données de la PATDAT sont établies suivant les grandes classes de la Classification des activités économiques (CAE), de sorte qu'il est possible que des tendances importantes, à des niveaux plus précis, passent inaperçues.

L'enquête auprès du personnel de classification s'est révélée particulièrement utile pour contrebalancer ces limitations. Ces spécialistes sont les premiers à examiner en détail les nouvelles demandes présentées au Bureau des brevets, ce qui fait que leurs connaissances sont toujours des plus actuelles. On leur a, en outre, demandé de répondre aux questions sans se référer à la CAE, de sorte que les renseignements qu'ils ont fournis sont très détaillés. Les résultats de cette enquête

offrent un aperçu détaillé des technologies qui connaissent les plus hauts taux d'activité au sein de chaque groupe de classification.

Technologies actives

Le matériel mécanique divers

1. Éléments de machines et éléments intermédiaires de transmission de mouvement.
2. Presses d'imprimerie.
3. Pompes et moteurs hydrauliques.
4. Fonctionnement des moteurs à combustion interne.
5. Centrales hydrauliques.
6. Matériel et procédés d'extraction des fluides souterrains (pétrole, gaz ou eau).

Les systèmes et les appareillages électriques et électroniques

1. Stimulateurs cardiaques et appareils de surveillance et de diagnostic.
2. Chauffage au laser et fours à micro-ondes.
3. Jeux électroniques, machines de traitement de textes avec détection et correction des erreurs, et transfert des données entre les ordinateurs et les unités centrales ou à l'intérieur de ces appareils.

Les systèmes de communication

1. Instruments de mesure au moyen de la lumière et de l'électricité.
2. Téléavertisseurs utilisant la lumière pour la communication.
3. Sonneries antivols.

Technologies actives (Suite)

4. Systèmes informatisés de commutation téléphonique.
5. Systèmes de communication par satellite et multiplexeurs d'ondes lumineuses.
6. Appareils téléphoniques sans cordon.

Les fibres optiques, les appareils photochimiques et les polymères synthétiques

1. Appareillage de xérogaphie et d'enrobage électrostatique.
2. Fibre ou filament de verre utilisés comme guides d'ondes optiques.
3. Procédés de xérogaphie et dépôt de vapeurs chimiques, pour les guides d'ondes optiques.
4. Alliages de polymères synthétiques : alliages dentaires; adhésifs chirurgicaux; alliages de moulage; peintures; vernis et encres à usage spécial.
5. Alliages intumescents ignifuges et toutes sortes de mousses de polymère synthétique.

Les sciences de la santé, la métallurgie et la fabrication, l'holographie, l'optique et la photographie

1. Instruments servant à la fixation des pièces électroniques; connecteurs; procédés de fabrication des appareils optiques (fibre optique).
2. Holographie et appareils de guidage des ondes lumineuses par fibres optiques.
3. Appareils photographiques produisant des épreuves positives.

Technologies actives (Suite)

4. Appareils orthopédiques, éclisses, appareils contraceptifs, appareils inhalateurs, coeur et poumon artificiels, aiguilles hypodermiques, instruments chirurgicaux, réceptacles pour énurésie et encoprésie, sondes.
5. Procédés de traitement des feuilles de tabac.
6. Conduites en matière plastique ou en caoutchouc.

Les compositions chimiques et la métallurgie

1. Champs électromagnétiques pour façonner et manipuler le métal en fusion.
2. Compositions de forage pour l'extraction d'une quantité supplémentaire de pétrole des gisements épuisés.
3. Méthodes d'extraction des métaux contenus dans les minerais.
4. Alliages nouveaux -- alliages amorphes ou vitreux ayant des propriétés physiques et chimiques exceptionnelles.
5. Chimie photographique -- produits de photographie instantanée et révélateurs xérogaphiques.
6. Méthodes photographiques pour la fabrication des microplaquettes.
7. Matériaux pour l'absorption, la conservation et la distribution de la chaleur solaire.

La chimie et les composés carbonés

1. Nouveaux produits pharmaceutiques et nouvelles méthodes de préparation de ces produits.
2. Nouveaux pesticides -- notamment des insecticides, des fongicides et des herbicides.

Technologies actives (Suite)

3. Combustibles synthétiques.
4. Stabilisateurs de polymères synthétiques.

Les combustibles, les explositifs et la biochimie

1. Méthodes de décontamination des combustibles solides.
2. Méthodes de transport du combustible solide par pipeline.
3. Préservatifs pour aliments.
4. Antibiotiques pour les aliments destinés aux animaux.
5. Enzymes pour le conditionnement des aliments.
6. Vaccins et antibiotiques nouveaux.
7. Composés d'antigènes et d'anticorps pour les essais cliniques.
8. Utilisation de la génétique pour produire des vaccins, des hormones, des interférons et des enzymes à prix réduit. Ces produits sont actuellement employés dans la médecine mais, à l'avenir, ils peuvent faire l'objet d'applications industrielles.

Les articles mécaniques

1. Casques d'athlétisme, couches, compresses et tampons hygiéniques.
2. Bottes de ski.
3. Jouets, jeux de construction.
4. Tondeuses à gazon et moissonneuses-batteuses.
5. Appareils de recyclage.
6. Charpentes pliantes.

Technologies actives (Suite)

7. Procédés et appareils pour le montage des fermetures à glissière.
8. Séparateurs vorticaux.
9. Pompes et pistolets pour stations d'essence.
10. Mécanismes de bobinage de ceinture de sécurité; moulinets de pêche.
11. Casse-tête (analogues au cube de Rubic).
12. Attaches de ski pour le ski de fond.
13. Système de pulvérisation pour économiser l'eau.
14. Aéroglisseurs et motoneiges.

Les compositions chimiques

1. Peintures qui peuvent réagir à la radiation.
2. Conversion chimique (craquage catalytique dans l'industrie du pétrole).
3. Batteries semi-durables.
4. Polymères thermostables.

Les semi-conducteurs et le stockage d'informations

1. Cellules solaires et lasers à semi-conducteur.
2. Synchronisation et contrôle des informations stockées et dispositifs à couplage de charge pour le stockage.
3. Miniaturisation des circuits intégrés.

Le matériel de traitement chimique

1. Adoucisseurs de tissu, en particulier pour les sècheuses de linge.

Technologies actives (Suite)

2. Coextrusion de matières plastiques à couches multiples pour l'emballage et la fabrication des disques à laser et des disques numériques pour enregistrement sonore.
3. Humidificateurs, laveurs de gaz riche.
4. Reins artificiels.
5. Laveurs de gaz pauvre.
6. Recyclage des ordures par broyage et triage.
7. Épuration de l'eau au moyen des boues activées.

Le chauffage, les échangeurs de chaleur, les véhicules et la manutention des matériaux

1. Incinérateurs de déchets.
2. Collecteurs d'énergie solaire et systèmes de chauffage solaire. Poêles à bois et cheminées.
3. Pneus.
4. Calorifères à gaz et à mazout.

Le contrôle électrique

1. Commutateurs électriques.
2. Tubes à rayon cathodique.
3. Impression électrostatique.
4. Appareils électriques de mesure et d'essai.
5. Connecteurs électriques.
6. Système de contrôle automatique du carburant, pour les moteurs à combustion interne.

Technologies actives (Suite)

7. Systèmes de contrôle par ordinateur.
8. Diagnostics médicaux par les ultrasons.
9. Procédés de mesure et d'essai par l'énergie radiante.

La construction (bâtiments et routes), les attaches pour mobilier, le sondage du sol et des roches et l'exploitation des mines

1. Aspirateurs et nettoyeurs de piscine.
2. Murs et toitures revêtus d'une couche isolante; cloisons autoportantes.
3. Sangles.
4. Couvertres inaltérables et couvercles à l'épreuve des enfants.
5. Conteneurs de cloisons (moulés ou en feuilles métalliques).
6. Distributeurs automatiques de fluides et atomiseurs.

3.4 La demande de renseignements sur les technologies brevetées

La présente section vise à donner un aperçu de la demande réelle et potentielle de renseignements sur les technologies brevetées, et cela, en fonction de la demande actuellement observée dans une économie comparable (celle de l'Australie) et de la demande qui pourrait résulter de programmes de recherche-développement financés par le gouvernement du Canada.

La demande actuelle dans un pays développé à économie restreinte

La très forte demande de renseignements sur les technologies brevetées qui s'observe au Japon, en République fédérale d'Allemagne et dans d'autres pays a été suffisamment documentée dans d'autres publications. Par contre, on sait très peu de choses sur cette demande dans les pays développés à économie restreinte. L'article récent de Thomas Mandeville ⁸¹ sur l'utilisation des renseignements sur les brevets en Australie constitue une bonne source de référence si l'on tient compte de la similitude qui existe entre les économies australienne et canadienne. De fait, les deux économies sont largement axées sur les ressources, ouvertes en ce qui a trait aux exportations et aux importations, fortement dominées par les entreprises multinationales et, dans une large mesure, tributaires de la technique étrangère. Les deux pays sont, en outre, caractérisés par une société bien développée, par des niveaux d'instruction analogues et par un revenu élevé par habitant. L'étude de Mandeville est le fruit d'un certain nombre d'enquêtes menées, en 1980-1981, dans le cadre d'une révision intégrale du système des brevets australien.

Puisque, en Australie, on n'a pas entrepris de programme, axé sur l'information contenue dans les brevets, qui soit comparable à celui qu'a proposé le Bureau des brevets du Canada, on peut dire que le modèle de la demande de renseignements en Australie correspond à la situation au Canada avant l'instauration du programme. Si l'on tient compte de toutes les sources d'information possibles, les renseignements sur les technologies brevetées ne jouent pas, selon les résultats de l'enquête, un rôle très important. Ainsi, chez les sociétés résidentes australiennes on juge que les renseignements sur les technologies brevetées viennent loin derrière les renseignements tirés de publications techniques et spécialisées, de visites à l'étranger, d'échanges techniques avec d'autres entreprises et de rencontres officieuses avec les membres d'autres organisations, et cette attitude ne varie pas considérablement en fonction de l'importance de l'entreprise ou de la proportion de ses capitaux étrangers. Il importe

81. Thomas Mandeville : Australian Use of Patent Information, dans World Patent Information, vol. 5, n° 2 (1983), p. 79-82.

par ailleurs de souligner que les sociétés non résidentes attribuent, pour leur part, aux renseignements sur les technologies brevetées une cote bien plus élevée, puisqu'elles jugent que, à titre de source d'information, les technologies brevetées ne sont surpassées que par les publications techniques et spécialisées. Cette constatation pourrait indiquer que les entreprises étrangères sont plus conscientes de la valeur que représentent, dans leur pays d'accueil, les renseignements sur les technologies brevetées.

Il convient également de mentionner les raisons qui sont invoquées par les différents secteurs de l'économie australienne pour effectuer une demande de renseignements sur les technologies brevetées. Bien que la raison la plus fréquente relève des fonctions traditionnelles qu'assume un bureau des brevets, il est intéressant de noter que tous les secteurs semblent se servir de ces renseignements pour étudier l'éventualité de créer de nouveaux produits. Par ailleurs, l'évaluation de la concurrence face à un nouveau produit et la solution de problèmes techniques sont deux domaines qui méritent d'être poussés davantage.

La demande de renseignements sur les technologies brevetées à l'échelle du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada sera l'une des premières cibles de l'initiative du Bureau des brevets du Canada. S'il est vrai que, globalement, les renseignements sur des technologies brevetées seront certainement utiles aux décideurs, on estime néanmoins que le gros de la demande proviendra des programmes de recherche-développement (R-D) financés par le gouvernement et des programmes d'encouragement au développement industriel. La présente section examine les tendances qui, dans le cadre de ces programmes, pourraient stimuler la demande de renseignements sur les technologies brevetées 82.

Les programmes d'aide fédéraux à la R-D au Canada

On prévoit que les dépenses fédérales au titre des programmes et des stimulants à l'appui du développement technologique s'élèveront à plus de 850 millions de dollars en 1983-1984.

82. Cette section a été préparée par Kim Omae, du Bureau des brevets du Canada, à la demande de la Direction de la recherche stratégique.

Tableau 4

Principales sources d'information, en matière de
recherche-développement, des grandes entreprises, Australie

(% des réponses *)

Source	Grandes entreprises résidentes (à capitaux étrangers)	Grandes entreprises résidentes (à capitaux australiens)	Grandes entreprises non résidentes
Publications techniques et spécialisées	26	25	26
Visites à l'étranger	22	26	5
Échanges techniques avec d'autres entreprises	21	15	10
Rencontres officieuses avec les membres d'autres organisations	11	14	11
Conférences et séminaires	7	3	7
Spécifications de brevets publiées	5	4	19
Personnes recrutées dans d'autres organisations	1	1	2
Gouvernement	1	0	0
Universités	1	1	4
Autres	5	11	16
Total	100	100	100
Nombre d'entreprises	25	29	43

* Les réponses ont été pondérées en fonction des coefficients suivants : 3 points pour la première source (principale), 2 points pour la deuxième et 1 point pour la troisième.

Source : Thomas Mandeville : Australian Use of Patent Information, dans World Patent Information, vol. 5, n° 2 (1983), p. 79-82.

Tableau 5

Principales raisons invoquées par les secteurs de l'économie
pour effectuer une demande de renseignements
sur les techniques brevetées, Australie

(%)

Raison	Entreprises			Ministères	Établis- sements d'ensei- gnement supérieur	Ingénieurs
	Grandes	Moyennes	Petites			
Détecter les contrefaçons	44	51	57	10	9	22
Évaluer l'originalité d'une invention	10	8	5	38	27	25
Évaluer l'état de la technique	18	7	10	29	33	14
Étudier l'éventualité de créer de nouveaux produits	23	28	21	19	19	10
Évaluer la concurrence face à un nouveau produit	3	3	7	0	2	15
Résoudre des problèmes techniques	1	2	1	5	9	14
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Thomas Mandeville : Australian Use of Patent Information, dans World Patent Information, vol. 5, n° 2 (1983), p. 79-82.

Les programmes et les stimulants qui sont actuellement mis en oeuvre par le gouvernement du Canada visent divers objectifs : subventions à la R-D; stimulants fiscaux destinés à stimuler l'innovation en aidant l'industrie à assumer certains risques au niveau de la mise au point et de l'utilisation des technologies nouvelles; renseignements sur les technologies nouvelles; aide à la réalisation des programmes de formation et de perfectionnement associés aux technologies nouvelles.

Les programmes d'aide à l'industrie se divisent en deux grandes catégories. Dans la première, on trouve des programmes tels que le programme de développement industriel et régional (PDIR), le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), le programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et le programme de coopération laboratoire-industrie (PCLI), qui visent à aider directement les entreprises industrielles. Dans la seconde catégorie, on trouve les programmes administrés par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada (CRSNGC) et le programme d'aide aux institutions (PAI) qui est administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (IC/EER). Ces programmes fournissent de l'aide financière aux organisations sans but lucratif, par l'intermédiaire de la prestation de services spécialisés à l'industrie, et ils servent à financer des activités ou des études qui favorisent indirectement le développement industriel au Canada.

Le tableau 6 montre le nombre de subventions et l'importance des crédits affectés à ces divers programmes. Le CRSNGC est le plus important bailleur des fonds destinés aux universités et aux industries combinées (43 %). L'étude comparative des subventions fédérales aux universités (tableau 7) indique que le CRSNGC et le Conseil de recherches médicales Canada (CRMC) fournissent 88 % des fonds, tandis que, fait surprenant, le CNRC n'en fournit que 7 %. Le tableau 8, qui montre la répartition des subventions au titre du PARI entre les secteurs industriels, montre que le gros de ces subventions va au secteur de l'électronique et de l'électricité et au secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Une aide substantiellement accrue a été accordée à ces deux secteurs entre 1971 et 1980.

Tableau 6

Liste partielle des programmes du gouvernement du
Canada qui accordent des subventions à la
recherche-développement (R-D) dans l'industrie
et les universités, Canada, 1982-1983

Programme	Ministère ou organisme	Nombre de subventions	Millions de \$
Programme d'expansion des entreprises (PEE)	IC/EER	548	73,0 (volet inno- vation)
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	CNRC	1 331	35,2
Programme de coopération laboratoire-industrie (PCLI)	CNRC	s. o.	17,4
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD)	IC/EER	31	59,6
Subventions thématiques destinées à aider la recherche	CRSNGC	482	26,3
Projets de recherche applicables dans l'industrie (PRAI)	CRSNGC	40	2,4
Amélioration de la recherche par discipline (ARD)	CRSNGC	5 729 *	110,5

* Soit 2 681 nouvelles subventions et 3 048 versements au
titre de subventions accordées en 1980-1981 et en 1981-1982.

Tableau 7

Subventions accordées par le gouvernement du Canada à la recherche-développement (R-D)
en sciences naturelles dans les universités canadiennes, par ministère ou organisme,
Canada, 1975-1976 à 1983-1984

(millions de \$)

Ministère ou organisme	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984
AC	1,1	1,7	1,8	1,3	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5
EACL	8,8	-	-	-	-	-	-	-	-
EMRC	0,9	1,0	1,8	1,6	0,4	1,5	1,5	1,5	1,5
EC	2,0	1,8	1,8	1,5	0,8	0,8	0,8	0,8	1,2
IC (et IC/EER)	0,3	0,6	0,5	0,6	1,0	1,6	3,8	4,4	5,2
CRMC	41,4	45,5	51,0	57,1	61,6	72,2	88,4	98,2	103,9
MDN	2,3	0,6	0,7	-	-	-	-	-	-
SBSC	5,2	6,0	9,9	8,3	3,9	4,8	4,8	4,4	5,4
CNRC	65,9	79,5	7,1	8,7	9,5	13,5	16,8	20,9	23,2
CRSNGC	-	-	84,2	96,6	104,1	136,8	167,0	182,0	191,8
Autres	1,0	1,1	0,7	1,9	2,0	1,0	1,2	1,3	1,6
Total	128,9	137,8	159,0	177,6	184,7	233,6	285,9	315,0	335,2

Tableau 8

Les subventions au titre du programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), Canada, 1981-1982

Secteur industriel	Millions de \$	%
Électronique et électricité	7,0	29
Alimentation et agriculture	5,2	22
Produits chimiques	4,4	19
Métaux et machinerie	3,9	16
Papier et bois	0,8	3
Autres	2,6	11
Total	23,9	100

Les activités actuelles de recherche-développement frayent la voie à la technique future

Chez la plupart des gens, l'expression " technique de pointe " évoque des images d'ordinateurs et de satellites de télécommunication; chez d'autres, elle évoque des idées associées aux instruments, à l'aérospatiale, à la robotique, aux produits pharmaceutiques, etc. En fait, toutefois, ce sont toutes les grandes industries, comme celle de la microélectronique, comme celle de l'acier, qui doivent adopter la technique de pointe pour être en mesure de relever le défi des années 80.

Nombre de chercheurs des années 80 concentreront leurs efforts sur l'application des nouvelles technologies dans des domaines nouveaux, ou sur l'amélioration du rendement et de la rentabilité des technologies déjà en place. Les spécialistes savent ainsi depuis les années 60 comment raccorder les caméras de télévision aux ordinateurs pour donner à ces derniers la faculté de voir. Les premiers montages de ce genre exigeaient cependant une puissance de calcul qui était l'apanage d'unités centrales extrêmement coûteuses. À l'heure actuelle, grâce aux puces peu coûteuses des microordinateurs, il est possible de produire, pour la première fois, de tels ordinateurs sur une grande échelle, et l'on s'attend que ces

systemes trouveront de nouveaux débouchés dans des domaines aussi divers que l'aérospatiale et la fabrication, ainsi qu'au bureau et au foyer. Nombre d'observateurs estiment néanmoins que, au cours de la présente décennie, l'inspection, l'identification et le triage des pièces de montage, de même que l'orientation des robots, constitueront les principaux domaines de développement industriel du secteur de la " vision-machine ".

Voici, dans leurs grandes lignes, les récents développements qu'ont connus certaines industries canadiennes que l'on associe traditionnellement à la technique de pointe.

L'aérospatiale

Pour ce qui est de la période postérieure à 1984, on estime que les investissements annuels au titre de la R-D se maintiendront au niveau des 400 millions de dollars, soit à plus du double du niveau atteint en 1980.

Depuis la Seconde guerre mondiale, l'aérospatiale canadienne a étendu le champ de ses compétences pour englober plusieurs grands secteurs, dont notamment le transport par ADAC, les simulateurs de vol, les petits moteurs, les drones de surveillance, etc. Ayant acquis un haut niveau de connaissances dans ces secteurs, elle s'est, de ce fait même, taillée une place de choix et concurrentielle au sein du marché des systèmes subséquents. On s'attend donc que l'aérospatiale exploitera au maximum ses avantages comparatifs, et qu'elle continuera de perfectionner ses produits dans les domaines où le Canada est le plus fort.

L'industrie demeurera consciente du fait qu'elle devra avoir recours à la production assistée par ordinateur (PAO), à la conception et à la fabrication assistées par ordinateur (CAO/FAO), à la robotique, etc. pour améliorer sa productivité.

Tableau 9

Investissements au titre de la recherche-développement (R-D),
Canada, 1980-1987

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Millions de dollars	165	225	280	310	310	395	385	410

Source : Rapport d'Industrie et Commerce Canada sur le développement de l'industrie aérospatiale.

L'avionique

En 1981-1982, les exportations, à destination des États-Unis et des pays d'outre-mer, dans le secteur de l'avionique et du matériel électronique de défense ont atteint respectivement 345 millions et 87 millions de dollars. Durant le premier trimestre de 1982 seulement, elles ont atteint un total de 200 millions de dollars, ce qui dénote une tendance à la hausse.

L'avionique -- soit l'application des techniques de l'électronique au domaine de l'aviation -- fait appel à l'ensemble de l'électrotechnique, de sorte qu'elle peut déboucher très souvent sur des applications dans des secteurs autres que l'aérospatiale, ce qui augmenterait le rendement des investissements au titre de la R-D liée à l'avionique.

Au cours de la prochaine décennie, le marché mondial de l'avionique représentera des milliards de dollars, et les produits secondaires issus de cette technique excéderont probablement les produits principaux.

Les satellites et les stations terrestres

Les applications de la technique spatiale prennent un essor très rapide au Canada, notamment dans les secteurs des télécommunications et de la télédétection. En 1982, les entreprises canadiennes représentaient 8,3 % du marché de l'aérospatiale, et des contrats d'une valeur totale de 1,6 milliard de

dollars ont été accordés. Le secteur des télécommunications par satellite offrirait au Canada un potentiel annuel de 133 millions de dollars.

L'aérospatiale est un secteur à forte intensité de R-D et, pour qu'elle demeure viable et qu'elle puisse tirer parti des créneaux qui s'offrent sur les marchés d'exportation, nous devons nous doter d'un programme spatial national permanent, qui comportera, à tout moment, au moins un projet d'envergure qui en sera à l'étape de l'assemblage.

La technique liée à la sustentation assistée

Deux des programmes de recherche en cours d'exécution au Canada touchent à la sustentation assistée -- et, de façon plus précise, des principes de l'aile-trompe et de l'éjecteur-porteur. La technique de l'aile-trompe utilise un moteur à écoulement divisé pour diriger l'écoulement d'air du moteur vers un volet d'intrados installé au bord de fuite de l'aile et pour obtenir ainsi une sustentation supplémentaire. La technique de l'éjecteur-porteur a recours à une poussée dirigée, en plus du système hypersustentateur, pour assurer une sustentation supplémentaire au décollage et à l'atterrissage.

Si l'on veut que le Canada joue un rôle important dans le développement de cette nouvelle technique, ce secteur devra bénéficier d'un financement important, qui pourrait lui être accordé dans le cadre d'un programme conjoint, auquel participerait probablement le ministère de la Défense des États-Unis.

L'agriculture, les pêches et les produits alimentaires

L'industrie alimentaire figure au nombre des secteurs les plus importants et les plus variés au Canada, et ce, tant à l'échelle du pays qu'à celle des provinces.

En 1981-1982, 13 entreprises de conditionnement des aliments ont reçu, dans le cadre du programme d'expansion des entreprises (PEE), une aide financière totale de 7,2 millions de dollars. Ce financement a surtout servi à améliorer les produits, les procédés de production et la productivité, de même qu'à réorganiser les entreprises. Par ailleurs,

les contributions autorisées au titre de l'innovation visaient des domaines aussi variés que la biomasse et la transplantation embryonnaire dans l'élevage du bétail.

La machinerie

Le ministère de l'IC/EER continue à appuyer l'innovation, au niveau de la conception et de la mise au point des machines, au sein de l'industrie de la machinerie. En 1981-1982, sur un total de 45 nouveaux projets évalués aux fins du PEE par la Direction de la machinerie, 13 ont pu bénéficier d'une aide globale de 28,2 millions de dollars.

Les domaines stratégiques que le ministère de l'IC/EER entend appuyer et développer au cours des années 80 sont le matériel spécialisé d'exploitation des mines, ainsi que le matériel utilisé dans le secteur des pâtes et papiers et dans celui de l'exploitation pétrolière et gazière.

Durant la période de 1971-1980, la demande de subventions, dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle, au titre de la R-D liée à la machinerie a été relativement constante, et le nombre de subventions accordées aux termes du programme à cette fin représentait entre 7 et 8 % de l'ensemble des subventions offertes au cours de la période. Selon toute probabilité, le niveau de soutien qu'accorde le PARI au secteur canadien de la machinerie ne devrait pas changer substantiellement durant les trois à cinq prochaines années.

Les transports de surface

Dans le secteur du transport ferroviaire, la locomotive Bombardier est demeurée, en 1982, le principal projet de R-D. Ce projet de sept ans et de 54 millions de dollars, qui est financé aux termes du PEE, vise à renforcer la position qu'occupe la locomotive Bombardier sur le marché et d'intensifier les travaux de R-D à cet égard. La majorité de la technique qui est utilisée dans le cadre de ce projet est obtenue par l'intermédiaire d'accords de licence. Il convient par ailleurs de signaler que les travaux exhaustifs de mise au point du produit qui sont envisagés devraient contribuer largement à l'avancement de la technique des transports.

Au nombre des autres subventions, aux termes du PEE, que le ministère de l'IC/EER a considérées en 1982-1983, figuraient celles portant sur la construction d'une dégarnisseuse-cribleuse à grande vitesse et sur la fabrication d'un wagon transcontinental à impériale. L'électrification des chemins de fer constituera probablement un domaine qui gagnera plus d'importance dans les années 80.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada (CRSNGC)

Le programme des subventions thématiques destinées à aider la recherche a été lancé par le Conseil national de recherches Canada (CNRC) en 1977 pour permettre aux chercheurs des universités d'appliquer plus facilement les résultats de leurs travaux à des domaines d'intérêt national. En 1977-1978, le CNRC avait désigné trois domaines, à savoir l'énergie, la toxicologie environnementale et les océans. En 1979-1980, le CRSNGC a ajouté deux autres domaines, soit les communications et l'agro-alimentaire. La définition du domaine des communications a été élargie pour englober l'électronique, les ordinateurs et l'informatique. En janvier 1983, ce domaine stratégique a été désigné sous le nom de "communications et ordinateurs". En 1982-1983, le domaine nouveau de la biotechnologie a été intégré; en mai 1983, en effet, des crédits de démarrage, de 11 millions de dollars, pour chacun des exercices 1983-1984 et 1984-1985, ont été engagés afin d'aider le Canada à se lancer dans ce domaine.

Voici, à titre d'exemple, les projets de recherche universitaire qui occuperont une place prédominante au cours des deux à trois prochaines années :

- le recyclage biotechnologique des eaux usées et des déchets analogues, afin de produire une biomasse utilisable comme fourrage;
- l'élaboration, artificiellement, de chaînes alimentaires à haut rendement énergétique (aquiculture), en ayant recours à l'énergie solaire par l'intermédiaire de la photosynthèse;
- l'étude des effets du pentachlorophénol (PCP) -- une substance chimique toxique que l'on trouve dans des produits servant à la préservation du bois -- sur le comportement des poissons (prédateurs et proies);

- la technique du circuit intégré à très grande échelle;
- l'ostréiculture et la production d'oeufs d'huîtres en quantités commerciales;
- le radar de surface à très haute fréquence (THF), d'une portée transhorizon, pour détecter et dépis-ter les glaces en mer;
- l'isolation, l'identification et synthèse des substances chimiques sémiologiques (sécrétions trans-mettant des messages chimiques, y compris les phéromones), afin de les utiliser contre les insectes nuisibles aux forêts et aux récoltes;
- élaboration d'un microscope ultrasonique à très basse température et à pouvoir séparateur élevé; les microscopes ultrasoniques se prêtent à de nom-breuses applications : le contrôle de la qualité en microélectronique, la détection des défauts des matériaux, la visualisation des cellules en médi-cine et en biologie, etc.

Il convient de signaler également, dans la catégorie de subventions thématiques à la recherche offerte par le CRSNGC, un autre programme important, à savoir celui des subventions aux projets de recherche applicables dans l'industrie (PRAI).

Tableau 10

Les projets de recherche applicables dans l'industrie (PRAI),
1978-1979 à 1982-1983

Année	Milliers de \$
1978-1979	392
1979-1980	1 015
1980-1981	1 101
1981-1982	1 860
1982-1983	2 353

Les dépenses du CRSNGC au titre de ce programme de recherches axées sur le développement de la technique ont augmenté considérablement au cours des dernières années, et elles continueront de s'accroître, pour répondre à une demande croissante, en 1983-1984 et pendant les années subséquentes. En guise d'exemple, on peut citer que l'une des subventions qui a récemment été accordée aux termes du programme vise la mise au point de tests immunochimiques à résultats rapides pour le diagnostic clinique des maladies vénériennes. Dans le cadre de ces tests, on utilisera les anticorps monoclonés, au lieu de faire croître des micro-organismes prélevés sur les patients.

Le programme amélioration de la recherche par discipline

Les subventions au titre du programme amélioration de la recherche par discipline (ARD) constituent le principal élément de soutien des efforts de recherche universitaire et de la formation des chercheurs. Dans la plupart des cas, les travaux subventionnés aux termes de ce programme relèvent de la recherche fondamentale. Le CRSNGC constate, néanmoins, qu'il existe une tendance de plus en plus nette en faveur de la recherche appliquée menée en collaboration avec l'industrie.

Le tableau 11 montre la répartition des subventions au titre du programme ARD qui étaient en vigueur en 1982-1983 :

Tableau 11

Les subventions au titre du programme amélioration de la recherche par discipline (ARD) en vigueur par comité de sélection, Canada, 1982-1983

Comité de sélection	Nombre de subventions	\$
Biologie animale	339	7 059 317
Biologie cellulaire et génétique	358	8 723 997
Biologie végétale	237	5 308 513
Biologie générale	336	6 745 702
Psychologie	337	5 228 538
Chimie	546	14 078 661
Physique	414	8 772 038
Physique nucléaire	56	2 055 604
Physique énergétique supérieure	22	2 748 000
Physique énergétique intermédiaire	49	2 827 513
Calcul et information		
Sciences	284	4 272 308
Mathématiques pures et appliquées	547	4 524 107
Statistique	173	1 179 807
Espace et astronomie	139	3 006 072
Génie chimique et métallurgique	322	6 171 182
Génie civil	316	5 355 149
Génie électrique	349	6 067 853
Génie industriel	80	1 158 734
Génie mécanique	287	5 424 092
Sciences de la terre	491	8 948 261
Projets interdisciplinaires	46	806 687
Total	5 729	110 462 135

* Soit 2 681 nouvelles subventions et 3 048 versements au titre de subventions accordées en 1980-1981 et en 1981-1982.

4.

LES INCIDENCES SUR LE MINISTÈRE

La présente section offre une récapitulation des incidences que les éléments examinés dans le corps du rapport peuvent avoir sur le Ministère.

4.1

L'apparition de nouvelles technologies liées aux services

Les nouvelles technologies liées aux services se développent et se modifient à un rythme accéléré. Les prévisions concernant leurs taux de pénétration du marché varient considérablement, ce qui prouve le caractère aléatoire, en général, de leur diffusion. Ces développements pourront avoir une influence nuisible sur la protection des intérêts du consommateur, mais les faits observés jusqu'à présent ne permettent pas encore de déterminer si les problèmes de cet ordre exigeront une intervention du Ministère. Il serait prudent de suivre de près l'évolution des nouvelles technologies liées aux services, grâce à des études de la conjoncture et à la recherche interne, et d'effectuer, le cas échéant, les réformes législatives nécessaires.

Il se peut qu'il ne soit pas nécessaire de prendre dans l'immédiat des mesures législatives pour protéger les intérêts du consommateur. Les nouvelles technologies pourront toutefois nécessiter la révision d'un grand nombre de lois touchant le Ministère, et ce, dans le simple but de soumettre le marché à des lignes directrices claires et précises. La dernière révision de la Loi sur les brevets et de la Loi sur le droit d'auteur a ainsi eu lieu avant la Crise, de sorte que, compte tenu des progrès que la technique a connus depuis, ces deux textes présentent nombre de lacunes.

L'évolution de la nouvelle technique dans le secteur des services offre également des occasions singulières au Ministère. Ainsi, dans sa présentation à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (la commission Macdonald), le Ministère souligne qu'il est nécessaire d'effectuer une révision exhaustive et périodique des règlements régissant les transactions commerciales. Au cours des dernières années, la mise au point de nouvelles technologies a rendu de tels examens nécessaires, ce qui a créé un marché concurrentiel et plus souple tant pour les fournisseurs que pour les consommateurs. Les décisions que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rendues au sujet de l'interconnexion téléphonique et des antennes paraboli-

ques illustrent bien ce fait, et il est à prévoir que d'autres innovations technologiques exigeront de nouvelles modifications aux règlements. C'est donc dire que, ardent partisan de la concurrence au sein du marché, le Ministère aura tout intérêt à se préparer pour prendre part au débat concernant la réglementation.

Enfin, étant donné que de nombreuses technologies nouvelles pourraient être exploitées à l'intérieur du Ministère lui-même pour améliorer la productivité et rehausser le niveau des services offerts au public, on devrait continuer de mettre l'accent sur l'intégration de la technique.

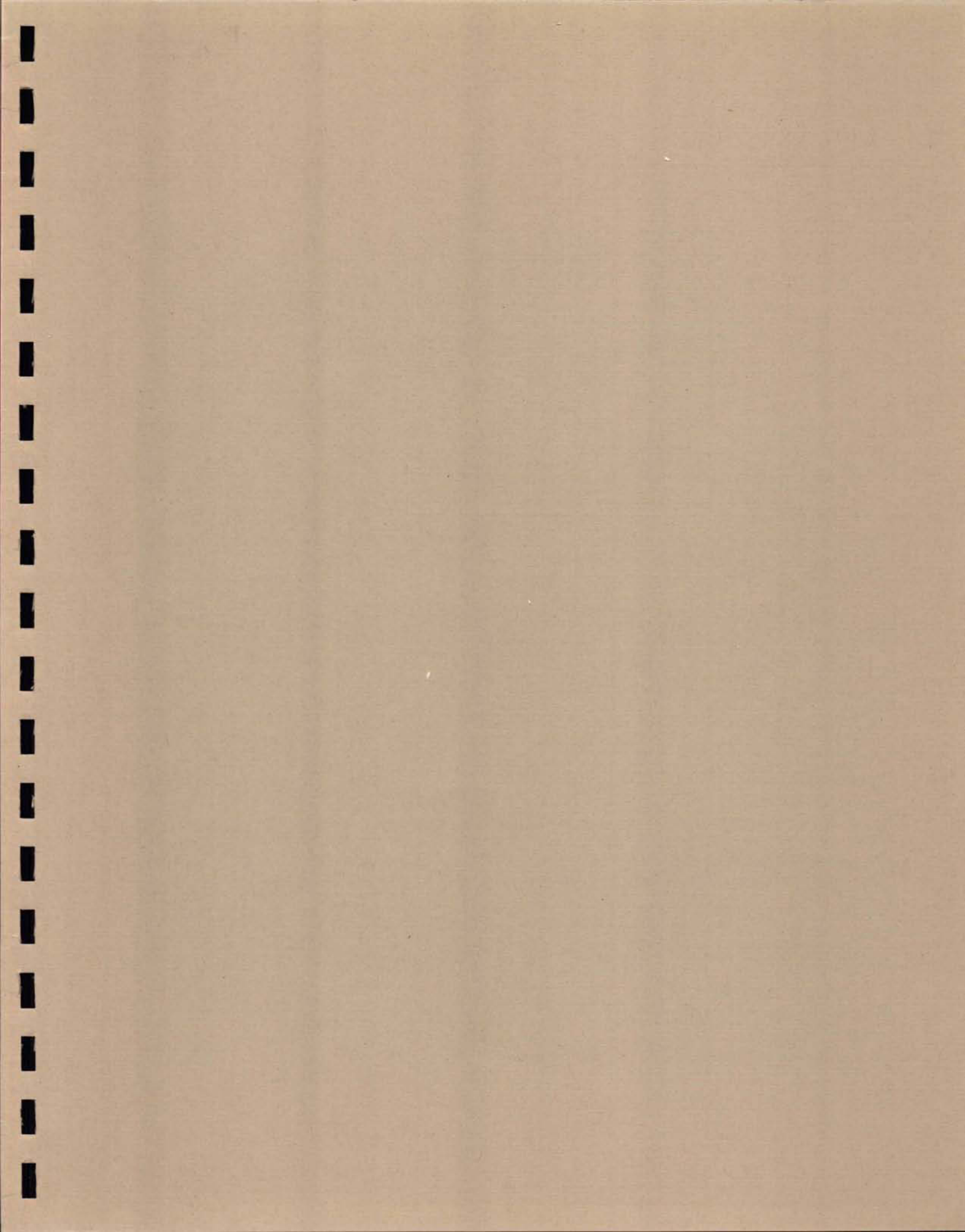
4.2 La production et la diffusion de la technique

Les données dont on dispose relativement à la dépendance du Canada à l'égard de l'étranger en matière de technique -- et ce, en dépit d'un régime fiscal particulièrement favorable -- laissent entendre que, pour disposer de la technique qui lui permettra de demeurer concurrentiel à l'échelle internationale, notre pays devra bénéficier d'un transfert considérable de technique étrangère. L'urgence de ce besoin tient particulièrement à la restructuration qui s'est imposée par suite de la dernière récession, et ce fait démontre combien le programme de diffusion des informations que le Bureau des brevets du Canada envisage d'instaurer arrive à point nommé.

Une enquête menée en Australie montre qu'il existe, au sein du secteur industriel, un marché pour les renseignements sur les technologies brevetées, bien que les grandes entreprises étrangères semblent mieux apprécier la valeur de ces renseignements. Si de telles constatations s'appliquent au Canada, il conviendra de mettre sur pied un vaste programme de commercialisation, notamment à l'échelle des petites et des moyennes entreprises. Quoi qu'il en soit, l'enquête australienne démontre qu'une étude de marché s'impose au Canada.

Les données indiquent en outre que la demande de renseignements s'accroît plus rapidement dans le cas des technologies liées aux secteurs des services -- les hôpitaux, par exemple -- et des loisirs -- les loisirs domestiques, par exemple --, et il en va de même pour les technologies associées à l'énergie. Par contre, dans les domaines traditionnels du secteur de la fabrication, la demande semble être à la baisse.

Au cours de la période de démarrage du programme du Bureau des brevets du Canada, les organismes fédéraux qui financent la recherche-développement formeront le principal marché intéressé à des renseignements sur les technologies brevetées. Un examen des priorités en matière de financement a, par ailleurs, permis de constater que le Bureau des brevets devra mettre l'accent sur l'acquisition de compétences dans les domaines de la microélectronique, des communications, de l'agriculture, du conditionnement des aliments et de la biotechnologie.



PARTIE III

LES TENDANCES D'ORDRE SOCIAL

TABLE DES MATIÈRES
DE LA PARTIE III

1.	Introduction	1
2.	Les grandes tendances sociales	1
2.1	Les réactions face à l'incertitude	1
2.2	La modification des attitudes	2
2.3	La modification des valeurs	3
2.4	La modification des institutions : la famille	4
2.5	Le militantisme social	6
2.6	La modification des modes de vie	7
3.	Les grandes tendances face à l'incertitude économique	9
3.1	L'innovation et l'adaptation	9
3.2	Le consommateur averti	10
3.3	La frugalité	11
3.4	L'économie cachée	12
3.5	Le consommateur maître de la situation et le consommateur vulnérable	14
4.	Les grandes questions de consommation en 1983-1984	15
4.1	Les caractéristiques de la consommation	15
4.2	Les caractéristiques du consumérisme	16
4.3	Les problèmes de consommation latents	19
4.4	Les problèmes de consommation imprévisibles	20
4.5	Les attitudes face à l'intervention gouvernementale	21
4.6	Les grands secteurs de préoccupation des consommateurs	22
4.7	Les consommateurs vulnérables	25
5.	Les tendances démographiques	35
5.1	Vue d'ensemble	35
5.2	La croissance démographique	35
5.3	La composition de la population par âge et par sexe	36
5.4	La mobilité	36
5.5	La composition de la famille	37
5.6	La composition et la répartition du revenu	38
5.7	L'emploi	39

6.	Les indicateurs sociaux négatifs	39
6.1	La criminalité	39
6.2	Le suicide	39
6.3	La toxicomanie	40
6.4	L'alcoolisme	40
6.5	Les avortements	40
7.	Les incidences sur le Ministère	40
8.	Tableaux	44

1.

INTRODUCTION

La présente partie est la troisième d'une série de cinq portant sur les tendances qui se dessinent et qui auront une incidence sur Consommation et Corporations Canada au cours des cinq prochaines années. Les quatre autres parties traitent respectivement des tendances d'ordre juridique à moyen terme, d'ordre technique et d'ordre économique, puis de celles qui sont liées aux priorités du gouvernement fédéral. L'essentiel de chacun de ces textes est repris dans une partie distincte, intitulée Évaluation de l'environnement. Sommaire et incidences sur le Ministère, laquelle figure au début du présent document.

Diverses tendances d'ordre social, susceptibles d'intéresser le Ministère, sont étudiées dans la présente partie. Partant d'abord d'une étude des grandes tendances sociales, on s'intéresse ensuite à celles qui sont liées à l'incertitude économique et à d'autres questions plus précises de consommation qui se posent en 1983-1984. Enfin, on y étudie les tendances démographiques ainsi que certains indicateurs sociaux négatifs au Canada.

2.

LES GRANDES TENDANCES SOCIALES

2.1. Les réactions face à l'incertitude

Tout en étant le principal facteur qui a influencé l'évolution sociale au cours des deux dernières années, la récession a, en général, été le modulateur de tendances qui se dessinaient déjà vers la fin des années 70.

À cette époque, à l'instar des autres peuples de l'Occident, la population canadienne réagissait vivement à plusieurs éléments : un climat d'incertitude enraciné dans le marasme économique, deux décennies marquées par une contestation des valeurs et des institutions sociales et une augmentation continue d'indicateurs sociaux négatifs tels que les taux de criminalité, de pauvreté, de maladies mentales et de toxicomanie (drogue et alcool).

Se produisant dans une période de confusion et de changement, les réactions étaient multiples et, en apparence, contradictoires. Une tendance vers le conservatisme sur le plan politique -- habituellement associé au désir de changements moins rapides, de dirigeants plus

forts et d'un retour aux valeurs traditionnelles -- s'est manifestée parallèlement à une baisse de confiance à l'égard des institutions sociales et gouvernementales en général et à une volonté croissante, au niveau des particuliers, de relever les défis de l'insécurité en ayant recours à l'apprentissage et à l'innovation.

La récession a contribué à faire ressortir davantage ces tendances. La diminution des revenus et le chômage ou la crainte du chômage ont fait que chaque Canadien s'est d'abord et avant tout intéressé aux problèmes économiques du ménage, y consacrant la plus grande part de ses ressources. Pour la majorité, cela a voulu dire qu'il fallait devenir des consommateurs plus avertis, plus flexibles et plus novateurs. Toutefois, la récession a rendu ceux qui -- toujours plus nombreux -- n'ont pas les ressources intellectuelles, psychologiques, sociales et financières plus vulnérables à la pauvreté, à l'anxiété, à la maladie, à l'éclatement de la famille et, parfois même, au suicide.

Les signes récents d'une reprise économique ont entraîné une vague remarquable, sans doute disproportionnée, d'optimisme dans le secteur de la consommation, et une confiance beaucoup plus grande envers les institutions et les dirigeants de la société au Canada.

2.2 La modification des attitudes

Signe de leur baisse d'optimisme sur les plans social et économique, les Canadiens ont progressivement perdu confiance à l'égard des institutions et des dirigeants de la société. Ainsi, entre 1976 et 1981, les sondages révélaient une baisse générale de la confiance envers, par exemple, les juges et les avocats, les dirigeants religieux, les chefs d'entreprises et les dirigeants politiques. Cependant, un sondage récent, effectué en juin 1983, indique un revirement remarquable de cette tendance. Pour la première fois depuis le milieu des années 70 en effet, toutes les catégories ont gagné en popularité, les juges et les avocats, ainsi que les chefs d'entreprises, ayant enregistré le plus fort taux d'accroissement.

	Niveau de popularité (en %)		
	1976	1981	1983 ¹
Juges et avocats	68	54	73
Dirigeants religieux	69	57	65
Chefs d'entreprises	58	45	65
Dirigeants politiques	52	27	43

Suivant ce retour de la confiance en général, l'indice de la confiance des consommateurs s'est élevé au cours du premier semestre de 1983 pour atteindre son plus haut niveau depuis dix-huit ans ².

Compte tenu de la fragilité de la reprise économique, il conviendra de considérer ce revirement soudain dans les attitudes d'un oeil plutôt critique. Il pourrait ne s'agir que d'une réaction exagérée face aux premiers signes d'un certain optimisme sur le plan économique, après une longue période de frugalité et de pessimisme.

2.3 La modification des valeurs

Vers la fin des années 70, une série de nouveaux défis se sont posés à la génération issue de l'explosion démographique, qui se souciait essentiellement de liberté personnelle et d'expression de soi, attitude qui a valu à la décennie 70 l'étiquette d'" années du Moi ".

Chez les intellectuels, on a commencé à s'inquiéter du fait que, en renonçant à nos traditions passées, nous avons délaissé un système de croyances cohérent pour orienter nos choix dans notre vie de tous les jours ³.

1. Bulletin CROP, 83-4.

2. Conference Board of Canada : Consumer Markets Update, septembre 1983.

3. Maxime Schnall : Limits: A New Search for Values, Crown Publishers, New York, 1981.

Sur le plan politique, les tendances vers le conservatisme témoignaient du désir d'un retour aux valeurs traditionnelles du travail ardu et de l'autonomie pour contrer l'incertitude et l'insécurité.

Fait plus tragique, de nombreux jeunes ont volontairement abandonné leur liberté et leur capacité productive à de nouveaux cultes religieux ⁴. Aux États-Unis -- et, dans une moindre mesure, au Canada -- il y en a encore qui renoncent à leur liberté intellectuelle pour suivre les dogmes de la chrétienté fondamentaliste ⁵.

Enfin, tout dernièrement, le mouvement préconisant le rétablissement des valeurs comme limites de la liberté individuelle s'est manifesté dans les débats publics portant sur l'avortement, sur la pornographie et sur l'euthanasie volontaire.

2.4 La modification des institutions : la famille

Combinées à l'expansion des services publics d'aide sociale, de soins de santé et d'enseignement, les pressions que l'on a exercées en vue de jouir d'une plus grande liberté individuelle, ainsi que la dépense d'énergies personnelles pour acquérir des possessions matérielles aux dépens de relations satisfaisantes, ont créé des changements radicaux au sein de la famille canadienne.

La probabilité qu'un mariage aboutisse à un divorce est actuellement de 40 % ⁶, et on s'inquiète de plus en plus du fait que la famille perd de son efficacité à titre de principal agent d'apprentissage et de stabilité sociale et émotionnelle. Les professionnels des services sociaux voudraient que les services tels que

-
4. C. Stoner et J. Parke : All God's Children, Chilton Book Co., 1977.
 5. Erich Fromm : Escape from Freedom, Holt, Rinehart and Winston, 1965.
 6. Institut Vanier de la famille : A Social Framework for Economics. Présentation à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (dorénavant commission Macdonald), novembre 1983.

le logement ou les garderies soient mieux adaptés pour tenir compte du nombre croissant de familles monoparentales et de familles mixtes ⁷.

Jusqu'à maintenant, c'étaient surtout les professionnels des services d'orientation et de soutien qui semblaient, de la façon la plus tangible, s'intéresser au bien-être de la famille canadienne. S'il faut en croire certaines indications préliminaires, cependant, cet intérêt se serait répandu au sein de la population en général ⁸. Ainsi, les dépenses effectuées au titre des différentes formes de loisirs à domicile ont augmenté par rapport à d'autres ⁹, et l'utilisation accrue des bibliothèques, de même que le désintéressement que manifestent les Canadiens à l'égard des activités communautaires, laisse supposer que la vie est en train de se construire davantage autour du foyer et de la famille. Cependant, on ne peut pas encore établir clairement si ces tendances découlent uniquement des conditions économiques ou si elles s'inscrivent dans un mouvement plus vaste visant à rétablir des valeurs plus traditionnelles.

Par ailleurs, la récession a eu des effets négatifs marqués sur les familles où les personnes gagnant un revenu ont rejoint le rang des chômeurs. Des présentations soumises à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (la commission Macdonald, par l'Association canadienne pour la santé mentale, par l'Institut Vanier de la famille et par des associations provinciales de services à la famille décrivent de façon exhaustive toute une série de symptômes de ce phénomène -- dont la perte

-
7. Ontario Association of Family Service Agencies : The Effects of Economic Stress on Families. Présentation à la commission Macdonald, octobre 1983.
 8. The Canadian Trend Report, mars 1982.
 9. The Canadian Trend Report. Édition spéciale pour Consommation et Corporations Canada, octobre 1982.

de la confiance en soi et de la dignité personnelle, les maladies mentales, les foyers brisés et la violence dans les familles 10, 11, 12.

2.5 Le militantisme social

À l'instar des étudiants et des groupes minoritaires, la classe moyenne est devenue plus militante dans les années 70, mais cette tendance s'est amenuisée et modifiée au début des années 80.

Au cours des années 70, des citoyens ont formé des groupes de pression sur des questions aussi diverses que l'aménagement urbain et les droits de la femme. Le militantisme a surtout pris naissance au niveau communautaire, et l'expérience à cet échelon a servi plus tard à alimenter des mouvements régionaux et nationaux de plus grande envergure. La stridence et la confrontation qui caractérisaient les interventions à l'origine ont cédé le pas à des modes de pression et de négociation plus raffinés. Nombre de groupes ont profité du financement accordé par les gouvernements et des organismes de bienfaisance pour mettre sur pied des services expérimentaux qui leur permettraient de susciter un changement par l'exemple, plutôt que par la voie des réclamations. Graduellement, le militantisme s'est, pour une bonne part, institutionnalisé, au fur et à mesure que les gouvernements, les organismes sociaux et les groupements de défense ont élargi leur action dans ce domaine, et engagé des membres des groupes militants pour mettre en oeuvre les changements revendiqués.

À l'heure actuelle, les particuliers militent moins, la récession ramenant leur attention sur les priorités économiques des ménages. Lorsqu'on réagit, c'est habituellement en fonction d'une question qui se pose à court terme ou de façon très locale, ou face à laquelle on doit agir très promptement. Ainsi, un groupe peut bien se former pour lutter contre une modification au règlement de zonage mais, contrairement à ce qui se

-
10. Ontario Association of Family Service Agencies : op. cit.
 11. Institut Vanier de la famille : op. cit.
 12. Association canadienne pour la santé mentale : Unemployment. Its Impact on Body and Soul. Présentation à la commission Macdonald, novembre 1983.

serait passé auparavant, cette question n'amènera pas la création d'un organisme communautaire qui exigera une amélioration générale du quartier. Par ailleurs, les propriétaires protesteront s'ils sont touchés par le problème de la MIUF, mais ils ne manifesteront pas, pour autant, un plus grand intérêt pour le mouvement des consommateurs.

Le militantisme de la classe moyenne tend maintenant à se diviser. Les organisations professionnelles de défense des droits traitent avec beaucoup de raffinement les questions de portée générale à l'échelle régionale ou nationale, tandis que les groupes communautaires réagissent à court terme face à des questions d'intérêt local ¹³.

Les perspectives qui s'offrent en matière de militantisme au cours des années 80 ne sont pas claires. Le Conseil canadien de développement social entrevoit que le mouvement des femmes saura davantage se faire entendre, au fur et à mesure qu'augmentera le nombre de familles monoparentales dirigées par des femmes, et tant que le salaire moyen des femmes continuera de ne représenter que la moitié de celui des hommes. Il prévoit en outre que, pour la première fois depuis les années 30, le niveau de politisation de la main-d'oeuvre canadienne-anglaise croîtra. Il est enfin d'avis que les objectifs du mouvement des consommateurs seront défendus par des organisations établies, comme l'Association des consommateurs du Canada, le Centre pour la défense de l'intérêt public et l'Association pour la protection des automobilistes, plutôt que grâce à une participation massive des citoyens ¹⁴.

2.6 La modification des modes de vie

Même si ce n'est qu'une minorité qui a adopté un mode de vie radicalement différent de celui de la société en général, les Canadiens ont dû modifier substantiellement leurs modes de vie en raison du climat d'incertitude sociale et économique.

13. W. S. Kabiski and Associates : The Environment in Which Consumer and Corporate Affairs Canada Supports Voluntary Organizations, octobre 1982.

14. Conseil canadien de développement social : Perspectives, janvier-février 1981.

Il apparaît qu'un nombre croissant de gens canalisent leurs ressources pour tenter de devenir plus adaptables, et pour dépendre moins de la conjoncture générale de l'économie.

Dans le cas des Canadiens non immigrants, il y a eu un faible déplacement de la population urbaine vers de plus petites collectivités, où le coût de la vie est moins élevé, le taux de criminalité, plus faible et la possibilité de jouir d'une plus grande autonomie, meilleure.

On reconnaît qu'il existe une économie informelle croissante, dont la valeur de la production se situerait entre 1 et 68 milliards de dollars annuellement ¹⁵. (Le chiffre le plus élevé représenterait environ 20 % du PNB.)

Les établissements d'éducation permanente ont noté un changement marqué, la clientèle des cours d'art ou de culture ayant diminué au profit d'une augmentation de la clientèle des cours de formation professionnelle, de culture physique et de mise en forme, ainsi que d'entretien et de réparation des maisons.

On remarque en outre que la population est de plus en plus stressée. Ainsi, les personnes qui ont été frappées par le chômage, souvent pour la première fois de leur vie, ont, de toute évidence, connu d'importants changements dans leur mode de vie, subissant les effets stressants déjà mentionnés (voir section 2.4). L'augmentation constante de la demande de services de consultation familiale constitue un indice de la généralisation du stress ¹⁶. Dans l'intervalle, les statistiques relatives à l'éducation des adultes font état, par rapport à 1982, d'une augmentation soudaine et considérable, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, de la demande de cours d'orientation psychologique et de cours à caractère philosophique ou religieux ¹⁷.

15. Institut Vanier de la famille : Transition, mars 1983.

16. Ontario Association of Family Service Agencies : op. cit.

17. Course Trends in Adult Learning, Learning Resources Network, Manhattan (Kansas), été 1983.

Enfin, on a affirmé que, par leurs activités dans le secteur de l'économie informelle, où la production est d'abord et avant tout prise en charge par des parents, des amis et des voisins, les gens ont cherché encore à investir davantage dans leurs relations personnelles, tout en tentant d'assurer leur bien-être matériel¹⁸. On ne saurait pourtant établir, de façon précise, si cette évolution est le résultat d'un choix conscient ou d'un heureux hasard.

La récession a donné le ton aux changements qui sont survenus au niveau des modes de vie. Sous son influence, les Canadiens semblent s'être davantage rapprochés de leur foyer, et ils seraient devenus plus économes de leurs efforts personnels, et plus stressés¹⁹. La section suivante porte plus particulièrement sur les initiatives qu'a prises la population pour s'adapter, au sein du marché, aux rigueurs de l'économie.

3. LES GRANDES TENDANCES FACE À L'INCERTITUDE ÉCONOMIQUE

3.1 L'innovation et l'adaptation

Il semble que la majorité des Canadiens s'en sont relativement bien tirés pendant la récession, et que ce sont ceux qui ont amorcé cette période avec peu de ressources, ou qui ont perdu leur emploi pendant la récession, qui en ont souffert le plus. Cette minorité de gens, toutefois, forme un groupe appréciable et croissant, qui englobe un nombre disproportionné de jeunes, de femmes, de personnes âgées et d'autochtones.

Face à la crainte que leur inspirent la diminution et l'insécurité de leurs revenus, les consommateurs ont adopté diverses stratégies pour se débrouiller au sein du marché.

Les médias ont fait le portrait du consommateur averti : ayant adopté un mode de vie plutôt frugal, il établit soigneusement le budget du ménage, il a recours avec discernement au crédit et il planifie ses achats en fonction des conditions favorables du marché.

18. Institut Vanier de la famille : Transition, septembre 1983.

19. J. G. Barnes et L. Sooklal : Coping With Economic Hardship. Document de travail présenté à Consommation et Corporations Canada, Ottawa, décembre 1982.

Les Canadiens utilisent beaucoup plus judicieusement leur temps et leur énergie, et il en va de même pour leurs ressources financières. Ils ont davantage consacré leurs temps libres à des activités qui sont liées au foyer et au revenu du ménage.

L'entrée d'un revenu a, en général, été la principale préoccupation. Les familles ont réagi en cherchant des emplois d'appoint, soit un poste pour le conjoint qui ne travaillait pas à l'extérieur auparavant, soit un travail à temps partiel pour le chef de famille.

Enfin, la récession a contribué à la croissance d'une économie parallèle. En cherchant à s'assurer un revenu libre d'impôt, par des activités à domicile ou un travail non régi par le neuf à cinq, nombre de gens participent à une économie qui se fonde sur l'argent comptant et sur le troc, et qui fait intervenir essentiellement des parents, des amis et des voisins.

3.2 Le consommateur averti

Dans des études menées pour le compte du Ministère et pour IMASCO, The Canadian Trend Report décrit schématiquement trois attitudes des consommateurs face à l'imprévisibilité de l'économie²⁰. Chacune est proactive, plutôt que réactive, et peut être considérée comme une manifestation du désir et de la capacité des Canadiens de relever de nouveaux défis.

La première attitude -- investissement dans l'inflation -- se caractérise par un faible taux d'épargne personnelle, une consommation élevée et de lourds emprunts, dans la perspective que les remboursements s'effectueront avec des dollars de moindre valeur.

La deuxième attitude -- récession plutôt qu'inflation -- se caractérise par une concentration sur l'accumulation du capital -- par le travail, l'épargne ou l'emprunt --, par l'investissement dans des actifs corporels -- comme les biens immobiliers ou les antiquités -- et par des achats judicieux. On a en outre constaté dans cette étude que ceux qui adoptaient cette stratégie avaient souvent des valeurs non traditionnelles et qu'ils n'envisageaient pas d'avoir des enfants ou qu'ils prévoyaient utiliser un revenu pour les frais de subsistance et l'autre pour investir.

20. The Canadian Trend Report. Édition spéciale pour Consommation et Corporations Canada, octobre 1982.

La troisième attitude -- investissement dans l'indépendance -- se fonde sur l'hypothèse que les régimes politiques et économiques établis ne peuvent procurer la sécurité à long terme. Sur le plan des comportements, cette attitude se caractérise par l'acquisition de compétences pratiques, le renoncement à un mode de vie fondé sur la consommation -- qui est remplacé par un mode de vie qui fait appel au recyclage et à la réparation de biens -- et, souvent, un retour à la terre.

Pour des raisons évidentes, les deuxième et troisième attitudes ont supplanté la première au cours des dernières années. Bien que ce ne soit, vraisemblablement, qu'une très faible minorité qui adopte de telles attitudes dans leur forme la plus pure, on note que nombre de gens ont au moins utilisé certaines des stratégies qu'elles sous-tendent.

3.3 La frugalité

Les restrictions dans les dépenses de consommation et l'établissement minutieux des budgets du ménage ont été, en général, les aspects que l'on a retenus du récent climat économique. Les familles se sont lancées dans une chasse systématique aux aubaines dans tous les secteurs de dépense, et, en particulier, dans celui de l'alimentation. Les consommateurs ont eu tendance à faire réparer ou rénover leurs biens durables, au lieu de les remplacer, et d'échanger des articles usagés -- les vêtements notamment -- avec des voisins et des amis ²¹. Les attitudes face à la frugalité ont varié en fonction de la nécessité -- acceptée à contrecœur par ceux qui n'avaient pas le choix et accueillie favorablement par ceux qui peuvent se permettre de ne l'envisager que comme une mode passagère ²². La tendance à la frugalité a quelque peu régressé au cours de la dernière reprise. Dans une récente étude nord-américaine, on indiquait d'ailleurs que le nombre de familles établissant un budget était passé de 61 à 43 %

21. J. G. Barnes et L. Sooklal : op. cit.

22. The Canadian Trend Report. Édition spéciale pour Consommation et Corporations Canada, octobre 1982.

au cours de l'année se terminant en novembre 1983 ²³, et on notait une baisse correspondante au niveau du taux de l'épargne au Canada.

3.4 L'économie cachée

L'économie cachée (parallèle, irrégulière, informelle) a été diversement considérée comme un effet secondaire bienvenu de la récession, comme une lacune fiscale à combler ou comme la clef de l'avenir économique au Canada.

Bien que les opinions diffèrent d'une source à l'autre, il est admis que cette économie engloberait diverses activités non mesurées sur le plan monétaire ou non enregistrées à des fins d'impôt. Pour certains, elle inclurait toutes les activités productives, dont les tâches ménagères traditionnelles et l'éducation des enfants, pour d'autres, l'activité criminelle et, pour un troisième groupe, les activités traditionnelles du marché qui s'effectuent en ayant recours à l'argent comptant (sans qu'il y ait enregistrement des transactions) et au troc.

Les estimations de la valeur monétaire de l'économie parallèle varient tellement qu'elles ne veulent plus rien dire ²⁴. Ainsi, les estimations officielles de Revenu Canada vont de 1 à 3,5 milliards de dollars, tandis que des analystes indépendants situent cette valeur entre 29 et 68 milliards de dollars.

L'économie parallèle inquiète les économistes, car elle a tendance à rendre moins exactes la planification et les projections nationales. Ils font ainsi valoir que les estimations sur le revenu, l'emploi et la consommation qui se fondent sur les transactions enregistrées sont de moins en moins fiables comme données de base dans la prise de décisions d'ordre économique. On s'inquiète en outre du fait que les efforts déployés pour éviter de payer de l'impôt, en camouflant des transactions en argent comptant et en ayant recours au troc, risquent de miner la confiance dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers, qui se fonde précisément sur la déclaration des revenus personnels.

23. Enquête menée par Ogilvie et Mathew Ltd. Cité dans The Globe and Mail de Toronto, livraison du 23 novembre 1983.

24. R. Mirres et R. S. Smith : Canada's Irregular Economy, dans Canadian Public Policy, été 1981.

D'autres croient que l'économie parallèle constitue une réaction importante face à l'insécurité économique internationale. Ils affirment ainsi que, dans un climat financier où les entreprises peuvent faire plus d'argent par la spéculation que par la production, et où la dette du tiers monde risque de créer une crise bancaire, il est important de disposer d'une assise de production indépendante du système monétaire international ²⁵.

En dépit de ces arguments, les Canadiens -- qui ne les connaissent fort probablement pas -- ont intensifié leurs activités dans l'économie parallèle non seulement pour épargner à l'achat de biens et de services et pour payer moins de taxes mais aussi pour se procurer un revenu supplémentaire. L'économie parallèle aurait principalement recours aux techniques décrites dans les paragraphes suivants.

Le troc

Commerce systématique dans un réseau d'entreprises locales par le biais d'un régime de crédit informatisé ou échanges informels entre des parents ou des voisins -- par exemple, échange de pains de ménage contre des réparations à la voiture.

Les transactions en argent comptant

Évasion fiscale directe par le truchement de la vente et de l'achat non enregistrés de biens ou de services, réglés en argent comptant.

La production informelle à des fins commerciales

Production à domicile de toute une gamme d'articles ménagers ou prestation de services ménagers pour retirer un revenu supplémentaire. La prestation de services de garderie non enregistrés, pour des enfants dont les deux parents tirent un revenu dans le régime économique normal, représente sans doute une part considérable de la production informelle ²⁶.

25. Institut Vanier de la famille : Transition, septembre 1983.

26. The Canadian Trend Report, septembre 1983.

La production en autonomie

Un nombre croissant de personnes prennent des mesures pour accroître leur autonomie en isolant mieux leur maison, en cultivant un potager, en entretenant eux-mêmes leur voiture, etc. ²⁷ La demande accrue de cours pratiques aux adultes confirme d'ailleurs cette assertion ²⁸.

3.5 Le consommateur maître de la situation et le consommateur vulnérable

Les statistiques indiquent que, bien que la majorité des Canadiens aient souffert d'une baisse légère mais mesurable de leur revenu réel, nombre d'entre eux ont pu compenser cette chute en planifiant soigneusement leurs dépenses et en changeant leur mode de vie et de consommation.

Par contre, une minorité assez importante a essayé le plus fort tant de l'inflation que de la récession. Une série d'études montrent que certains groupes de Canadiens éprouvent souvent de la difficulté à suivre les grands courants économiques et culturels parce qu'ils manquent de ressources précises. Ces lacunes précises sont décrites dans les paragraphes suivants.

L'argent

Selon Statistique Canada, le nombre de Canadiens pauvres est passé de 3,5 millions, en 1981, à 4,1 millions, en 1982. Ces gens ne jouissaient d'aucun revenu en trop pour investir dans l'achat de biens durables, ils étaient aux prises avec de lourdes dettes à cause du chômage et ils ne disposaient pas de sommes suffisantes pour s'engager dans la chasse aux abaines.

Le niveau de scolarité

Bien que le taux d'analphabétisme fonctionnel se situe à 12 % au Canada, seule une minorité de gens ainsi touchés trouvent le moyen de suivre des programmes de

27. J. G. Barnes et L. Sooklal : op. cit.

28. Course Trends...

réadaptation et de recyclage. La plupart des personnes qui se perfectionnent sont des adultes déjà titulaires d'un diplôme universitaire ou collégial ²⁹.

Le temps et l'énergie

Près de la moitié des pauvres au Canada travaillent et la majorité des familles pauvres sont des familles monoparentales dirigées par des femmes. Peu de gens peuvent s'imaginer le fardeau qu'imposent l'entretien d'une maison et d'une famille à une personne seule qui ne reçoit qu'un faible revenu. Il ne lui reste alors que peu de temps et d'énergie à consacrer à autre chose que les tâches quotidiennes.

L'adaptabilité

La capacité de s'adapter au changement peut dépendre tout aussi bien du niveau d'intelligence, de la stabilité émotionnelle et du mode de vie antérieur de la personne que de la combinaison des ressources précises énoncées ci-dessus. Les Néo-Canadiens (les réfugiés, en particulier) et les personnes âgées sont sans doute les plus démunis à cet égard.

4. LES GRANDES QUESTIONS DE CONSOMMATION EN 1983-1984

La présente section traite des principaux problèmes qui se posent en 1983-1984 en matière de consommation. Elle porte ainsi sur les caractéristiques de la consommation, sur les caractéristiques du consumérisme, sur les problèmes de consommation latents, sur les problèmes de consommation imprévisibles, sur les attitudes face à l'intervention gouvernementale, sur les grands secteurs de préoccupation des consommateurs et sur les consommateurs vulnérables.

4.1 Les caractéristiques de la consommation

Les caractéristiques de la consommation, au cours des deux dernières années, sont le reflet de la crainte qu'éprouvaient les consommateurs de ne pouvoir maintenir leur revenu pendant la récession et de leur tendance récente, sans doute trop forte, à l'optimisme.

29. Institut canadien d'éducation des adultes : Du point de vue des adultes. Publié en collaboration avec la Canadian Association for Adult Education, Montréal et Toronto, 1982, p. 6-7.

Les efforts déployés pour étirer le pouvoir d'achat au cours de la récession ont entraîné les consommateurs dans des directions contradictoires. Ainsi, les ménages qui ont pu accroître leurs revenus tirés d'un emploi ont eu tendance à acheter des articles qui leur permettraient d'épargner du temps et d'alléger les tâches ménagères. Leur demande au titre des services ménagers et des repas au restaurant s'est donc accrue. Par contre, les ménages qui n'ont pu augmenter leurs revenus tirés d'un emploi ont évidemment réduit leurs dépenses dans ces mêmes domaines et ils sont devenus plus autosuffisants en achetant moins d'aliments prêts à servir et en réparant eux-mêmes leur maison.

En 1981-1982, les consommateurs ont, de façon prédominante, eu tendance à réduire leurs dépenses mais, en 1983, ils ont commencé à adopter une attitude plus détendue. Moins de consommateurs établissent maintenant le budget de leurs revenus, et ils consacrent plus d'argent à l'achat de biens durables, et moins à l'épargne. (Le Conference Board of Canada rapporte que le taux d'épargne moyen, qui est passé de 12 % en 1980 à un maximum de 15 % en 1982, a recommencé à descendre ³⁰.) Toutefois, les données indiquent que les achats impulsifs de biens moins chers n'ont pas repris de vigueur.

Le Conference Board of Canada prévoit que les habitudes de dépenses actuelles ne devraient pas changer, les dépenses financées à même les épargnes étant remplacées, en 1984, par des achats à crédit.

4.2 Les caractéristiques du consumérisme

Les interventions des citoyens dans le domaine de la consommation entrent actuellement dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- l'intervention privée directe de particuliers, qui veulent manifester leur mécontentement à l'égard d'un produit ou d'un service;
- l'intervention de groupes spéciaux, composés de clients insatisfaits d'une ligne de produits défectueux ou d'un service local médiocre;

30. Conference Board of Canada : Consumer Markets Update, septembre 1983.

- des pressions systématiquement planifiées au préalable, par des organisations professionnelles des droits, sur des questions de portée générale à l'échelle régionale ou nationale.

Il existe en outre un certain nombre d'organismes de pression professionnels ou semi-professionnels locaux, mais ils sont éparpillés et ils constituent un phénomène plutôt rare.

Bien que l'action des particuliers et des organisations demeure en apparence vigoureuse, les interventions de groupes populaires pour régler des problèmes locaux, ou liés à des produits précis, sont plutôt faibles. Ce phénomène, qui illustre bien l'état général du militantisme chez les Canadiens, découle sans doute du fait que les consommateurs s'intéressent surtout aux questions de subsistance. Il témoigne de la détérioration sensible de l'un des mécanismes auxquels on pouvait antérieurement avoir recours pour faire en sorte que des questions fondamentales de consommation fassent l'objet d'un débat public.

L'intervention des particuliers dans le secteur de la consommation

Dans un récent sondage, 75 % des répondants affirmaient qu'ils iraient se plaindre directement au détaillant si un problème survenait à la suite de l'achat de biens ou de services. Par ailleurs, 2 % des répondants ont déclaré qu'ils communiqueraient avec une organisation de consommateurs, tandis que 5 % ont affirmé qu'ils n'entreprendraient aucune démarche³¹. Si ces chiffres laissent supposer que les Canadiens ont une attitude saine et autonome en matière de consommation, par contre, une étude publiée récemment aux États-Unis jette certains doutes quant à la fiabilité de ces réponses. Elle indique en effet que la majorité des consommateurs insatisfaits ne se plaignent ni au détaillant ni au fabricant; ils se contentent plutôt, le plus souvent, de faire affaire ailleurs³². Quoi qu'il en soit, ces deux études démontrent que les consommateurs aiment mieux se débrouiller eux-mêmes que de faire appel à un tiers.

31. Bulletin CROP, 83-5.

32. Direct Selling Education Foundation, Washington, 1982.

Le militantisme des organisations

L'Association des consommateurs du Canada, le Centre pour la défense de l'intérêt public et l'Association pour la protection des automobilistes ont en commun les caractéristiques de l'organisation professionnelle chargée de défendre l'intérêt public. Ces trois groupes jouissent en effet d'une assise financière relativement stable, ils disposent d'un personnel professionnel -- que soutiennent, à divers degrés, des bénévoles -- et ils appliquent des techniques de pression raffinées à des questions de portée très générale en intervenant directement auprès des décideurs des secteurs tant public que privé.

Bien qu'ils servent l'intérêt public, ces groupes font désormais partie intégrante du réseau de consultation et de participation auquel ont recours ceux qui détiennent le pouvoir. En agissant de la sorte, ils ont couru le risque de s'éloigner des réseaux de la base, qui les ont lancés 33, 34.

Il est clair que ces organisations, de même d'autres groupes régionaux analogues, sont actuellement les principaux intervenants en matière de défense des droits du consommateur, et qu'elles jouissent, au sein du public, d'un vaste soutien.

Le militantisme axé sur les localités et sur des questions précises

Bien que les consommateurs insatisfaits continuent de s'associer en formant des groupes spéciaux pour régler divers problèmes, allant de la conversion au système métrique au prix des aliments dans une épicerie de quartier, il semble que ce genre de militantisme a connu une baisse de popularité au cours des dernières années. L'Association des consommateurs du Canada est d'avis que le militantisme des consommateurs bénévoles bat de l'aile, et des études menées pour le Ministère

33. W. S. Kabiski and Associates : op. cit.

34. Atlantic Richfield Company : Consumerism in the Eighties, octobre 1982.

confirment ce point de vue 35, 36. Elles indiquent que, sans doute trop accaparés par des questions de simple subsistance, les consommateurs n'ont eu ni le loisir ni l'énergie nécessaires pour participer aux activités de tels groupes de pression. Cet état de torpeur relative correspond fort bien au climat général qui entoure l'action de la classe moyenne.

4.3 Les problèmes de consommation latents

Il semblerait que le public n'est pas conscient de nombre de questions de consommation qui ne se règlent jamais de façon satisfaisante parce qu'elles ne réussissent pas à attirer l'attention des médias, du gouvernement et des organisations de défense. Cela ne veut toutefois pas dire que les consommateurs n'attachent pas d'importance à ces problèmes latents, mais bien plutôt que le consommateur a tendance à s'isoler dans ses préoccupations. Même de brèves conversations avec des organisations de défense ou avec des représentants de groupes de consommateurs vulnérables suffisent pour faire ressortir les problèmes de cette nature, dont notamment la vulnérabilité des Néo-Canadiens, des réfugiés en particulier, face aux techniques des démarcheurs, le prix excessif des aliments et le manque de choix dans les quartiers défavorisés ou les lacunes que présentent les mécanismes permettant d'obtenir réparation pour les personnes qui, ayant présenté un grief légitime, ont épuisé toutes les voies de recours sans que justice leur soit rendue.

Les problèmes semblent rester latents pour deux raisons. Tout d'abord, les personnes qui sont aux prises avec un problème ne sont pas en contact avec un groupe qui puisse le signaler à l'attention du public, ou elles ne sont pas intéressées à communiquer avec un tel organisme. En second lieu, lorsqu'un problème est soumis à l'attention d'une organisation de défense, celle-ci peut ne pas avoir la souplesse nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent. Ces organisations, du fait même de leur nature, tendent en effet à agir en conformité avec des objectifs généraux à long terme et à consacrer leurs ressources, habituellement plutôt

35. W. S. Kabiski and Associates : op. cit.

36. Susan K. Burns : Emerging Consumer Issues, Consumer Concerns and Pressures for Government Action. Document de travail présenté à Consommation et Corporations Canada, août 1982.

maigres, à la réalisation de ces objectifs. Les problèmes de consommation, par contre, sont plutôt imprévisibles quant à leur nature, à leur portée et à leur durée, et ils peuvent varier d'une localité à l'autre.

4.4 Les problèmes de consommation imprévisibles

Il suffit de considérer la couverture qu'accordent les médias aux grandes questions de consommation pour constater qu'il existe de grands écarts à ce chapitre d'une année à l'autre. Certains problèmes précis, par contre, réussissent à retenir momentanément l'attention, pour ensuite sombrer dans l'oubli en quelques semaines. Les pourcentages ci-dessous offrent un aperçu de l'écart qui a été enregistré, entre 1982 et 1983, en ce qui a trait à certains sujets liés au domaine de la consommation.

	Couverture accordée par les médias (%)	
	1982	1983
Services de crédit et de financement	31	46
Alimentation	21	19
Qualité et sécurité des produits	20	6
Secteurs de la vente au détail et des services	13	11
Consumérisme	8	6

À un moment où les consommateurs modifient en profondeur leurs modes de vie et leurs habitudes d'achat, où les entreprises luttent pour conserver leur part du marché et où les produits de la nouvelle technique commencent véritablement à s'imposer, de telles variations ne surprennent guère. De nouveaux produits, de nouvelles techniques de mise en marché et de nouvelles habitudes de consommation, qui se manifestent durant une période d'inquiétude et de changement, entraînent inévitablement des problèmes qui évoluent rapidement.

4.5 Les attitudes face à l'intervention gouvernementale

Le désir de bénéficier d'une certaine protection

Alors que l'opinion publique favorise une réduction de l'intervention de l'État et de la réglementation en général, tel n'est pas le cas en matière de protection du consommateur ^{37, 38}.

Des études canadiennes et américaines indiquent que le consommateur se montre réticent face aux activités de réglementation gouvernementale au sein du marché, et ce, surtout à cause de la paperasserie, qui peut gêner l'exploitation de la petite entreprise, et de son opposition aux mesures de contrôle économique de grande envergure.

Les consommateurs ont une attitude pragmatique face à leurs problèmes : ils souhaitent que l'on s'en occupe sans délai, et ils se soucient peu d'en connaître les tenants et aboutissants ou les processus qui pourraient permettre de les résoudre. Ils adoptent la même attitude face à la réglementation gouvernementale en matière de protection du consommateur. Le public est généralement conscient des responsabilités qui lui incombent pour assurer sa propre protection à cet égard. Toutefois, nombre de gens souhaitent aussi que l'État intervienne, en particulier au chapitre de la sécurité des produits. Une étude révèle d'ailleurs que l'intervention de l'État dans le domaine de la protection du consommateur recueille, en moyenne, l'appui d'environ 80 % des gens, et que pratiquement personne ne veut un adoucissement de la réglementation en vigueur.

Le désir d'être consulté

La population désire fortement une réglementation en matière de protection du consommateur, et les organisations de défense et les industries touchées insistent tout autant pour participer à son élaboration. L'analyse des activités de l'Association des consommateurs du Canada, ces dernières années ³⁹, montre qu'une

37. Ibid.

38. Atlantic Richfield Company : op. cit.

39. Rapports trimestriels de l'Association des consommateurs du Canada présentés à Consommation et Corporations Canada, septembre 1983.

grande part des ressources a été, à juste titre affectée (notamment en ce qui a trait au programme des industries réglementées) à des activités qui visaient à exercer des pressions auprès des groupes de réglementation et à fournir des conseils et des renseignements aux entreprises. Le concept de la " gestion des problèmes " -- soit l'art de prévoir et d'éviter les problèmes qui pourraient soulever l'opinion publique ou inciter le gouvernement à réglementer -- suscite de plus en plus de l'intérêt chez les cadres supérieurs du secteur privé.

Le danger inhérent à ces tendances est que la consultation de haut niveau devienne la chasse gardée et la principale activité des organisations professionnelles de défense des consommateurs. Ces organisations risquent ainsi d'être moins près des problèmes quotidiens qui touchent à ceux qu'elles représentent, et de devenir moins accessibles au consommateur ordinaire.

4.6 Les grands secteurs de préoccupation des consommateurs

En dépit de la nature imprévisible et très mouvante des problèmes de consommation, il est possible de dégager certains grands secteurs de préoccupation. Ils sont décrits sous trois grandes rubriques dans les paragraphes suivants : les préoccupations des consommateurs en général, les préoccupations de catégories précises de consommateurs et les préoccupations des consommateurs vulnérables.

Les préoccupations des consommateurs en général

La qualité des produits

Les consommateurs croient de plus en plus que la qualité des produits a diminué au cours des dernières années ⁴⁰, et l'aspect qualitatif -- notamment en ce qui concerne les biens durables et la sécurité des produits -- demeure une très grande source de préoccupation. Une étude récente, dans le cadre de laquelle on a demandé aux consommateurs d'évaluer l'importance relative des infractions concernant respectivement la qualité, l'étiquetage et la quanti-

40. Atlantic Richfield Company : op. cit.

té indiquée, montre clairement que les gens réagissent le plus fortement, et de loin, face aux infractions commises en ce qui a trait à la qualité des produits ⁴¹.

Les soins de santé

Le fait que l'on ait envisagé l'éventualité de supprimer le caractère universel de l'assurance-maladie en permettant la surfacturation a suscité beaucoup d'inquiétude. L'Association des consommateurs du Canada et l'Organisation canadienne d'anti-pauvreté ont donc inscrit la préservation du régime d'assurance-maladie en tête de leurs sphères d'intervention prioritaires.

Les prestations de retraite

Les Canadiens sont, en général, conscients du phénomène du vieillissement de la population et du déséquilibre à venir entre l'effectif des actifs et celui des personnes âgées à charge. On s'inquiète en outre beaucoup du taux élevé de pauvreté chez les femmes âgées vivant seules. La réforme du régime de retraite est jugée comme une priorité qui profitera aux personnes âgées d'aujourd'hui et assurera la sécurité future de la génération vieillissante issue de l'explosion démographique.

L'étiquetage des produits

Avec le consommateur averti est venue la demande d'un étiquetage mieux adapté et plus informatif du produit, qui permettra aux acheteurs de faire des choix judicieux et rationnels. Les récentes propositions de Santé et Bien-être social Canada concernant l'étiquetage nutritionnel des aliments préoccupent tout particulièrement l'Association des consommateurs du Canada. Celle-ci croit, en effet, que pour être en mesure de tirer parti de ce genre d'étiquetage, les consommateurs devront posséder au préalable de meilleures notions en nutrition.

41. Demand Research Consultants Ltd. : Measurement of Relative Importance of Validation Seriousness Across Product Classes. "Weight Factors". Document de travail présenté à Consommation et Corporations Canada, septembre 1982.

Les établissements de crédit et de financement

Diverses préoccupations se sont manifestées dans ce domaine, allant du taux d'intérêt sur les prêts et des frais d'utilisation des cartes de crédit jusqu'aux questions plus délicates relatives aux taux d'intérêt hypothécaires fixes, aux saisies d'hypothèques et aux profits élevés des banques.

La nouvelle technique

Les inquiétudes précises que suscite l'introduction de la nouvelle technique dans les services bancaires et financiers touchent à la confidentialité des dossiers informatisés et à la protection des consommateurs contre les erreurs dans les transactions bancaires informatisées. On s'intéresse ainsi surtout aux mécanismes auxquels on pourrait avoir recours pour obtenir réparation en cas d'erreur et au règlement des différends lorsque l'exactitude des dossiers de transactions informatisées fait l'objet d'une contestation.

Les préoccupations de catégories précises de consommateurs

Au nombre des préoccupations plus spécialisées dont se chargent les organisations de défense des consommateurs, figurent les questions suivantes :

Le plomb dans l'essence

On se préoccupe du fait que l'on devrait éliminer le plomb dans l'essence car ce métal présenterait des risques pour la santé des êtres humains -- en particulier pour celle des jeunes enfants. La différence de prix entre l'essence au plomb et celle sans plomb est également une source de préoccupation.

La réforme de la réglementation

L'Association des consommateurs du Canada s'est montrée intéressée à faire connaître ses observations notamment en ce qui a trait à la réforme de la loi sur la concurrence, à l'examen de la réglementation dans les domaines de l'alimentation et des médicaments sans ordonnance et aux changements concernant la protection offerte par les pare-chocs des voitures et l'ininflammabilité des vêtements de nuit pour enfants.

Les préoccupations des consommateurs vulnérables

Les consommateurs vulnérables sont, par définition, les personnes qui ont le plus besoin de protection et d'aide. Aussi la section suivante est-elle consacrée à l'examen de leurs besoins et de leurs caractéristiques.

4.7 Les consommateurs vulnérables

L'écart, qui existe entre le consommateur maître de la situation et celui qui est exclu de toute participation aux grands courants de la culture canadienne, par manque de ressources sociales et économiques, a déjà été défini (voir section 3.5). Les paragraphes suivants offrent une liste des préoccupations et des problèmes auxquels font face, en général, les consommateurs vulnérables, et recense des sous-groupes précis et leurs problèmes particuliers.

Les préoccupations d'ordre général

La frontière entre les problèmes sociaux et les problèmes de consommation

La majorité des consommateurs vulnérables, quelle que soit la catégorie dans laquelle ils entrent par ailleurs, sont pauvres. Ce fait est à lui seul un facteur déterminant de leurs préoccupations les plus pressantes, qui sont liées au revenu, à l'alimentation, au logement, au vêtement et aux soins de santé⁴². Les revenus de près de la moitié des pauvres au Canada proviennent de programmes d'aide du gouvernement; les citadins pauvres ont besoin d'un logement subventionné par l'État; les pauvres n'ont pas les moyens d'avoir recours à des services médicaux privés.

Les pauvres ont éprouvé des difficultés dans tous ces domaines par suite des compressions dans les dépenses publiques, au niveau provincial notamment. L'Organisation nationale d'anti-pauvreté signale qu'il y a une crise au niveau des logements à prix modique pour les pauvres. Les revenus réels tirés des programmes de bien-être social des provinces ont fléchi pour se situer bien en dessous du revenu moyen au Canada (par exemple, en Ontario, pour une mère avec un enfant, on a enregistré une baisse de 12½ % entre 1975 et 1980).

42. Ontario Association of Family Service Agencies : op. cit.

Enfin, certaines provinces ont favorisé l'érosion du principe de l'universalité de l'assurance-maladie en permettant aux médecins d'avoir recours à la surfacturation et aux hôpitaux, au ticket modérateur.

Les très grandes préoccupations des pauvres en matière de consommation touchent donc souvent à des programmes mis en oeuvre ou subventionnés par l'État.

La capacité de réagir aux problèmes

On a signalé plus tôt que le citoyen moyen était devenu moins militant pendant la récession. Les chercheurs ont décelé un lien étroit entre cette tendance et le besoin qu'a le particulier de se concentrer sur des questions fondamentales de subsistance. Aussi, les consommateurs vulnérables seront-ils vraisemblablement les plus inquiets face aux questions de cet ordre, de sorte que l'on retrouvera probablement moins souvent chez eux cet amour-propre et cette expérience que requiert le consumérisme.

La vulnérabilité aux problèmes de consommation latents

Comme les consommateurs vulnérables sont généralement moins bien intégrés à l'ensemble de la société canadienne, et qu'ils sont aux prises avec des questions fondamentales de subsistance, les problèmes qui les assaillent sont moins susceptibles d'attirer l'attention du public. Les problèmes de portée générale, tel le logement, seront souvent repris par des groupes de défense comme l'Organisation nationale d'anti-pauvreté, mais de tels groupes ne sont pas bien équipés pour régler des problèmes de portée plus restreinte et locale.

L'instruction et la formation

L'éducation permanente aux adultes et les cours de formation à l'intention des pauvres constituent un problème particulier qui ne semble pas, en dépit de son envergure, avoir reçu beaucoup d'attention.

La pauvreté et la vulnérabilité des consommateurs sont très étroitement liées au manque d'instruction. Ainsi, 12 % des adultes canadiens font partie de la catégorie des analphabètes fonctionnels. De toute évidence, les personnes qui ne peuvent lire les étiquettes, qui manquent de connaissances en nutrition ou qui sont intimidées par les longs textes des

contrats ou des garanties ne font pas des consommateurs avertis. Ils ne pensent guère non plus à profiter des programmes d'études et de formation déjà en place. Jusqu'à maintenant, les collèges, les universités et les commissions scolaires au Canada n'ont pas réussi à adapter leurs programmes aux besoins des sous-scolarisés. L'Institut canadien d'éducation des adultes signale que le taux de participants actifs dont le niveau de scolarité ne dépasse pas le secondaire est de 9 %. Dans le cas des titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire, le taux de participation active peut atteindre 34 %. Des écarts semblables apparaissent entre les groupes à revenu faible et élevé ⁴³.

Les groupes vulnérables

Il serait faux d'affirmer que tous les membres de groupes démographiques particuliers, ou même la plupart d'entre eux, sont des consommateurs vulnérables; il est néanmoins possible d'indiquer les groupes qui en comptent le plus grand nombre. Il s'agit, en général, des personnes âgées, des handicapés, des jeunes, de Néo-Canadiens, des autochtones et des chefs de familles monoparentales. Les membres de jeunes familles et les ex-détenus entrent aussi parfois dans cette catégorie. De toute évidence, ces groupes ne s'excluent pas mutuellement.

Les personnes âgées

Parmi les gens âgés, les personnes sans attaches (surtout les femmes), invalides et confinées forment des groupes tout particulièrement vulnérables.

Le Rapport gouvernemental sur le vieillissement révèle que le coût de la vie des personnes sans attaches équivaut à environ les deux tiers de celui d'un couple, tandis que leur revenu moyen est inférieur à la moitié de celui des couples. Dans le rapport, l'insuffisance du revenu de la population âgée sans attaches est qualifiée de très grave ⁴⁴.

43. Institut canadien d'éducation des adultes : op. cit., p. 6.

44. Canada, Santé et Bien-social Canada : Rapport gouvernemental sur le vieillissement, Ottawa, juin 1982.

Les professionnels des services sociaux divisent le groupe des personnes âgées en deux catégories -- les " actifs " et les " invalides " --, lesquelles correspondent au niveau de leurs besoins en matière de services. On estime généralement que l'âge qui séparerait les deux groupes est soixante-dix ans.

Les personnes âgées qui deviennent invalides ou qui perdent leur conjoint ont souvent tendance à s'éloigner de leurs amis, de leurs voisins et des groupes organisés de gens âgés. Il est malheureux que cet isolement les éloigne aussi de nombre de services de soutien, au moment où elles en ont le plus besoin.

Les problèmes de consommation des personnes âgées, en particulier de celles qui sont invalides et isolées, sont multiples. Ils sont cependant tous liés essentiellement à leur besoin de s'adapter à de nouvelles conditions de vie et à une dépendance accrue, à une étape de leur vie où leurs facultés d'adaptation, tant sur le plan physique qu'émotionnel, déclinent.

La Direction de l'aide aux consommateurs a élaboré une liste préliminaire de 29 problèmes de consommation se rapportant aux personnes âgées dans les catégories du transport, des services juridiques, de la protection contre le crime, du logement, de la santé, du commerce et de la vente au détail.

Les handicapés

Ces dernières années, le consumérisme des handicapés -- favorisé notamment par l'apport de ressources supplémentaires devenues accessibles pendant l'Année internationale des personnes handicapées et par les activités du Comité parlementaire concernant les handicapés et les invalides -- a été vigoureux. L'Année internationale des personnes handicapées a encouragé nombre d'entre eux à se joindre à des groupes locaux de coordination et de défense. Ces groupes ont exigé une plus grande accessibilité aux immeubles et aux services de transport, la suppression de la discrimination en matière d'emploi et de meilleurs logements et services d'aide. Ils ont d'abord et avant tout revendiqué des ressources qui permettraient aux handicapés de vivre de façon plus autonome, de même que des services mieux adaptés à leurs besoins qui puissent être fournis de manière moins paternaliste.

Bien qu'un nombre relativement faible de personnes handicapées aient pris part aux initiatives de ce genre, les gains enregistrés par ce groupe depuis 1981 ont été considérables. Dans le rapport Franchir les obstacles, on affirme, au sujet des constatations du Comité parlementaire que " deux tiers des recommandations [concernant les services fédéraux] ont été mises en pratique ou sont en train de l'être ⁴⁵ ".

Toutefois, les récentes mesures de compression des coûts dans le domaine de la santé ont entraîné le retour dans la société d'un nombre considérable de handicapés, surtout de malades psychiatriques. Les professionnels des services sociaux s'inquiètent du fait que les services d'aide sont insuffisants pour permettre à la majorité de ces gens de vivre de façon satisfaisante dans leur nouveau milieu.

Enfin, il convient de rappeler que le nombre de consommateurs handicapés capables de participer au mouvement consumériste est excessivement limité. Bien qu'ils réussissent à se faire entendre -- et parfois, comme tout récemment, à se faire fort bien entendre --, les militants sont très peu nombreux. De surcroît, certains handicapés, du fait même de leur handicap, n'ont que peu d'énergie à consacrer à des activités de cet ordre.

Les handicapés ont besoin d'aide dans de multiples secteurs de leur vie, et ils veulent en obtenir, mais à leurs propres conditions.

Les jeunes

D'après la Direction de l'analyse de la tendance sociale du Secrétariat d'État, vers 1980, pour la première fois dans notre histoire, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient, en nombre et en pourcentage, le groupe le plus important au pays. Leur poids démographique devrait diminuer lentement à l'avenir. Les jeunes ont été parmi les plus durement touchés par la récession économique, de même que par les changements et par l'incertitude qui ont marqué notre système de valeurs.

45. Canada, Secrétariat d'État : Franchir les obstacles, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1983, p. (iii).

En 1981, 46 % des chômeurs du pays (412 000) étaient des jeunes. En 1982, ce chiffre est passé à 473 000. Ces taux de chômage élevés ont été associés aux taux croissants de la criminalité et, en particulier, aux taux des crimes avec violence. Les moindres effets, pour ainsi dire, du chômage sur les jeunes ont été la perte d'amour-propre, l'humiliation et un sentiment de désillusion envers la société en général ⁴⁶.

Les taux de pauvreté chez les jeunes ont décliné de façon constante depuis le milieu des années 70, mais on constate un revirement de la situation dans le cas des jeunes familles (celles dont le chef de ménage a moins de vingt-cinq ans).

Bien que ceux qui travaillent auprès des jeunes s'inquiètent du fait que l'usage de la drogue -- qui est le symptôme d'un malaise plus grand -- a depuis longtemps dépassé les niveaux acceptables, il n'existe pas de données, à l'échelle nationale, pour étayer ce point de vue. Il est toutefois d'autres symptômes de ce malaise émotionnel qui montrent que leur inquiétude est justifiée. Ainsi, le taux de suicide a, de façon générale, augmenté au cours des années 70, mais la hausse la plus tragique a été enregistrée chez les jeunes garçons, le taux ayant doublé dans leur cas. De surcroît, les problèmes émotionnels sont l'une des principales causes d'hospitalisation chez les jeunes, se situant juste après les accidents et les circonstances liées à la grossesse ⁴⁷. Enfin, les taux d'avortement chez les jeunes femmes ont maintenant presque atteint la moitié du taux des naissances vivantes enregistré dans ce groupe d'âge.

Les jeunes sont vulnérables en raison de leur mauvaise situation économique, de leur manque d'expérience et, principalement sans doute, de leur flexibilité. Au moment de leur vie où ils sont le plus ouverts à de nouvelles influences et où ils ont le plus de facilité à s'adapter à de nouveaux modes de vie, les jeunes font face à des choix et à des modèles devant lesquels ils demeurent, souvent, démunis, étant incapables d'en saisir la subtilité et les conséquences.

46. Association canadienne pour la santé mentale : op. cit.

47. Canada, Secrétariat d'État : Aperçu statistique sur les jeunes, Ottawa, mai 1982.

Les Néo-Canadiens

Les Néo-Canadiens -- les réfugiés, en particulier -- constituent un groupe de consommateurs dont la vulnérabilité découle de divers facteurs, allant de problèmes linguistiques à un manque de connaissances, voire même à une conviction quant à leurs droits fondamentaux.

Les organisations d'aide aux immigrants, qui établissent souvent le premier lien entre les groupes de réfugiés et les services gouvernementaux de tout genre, considèrent que la langue et l'instruction constituent les principaux facteurs de la vulnérabilité chez ces gens. À l'heure actuelle, les réfugiés du Sud-Est asiatique et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Sud, formeraient des groupes particulièrement vulnérables.

Les sources les plus courantes de problèmes vont de la plus simple incompréhension du fonctionnement des établissements financiers aux activités frauduleuses. Les cas suivants offrent quelques exemples :

- Le consommateur éprouve de la difficulté à obtenir le service téléphonique parce que Bell Canada exige une caution de 200 \$ des nouveaux abonnés qui vivent dans un quartier où le taux de défaut de paiement est élevé.
- Le consommateur ne comprend pas que l'on exige une caution à l'achat d'une automobile.
- Le consommateur éprouve de la difficulté à obtenir du crédit de la part des établissements financiers.
- Le consommateur, ayant refusé de laisser entrer les releveurs de compteurs, éprouve de la difficulté en ce qui a trait au règlement de ses factures d'électricité et de gaz.
- Le consommateur éprouve de la difficulté à comprendre les renseignements sur la valeur nutritive des produits alimentaires au Canada.
- Le consommateur est, en général, vulnérable face aux personnes malhonnêtes, dont certains démarcheurs, des entreprises de services qui imposent des frais pour la réparation d'appareils encore

sous garantie, des employeurs qui enfreignent les codes du travail et les conventions collectives et d'autres réfugiés qui ne remboursent pas les prêts consentis sans contrat écrit.

Les travailleurs des services d'immigration soulignent que les membres de ces groupes éprouvent de l'antipathie pour l'information écrite dans quelque langue que ce soit et qu'il faut offrir des services personnalisés pour transmettre l'information de façon efficace.

Les autochtones

Le rapport du Comité parlementaire sur l'autonomie politique des Indiens parle de désintégration et de destitution sociales découlant de l'histoire des relations entre le Canada et les autochtones 48.

Il n'y a pas d'indicateurs exhaustifs qui décrivent les conditions sociales et économiques de l'ensemble des autochtones du Canada. Une bonne part de l'information est périmée, ou encore elle ne porte que sur certains groupes ou sur certaines régions 49. Les données disponibles indiquent toutefois très clairement les raisons pour lesquelles les autochtones doivent être considérés comme un groupe vulnérable.

Chez les autochtones inscrits, le taux de mortalité infantile est toujours plus de deux fois supérieur à celui du reste de la population, tandis que l'espérance de vie des enfants qui passent le cap de leur premier anniversaire est de dix ans inférieure à la moyenne nationale. En 1977, le nombre de morts violentes et de suicides chez les autochtones était trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Le chiffre des enfants autochtones qui sont confiés aux services sociaux est de cinq fois plus élevé que la moyenne nationale. De même, les statistiques montrent que, chez les autochtones, le chômage, la faible scolarisation, l'alcoolisme et l'emprisonnement atteignent des niveaux disproportionnés.

48. Indian Self Government in Canada. Rapport du Comité spécial de la Chambre des communes, octobre 1983.

49. Canada, Secrétariat d'État : Ethno Cultural Indications for Canada. A Background Paper, Ottawa, septembre 1982.

Chez les groupes d'autochtones, qui sont diversifiés et dispersés, il y aura inévitablement beaucoup de problèmes de consommation découlant d'une insuffisance du revenu disponible, d'un faible niveau de scolarité et d'afflictions dues à la désorganisation sociale générale. Les préoccupations les plus courantes et évidentes sont liées au logement, à l'isolement et à l'instruction.

Les logements des autochtones comptent habituellement un plus grand nombre d'occupants que ceux du reste de la population. Sur les réserves indiennes, certains n'ont ni électricité ni toilettes intérieures ni eau courante. Bon nombre des maisons des autochtones doivent faire l'objet de réparations majeures.

En général, les collectivités isolées doivent payer des suppléments pour les marchandises qui leur sont expédiées. On craint que les prix élevés ne soient pas exclusivement le résultat d'une hausse des frais de transport, mais aussi d'une restriction de la concurrence entre les fournisseurs.

Notre degré de participation à la société dépendra vraisemblablement de plus en plus de notre niveau de scolarité et de notre capacité d'apprendre sans cesse. Or, la baisse du niveau des inscriptions d'autochtones à des cours d'éducation permanente résulterait du sentiment de désillusion qu'ils éprouvent envers le système scolaire et les débouchés économiques qu'il est censé offrir⁵⁰. C'est donc dire combien il importe de rendre le système d'éducation permanente plus conforme aux besoins des autochtones et de rétablir sa crédibilité.

Bien que le militantisme des autochtones tende à être très visible dans les media, les analystes émettent des opinions divergentes quant à son avenir. Joanne Hoople, l'ancienne directrice du Conseil national des autochtones du Canada, a déclaré que l'avenir est sombre, que les autochtones n'organisent plus de manifestations et qu'ils sont en train de signer leur propre arrêt de mort⁵¹. Par contre, on reconnaît en général que les chefs autochtones défendent leurs droits, surtout au chapitre de la revendication des terres, avec de plus en plus de raffinement.

50. Ibid.

51. Conseil canadien de développement social : op. cit.

Les chefs de familles monoparentales

La majorité des familles monoparentales sont dirigées par des femmes qui comptent, en général, parmi les plus faibles salariés du pays (36 % des familles dirigées par des femmes vivent sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 7,6 % des familles dirigées par des hommes)⁵². En outre, en période de crise, les entreprises ont de plus en plus tendance à embaucher des gens à contrat et à temps partiel, sans offrir d'avantages sociaux.

La situation du chef de famille monoparentale qui n'a pas droit à des congés de maladie et qui ne bénéficie ni d'assurance médicale ou d'autres formes d'assurances ni de régime de retraite, est particulièrement incertaine. Il n'a pas de partenaire sur qui il puisse compter pour bénéficier d'avantages sociaux, et il perd de l'argent dès qu'il s'absente de son travail pour cause de maladie ou qu'il reste à la maison parce qu'on lui a prescrit du repos.

Pour nombre de chefs de familles monoparentales à faible revenu, la vie devient un combat fort peu valorisant pour obtenir les nécessités de la vie. L'extrait suivant, d'une présentation soumise à la commission Macdonald par l'Association ontarienne des organismes de services aux familles, porte sur cet aspect et sur le sentiment de frustration que l'on peut ressentir lorsqu'on a tenté d'améliorer son employabilité en se recyclant⁵³ : " Nombre de femmes ont fait des efforts énormes pour se recycler. Tous les jours, elles suivent une routine implacable -- se lever à 5 h pour organiser le ménage, mener les enfants chez la gardienne, assister aux cours et retourner à la maison pour s'occuper des enfants. Elles prennent ensuite un emploi qui demande peu de qualifications et ne tardent pas à découvrir que cet emploi, décroché au prix de tant d'efforts, va être éliminé en raison de l'évolution technologique. "

Les chefs de familles monoparentales souhaitent surtout qu'il y ait des logements à prix abordable, que l'on puisse suivre des cours de recyclage appropriés et que l'on dispose de garderies et de soins médicaux à un coût raisonnable.

52. David Ross : Canadian Fact Book on Poverty, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1983.

53. Ontario Association of Family Service Agencies : op. cit.

5. LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

5.1 Vue d'ensemble

Sur le plan démographique, la population canadienne croît lentement, elle vieillit en général et elle est géographiquement mobile. Il s'agit d'une population dont la composition de la famille change de façon marquée et dont le mode de répartition des revenus, bien qu'inégal, demeure relativement stable. On y relève aussi des disparités régionales considérables, et les indicateurs sociaux négatifs sont à la hausse.

Les sections suivantes offrent un aperçu des tendances démographiques les plus marquées au Canada, lesquelles sont décrites sous les rubriques suivantes :

- A. la croissance démographique;
- B. la composition de la population par âge et par sexe;
- C. la mobilité;
- D. la composition de la famille;
- E. la composition et la répartition du revenu;
- F. l'emploi;
- G. les indicateurs sociaux négatifs.

Pour faciliter la consultation, les tableaux (présentés dans la section 8) ont été identifiés par une lettre correspondant à la rubrique pertinente.

Pour des raisons d'espace, il a été impossible de reproduire une série complète de tableaux de référence. C'est donc dire que les tableaux qui figurent dans le présent ouvrage ont été retenus parce qu'ils offraient le maximum de renseignements dans un minimum d'espace.

5.2 La croissance démographique (tableau A)

Si l'on se fonde sur des extrapolations relatives au taux national de natalité et au taux de migration externe, la population canadienne devrait croître régulièrement pour atteindre 28,4 millions d'habitants en l'an 2000. À long terme, la croissance sera de plus en plus attribuable à l'immigration externe, puisque le taux de natalité au Canada demeurera sans doute au-dessous du taux, accepté à l'échelle nationale, de reproduction annuel de 2,1 % nécessaire pour maintenir le chiffre de la population.

5.3 La composition de la population par âge et par sexe
(tableaux B)

Le vieillissement de la population

La population canadienne vieillit parce que les taux de fécondité naturelle de la génération issue de l'explosion démographique de l'après-guerre ne sont pas suffisants pour assurer son remplacement.

Le résultat de ce phénomène est que le groupe des 18-64 ans continuera de s'élargir par rapport à ceux des jeunes et des personnes âgées, mais que cette tendance s'inversera complètement entre les années 2011 et 2031. On prévoit donc que, dans l'ensemble, les groupes de personnes " dépendantes " diminueront graduellement, passant de 37,8 %, en 1981, à 34,4 % de la population totale en 2011, pour ensuite remonter à 40,1 % en 2031. Ce changement sera attribuable au vieillissement graduel de la population.

Le tableau B-1 offre une extrapolation de la croissance démographique par groupe d'âge au Canada jusqu'en 2031.

Les tendances relatives à l'âge et au sexe

Le nombre de femmes est généralement plus élevé que celui des hommes, et ce fait est attribuable au taux de mortalité plus élevé chez ces derniers. Par ailleurs, il naît plus de garçons que de filles, mais celles-ci jouissent d'une meilleure espérance de vie (voir tableau B-2).

5.4 La mobilité (tableaux C)

Bien que le chiffre des courants migratoires ait baissé un peu par rapport à 1971-1976, Statistique Canada a constaté que, entre 1976 et 1981, 47,6 % des 22 280 070 Canadiens âgés de 5 ans et plus avaient déménagé. La majorité s'est réinstallée dans la même collectivité.

Au cours de la même période quinquennale, le chiffre de l'immigration externe a été de 556 195 personnes, tandis que celui de l'émigration externe s'établissait à 371 655 (voir tableau C-1).

La migration interprovinciale

Les modes habituels de migration interprovinciale ont été perturbés au cours des deux dernières années. Toutes les provinces Maritimes, qui, traditionnellement, affichaient des taux d'émigration nette, ont enregistré un faible excédent d'immigrants par rapport aux émigrants.

L'afflux massif de gens en Colombie-Britannique et en Alberta s'est interrompu -- en 1982-1983, l'Alberta a connu une baisse de population --, tandis que l'exode de gens venant du Manitoba et de la Saskatchewan a également cessé (voir tableau C-2).

La migration entre les milieux rural et urbain

Entre 1971 et 1981, même si le chiffre de la population rurale a quelque peu diminué, le rapport entre la population rurale et la population urbaine est demeuré à peu près stable.

De 1976 à 1981, l'immigration au Canada a entraîné une croissance nette de la population des centres urbains. Cependant, le mouvement des Canadiens établis indique qu'ils ont préféré s'installer dans les collectivités rurales (voir tableau C-3).

L'immigration et l'émigration

Au titre de la balance migratoire externe nette, l'immigration l'emporte sur l'émigration au Canada, celle-ci ayant légèrement décliné entre 1977 et 1982 (voir tableau C-4).

Entre 1979 et 1982, l'Ontario a accueilli le plus grand nombre d'immigrants, soit 44 %. Le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta en ont reçu un nombre à peu près égal, tandis que les provinces Maritimes et les deux territoires en ont accueilli le plus petit nombre (voir tableau C-5).

5.5 La composition de la famille (tableaux D)

Le nombre moyen de personnes par famille est tombé de façon constante entre 1961 et 1981, passant de 3,9 à 3,3. Cette baisse est due, en partie, au nombre croissant de familles monoparentales et à une diminution du taux de fécondité. Toutes les régions du pays ont connu une baisse analogue.

Bien que le taux de nuptialité au Canada ait légèrement chuté depuis la fin des années 60 -- passant, ces dernières années, de 8,1 à 7,8 pour 1 000 habitants -- et que l'âge moyen du mariage, tant pour les hommes que pour les femmes, ait augmenté, le taux de divortialité a crû de façon marquée de 1967 à 1981, passant de 0,55 à 2,78 pour 1 000 habitants, après la modification de la Loi sur le divorce, en 1969.

5.6 La composition et la répartition du revenu (tableaux E)

La composition du revenu

Au Canada, la composition du revenu pour tous les groupes demeure relativement stable. Les salaires et les traitements constituent la principale source de revenus pour tous les quintiles de revenu (voir tableau E-1), sauf pour celui des revenus les plus faibles, pour lequel les paiements de transfert du gouvernement ont constitué, en 1981, 57,3 % des revenus. Bien que les investissements ne représentent qu'une proportion relativement faible du total des revenus, ils ont presque doublé en importance, entre 1975 et 1981, dans le cas des trois quintiles des revenus plus élevés.

La répartition du revenu

De 1971 à 1982, la répartition du revenu est également demeurée stable, les pauvres n'enregistrant que des gains très marginaux, aux dépens des plus hauts salariés apparemment. Cependant, en 1982, le quintile des revenus les plus faibles ne représentait toujours que 4,5 % du revenu national, tandis que celui des revenus les plus élevés absorbait 42,7 % de ce revenu global (voir tableau E-1).

Parmi les pauvres figurent surtout des membres du groupe des jeunes, de celui des personnes seules, de celui des familles monoparentales dirigées par des femmes et de celui des personnes âgées seules -- en général, des femmes (voir tableaux E-2 et E-3).

En ce qui a trait à la répartition du revenu par province, l'Ontario et la Colombie-Britannique comptent un nombre supérieur à la moyenne de hauts salariés, tandis que les provinces de l'Atlantique et le Québec ont plus de travailleurs inscrits dans les quintiles des revenus les plus faibles.

5.7 L'emploi (tableau F)

Jusqu'en 1982, le Canada a fourni de l'emploi à une proportion toujours croissante de sa population âgée de 15 ans et plus. La proportion des personnes occupées par rapport à la population âgée de 15 ans et plus au Canada, pour les deux sexes, est passée de 56,9 %, en 1975, à 59,8 %, en 1981, pour revenir, en 1982, au pourcentage de 1975.

Même avant la récession, le pourcentage des hommes occupés avait chuté légèrement, passant de 73,5 % à 72,7 % entre 1975 et 1981. Dans l'intervalle, le pourcentage des femmes occupées est passé de 40,8 % à 47,3 %; l'augmentation a été plus rapide dans le cas des femmes mariées que dans celui des femmes seules.

Au cours de la récession, les pertes d'emplois ont été plus élevées chez les hommes chefs de famille et chez les hommes en général. Entre 1981 et 1982, en effet, le pourcentage des femmes occupées a chuté de 1,3 % et celui des hommes occupés, de 4,4 % (voir tableau F).

Par ailleurs, les pertes d'emplois pendant la récession ont été plus élevées, en pourcentage, en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec, et moindres à Terre-Neuve, en Saskatchewan, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard, tandis qu'elles se situaient plus près de la moyenne nationale dans les autres provinces.

6. LES INDICATEURS SOCIAUX NÉGATIFS (tableaux G)

6.1 La criminalité

Les crimes avec violence et les crimes contre la propriété, de même que le taux général de criminalité, sont à la hausse. Cependant, entre 1975 et 1979, les meurtres, les vols, les vols de véhicules à moteur, la prostitution, les jeux et paris, ainsi que les crimes mettant en cause des drogues assujetties à des contrôles et à des restrictions connaissaient, dans l'ensemble, une baisse (voir tableau G-1).

6.2 Le suicide

Le taux de suicide a légèrement augmenté entre 1977 et 1981. Les territoires enregistrent le taux le plus élevé, tandis que les provinces Maritimes connaissent le taux le plus faible. Le suicide a augmenté de façon marquée chez les jeunes au cours des années 60 et 70,

mais cette augmentation a été plus forte chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Le taux de suicide chez les hommes âgés de 15 à 24 ans a ainsi dépassé le taux national moyen de 1971, et il continue d'augmenter.

6.3 La toxicomanie

Depuis 1961, le nombre de condamnations pour des infractions liées à la drogue a sensiblement augmenté (voir tableau G-3).

6.4 L'alcoolisme

Il n'y a pas de données sur l'alcoolisme. En général, les niveaux de consommation d'alcool ont légèrement varié au cours des cinq dernières années, tant à l'échelle nationale que provinciale. À ces variations provinciales, il est impossible de rattacher une tendance précise à partir des données sur les ventes de boissons alcooliques (voir tableau G-4).

6.5 Les avortements

À l'instar de la variation enregistrée dans les provinces, le taux d'avortements au Canada a augmenté de façon constante de 1971 à 1980. Il est particulièrement élevé chez les moins de 25 ans, les avortements chez ce groupe représentant près de 60 % du nombre total des avortements légaux pratiqués (voir tableau G-5).

7. LES INCIDENCES SUR LE MINISTÈRE

Dans l'analyse des tendances sociales, on a cerné cinq points d'intérêt particulier pour le Ministère : une préoccupation beaucoup plus grande à l'égard des consommateurs vulnérables, l'apparition du consommateur averti, un consumérisme moins vigoureux à l'échelle locale, des changements au niveau des facteurs qui favorisent l'activité communautaire bénévole et une nouvelle imprévisibilité des problèmes de consommation.

Le plus important, individuellement, de ces points est sans doute l'augmentation, enregistrée pendant la récession, du nombre absolu de consommateurs vulnérables et de la gravité des problèmes auxquels ils font face.

Au nombre sans cesse croissant de personnes âgées, de familles monoparentales à faible revenu et de jeunes chômeurs sont venus s'ajouter un nombre important de Canadiens à revenu moyen -- jusque-là garanti -- qui sont devenus chômeurs. Dans l'intervalle, la compression des dépenses gouvernementales dans le secteur de la santé et des services sociaux a amené le retour à la société de personnes qui, auparavant, auraient été traitées dans un établissement pour leur handicap. En outre, les compressions budgétaires ont énormément réduit le revenu réel de nombreux Canadiens qui dépendent des prestations d'aide sociale.

Parce que les consommateurs vulnérables sont, pour la plupart, des gagne-petit, certaines de leurs préoccupations les plus urgentes en matière de consommation relèvent des lois et règlements du gouvernement en matière de revenus, de logement, d'instruction et de soins de santé.

Bien que la récession et la période inflationniste qui l'a précédée aient rendu de nombreux consommateurs plus vulnérables, ces mêmes conditions en ont incité d'autres à mieux s'organiser et à être plus avertis dans leurs habitudes d'achat. Le consommateur averti est plus autonome et plus discipliné, il se préoccupe plus que jamais de la qualité et de la sécurité du produit et il cherche à en avoir pour son argent. Ce genre de consommateur veut surtout qu'on lui donne des renseignements sur le service, que le produit soit bien étiqueté et qu'il puisse avoir, le cas échéant, des recours en réparation -- tous des outils qui l'aident à être plus autonome au sein du marché.

Par ailleurs, les gens, de toute évidence, militent moins en matière de consommation à l'échelle locale. Cette baisse du consumérisme suit une diminution générale du militantisme au sein de la classe moyenne qui, au lieu de s'engager plus activement dans ce genre d'activités, a préféré, au cours de la récession, employer surtout ses ressources à maintenir son niveau de vie, aux dépens des heures qui auraient pu être consacrées aux loisirs. De surcroît, les organisations de défense des consommateurs se sont mises à mettre l'accent sur les questions régionales et nationales de portée plus générale, si bien que certains problèmes de consommation qui pourraient s'avérer importants ne sont pas portés rapidement à l'attention du public.

Et si le public met tant de temps à prendre conscience des nouveaux problèmes de consommation, cela veut dire que, à l'avenir, ils pourraient bien s'aggraver avant même qu'ils ne soient portés à l'attention du Ministère.

La conjoncture favorise actuellement des changements rapides et imprévisibles en matière de consommation, au fur et à mesure que de nouvelles techniques seront mises en application, que les consommateurs useront de nouvelles stratégies pour maintenir leur niveau de vie, que les entreprises utiliseront de nouvelles techniques pour se faire concurrence au sein de marchés fortement compétitifs et que les chômeurs chroniques mettront en oeuvre différents moyens pour gagner un revenu.

L'incertitude et l'imprévisibilité de la conjoncture dans le secteur de la consommation, jointes à une baisse du militantisme au niveau des collectivités, font que le Ministère devra maintenir un système de renseignements exhaustif et efficace, qui lui permette de faire adéquatement face aux nouveaux problèmes.

Les changements qu'ont récemment connus le militantisme dans les collectivités et l'activité bénévole auront des répercussions sur les initiatives du Ministère qui visent à stimuler le consumérisme axé sur l'action de groupes et d'organisations.

Il convient par ailleurs de noter que la baisse de militantisme au sein de la classe moyenne, au cours des dernières années, était liée à la récession, et que des groupes communautaires ont quand même su réagir lorsqu'ils avaient à faire face à des problèmes locaux urgents. Cela veut donc peut-être dire qu'une reprise économique pourrait amener de nouveau les gens à participer aux affaires de la collectivité. Aussi, les tentatives visant à encourager les groupes locaux à agir face à des problèmes de consommation auront-elles d'autant plus de chances de réussir si l'approche se fonde d'abord et avant tout sur le problème précis lui-même.

On s'est récemment rendu compte que le travail plus élaboré que les bénévoles accomplissent au sein de la collectivité est un résultat subsidiaire de la récession et des compressions budgétaires du secteur public. Dans un marché du travail où les emplois sont rares, l'activité bénévole a de plus en plus été considérée comme un moyen d'acquérir l'expérience nécessaire pour trouver par la suite un emploi rémunéré. Les

bénévoles ont donc été attirés par des tâches qui exigent l'apprentissage et l'exercice de nombreuses compétences. Par ailleurs, les compressions qu'ont subies les services sociaux et les soins de santé ont fait que le secteur bénévole a à assumer de plus en plus la prestation de services qui étaient rendus jusqu'ici par des professionnels.

C'est donc dire que toute stratégie de protection du consommateur faisant appel au bénévolat devra reposer sur une connaissance de ces circonstances.

8.

TABLEAUX

- A Extrapolation de la croissance démographique, Canada, 1985-2001
- B-1 Croissance démographique par groupe d'âge, Canada, 1971-2031
- B-2 Rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) par groupe d'âge, Canada, 1971, 1976 et 1981
- C-1 Mobilité des personnes âgées de 5 ans et plus, Canada, 1976-1981
- C-2 Migration interprovinciale nette, Canada, 1961-1983
- C-3 Répartition de la population urbaine et rurale non agricole et agricole, Canada, 1971-1981
- C-4 Migration externe, Canada, 1977-1986
- C-5 Immigration selon la langue connue, Canada, provinces et territoires, 1979-1982
- D-1 Répartition des familles selon leurs caractéristiques, Canada, 1961-1981
- D-2 Taux de divortialité pour 1 000 habitants, Canada, provinces et territoires, 1971-1981
- D-3 Croissance du nombre de familles, Canada, 1961-2001
- E-1 Répartition du revenu total des familles et des personnes seules par quintile de revenu, Canada, 1971-1982
- E-2 Répartition des familles et des personnes seules par quintile de revenu selon les caractéristiques de la famille, Canada, 1975-1981
- E-3 Répartition des familles et des personnes seules, à revenus faibles et autres, selon l'âge et le sexe du chef de famille, Canada, 1978 et 1981
- E-4 Répartition des familles et des personnes seules à revenus faibles, Canada et provinces, 1980
- F Pourcentage des personnes occupées par rapport à la population de 15 ans et plus, par sexe, Canada et provinces, 1975-1982

- G-1 Taux de criminalité pour 100 000 habitants et variation en pourcentage du taux, Canada, 1975-1979
- G-2 Taux de suicide pour 100 000 habitants, Canada, provinces et territoires, 1971-1981
- G-3 Condamnations pour des infractions liées à la drogue, Canada, 1961-1982
- G-4 Ventes de boissons alcooliques selon le volume (litre) par habitant âgé de 15 ans et plus, Canada, provinces et territoires, 1978-1982
- G-5 Taux d'avortements légaux pour 1 000 naissances vivantes, Canada, provinces et territoires, 1971-1981

Tableau A

Extrapolation de la croissance démographique, Canada, 1985-2001

Année	Population au début de l'année de recensement (1 ^{er} juin)	Taux de croissance (%)	% de la croissance attribuable à l'accroisse- ment naturel	% de la croissance attribuable à la migration externe (internationale)
1981	24 343 180			
1985-1986	25 325 900	1,0	73,6	26,4
1990-1991	26 509 000	0,8	69,8	30,2
1995-1996	27 518 200	0,7	64,4	35,6
2000-2001	28 372 400	0,6	58,5	41,4

Scénario : Taux de fécondité (natalité) à 1,5 en 1991 et constant par la suite; immigration nette annuelle de 65 000 personnes.

Source : Canada, Statistique Canada, Division de la démographie.

Tableau B-1

Croissance démographique par groupe d'âge, Canada, 1971-2031

Année	Groupe des jeunes 0-17 ans (%)	Groupe des personnes " indépen- dantes " 18-64 ans (%)	Groupe des personnes âgées 65 ans et plus (%)	Groupe des personnes " dépendantes " 0-17 et 65 ans et plus (%)
1971	35,7	56,2	8,1	43,8
1976	31,9	59,4	9,7	40,6
1981	28,1	62,2	9,7	37,8
1886	26,5	63,3	10,2	36,7
1991	25,8	63,2	11,0	36,8
1996	25,0	63,4	11,6	36,6
2001	23,6	64,5	11,9	35,5
2011	21,3	65,6	13,1	34,4
2021	20,7	62,8	16,5	37,2
2031	19,9	59,9	20,2	40,1

Scénario : Taux de fécondité passant de 1,9 à 1,7 en 1991; immigration nette annuelle de 75 000 personnes; espérance de vie moyenne augmentant légèrement jusqu'en 1986 à 70,2 ans pour les hommes et à 78,3 ans pour les femmes.

Source : Canada, Statistique Canada.

Tableau B-2

Rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes)
par groupe d'âge, Canada, 1971, 1976 et 1981

Groupe d'âge	1971	1976	1981
0-4 ans	104,9	105,4	105,2
5-9 ans	104,6	105,0	105,4
10-14 ans	104,6	104,8	105,2
15-19 ans	103,3	104,1	104,3
20-24 ans	99,4	99,8	100,4
25-29 ans	102,2	100,8	99,2
30-34 ans	102,5	102,2	100,4
35-39 ans	104,1	102,1	101,8
40-44 ans	103,1	103,1	101,7
45-49 ans	98,0	101,3	102,3
50-54 ans	97,2	95,4	100,0
55-59 ans	97,9	93,4	92,9
60-64 ans	96,6	92,8	89,5
65-69 ans	91,4	88,5	86,1
70-74 ans	81,6	82,6	79,9
75-79 ans	75,5	70,9	71,6
80-84 ans	72,3	63,0	58,7
85-89 ans	68,4	58,5	50,7
90 ans et plus	59,5	54,3	45,4
Tous les groupes d'âge	100,2	99,2	98,3

Source : Canada, Statistique Canada, Recensements du Canada 1971, 1976 et 1981.

Tableau C-1

Mobilité des personnes âgées de 5 ans et plus, Canada, 1976-1981

Situation	Nombre
Population totale	22 280 070
Personnes n'ayant pas déménagé	11 672 825
Personnes ayant déménagé	10 607 250
Personnes ayant déménagé dans la même collectivité (non-migrants)	5 538 795
Migrants (nombre total)	5 068 455
Migrants dans la même province	3 371 720
Migrants provenant d'une autre province	1 140 530
Immigrants au Canada	556 195
Émigrants au Canada	371 655 *

* Estimation de Statistique Canada.

Source : Canada, Statistique Canada.

Tableau C-2

Migration interprovinciale nette, Canada, 1961-1983

Années	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon et T. N.-O.
1961-1966	-15 213	-2 970	-27 125	-25 679	-19 860	85 369	-23 470	-42 094	-1 984	77 747	-4 721
1966-1971	-19 344	-2 763	-16 396	-19 598	-122 735	150 712	-40 690	-81 398	32 006	114 965	5 241
1971-1976	-1 857	3 754	11 308	16 800	-77 609	-38 560	-26 827	-40 752	58 570	92 285	2 889
1976-1981	-18 983	-829	-7 140	-10 351	-156 496	-57 826	-42 218	-9 716	186 364	122 625	-5 430
1981-1982	-5 702	-843	-1 990	-2 918	-24 162	-6 417	-2 538	-86	36 067	8 065	524
1982-1983	1 665	209	1 428	2 491	-22 568	15 112	389	2 660	-3 344	3 632	-1 674

Définition : La migration nette équivaut au nombre d'immigrants internes moins le nombre d'émigrants internes.

Source : Canada, Statistique Canada.

Tableau C-3

Répartition de la population urbaine et rurale non agricole
et agricole, Canada, 1971-1981

Année	Population totale	Urbaine (%)	Rurale (%)	Rurale non agricole (%)	Rurale agricole (%)
1971	21 568 310	76,1	23,9	17,3	6,6
1976	22 992 605	75,5	24,5	20,0	4,5
1981	24 343 180	75,7	24,3	20,0	4,3

Source : Canada, Statistique Canada, Recensements du Canada 1971,
1976 et 1981.

Tableau C-4

Migration externe, Canada, 1977-1986

Année	Immigration * au Canada	Émigration du Canada
1977	114 914	61 400
1978	86 313	63 500
1979	112 096	57 700
1980	143 117	45 200
1981	128 618	42 000
1982	121 147	44 400
1983	105 000 - 110 000	
1984	90 000 - 95 000	
1985	100 000 - 110 000	
1986	105 000 - 120 000	

* Pour 1983 à 1986, niveaux d'immigration annoncés : pour 1983, niveau annoncé en 1982 et pour 1984 à 1986, niveaux annoncés et révisés au 1^{er} novembre 1983.

Sources : Immigration : Canada, Emploi et Immigration Canada.
Émigration : Canada, Statistique Canada.

Tableau C-5

Immigration selon la langue connue, Canada, provinces et territoires, 1979-1982

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Non précisé
Unilingue anglais	231 875 45,9 %	1 255 0,5 %	443 0,2 %	3 339 1,4 %	2 293 1,0 %	16 309 7,0 %	116 587 50,3 %	10 288 4,4 %	4 221 1,8 %	36 616 15,8 %	39 794 17,2 %	470 0,2 %	260 0,1 %
Unilingue français	26 744 5,3 %	12 0,04 %	5 0,02 %	82 0,3 %	102 0,4 %	22 367 83,6 %	2 730 10,2 %	219 0,8 %	104 0,4 %	587 2,2 %	505 1,9 %	8 0,03 %	20 0,1 %
Bilingue	17 739 3,5 %	51 0,3 %	29 0,2 %	244 1,4 %	304 1,7 %	8 446 47,6 %	5 029 28,3 %	265 1,5 %	197 1,1 %	1 395 7,9 %	1 738 9,8 %	19 0,1 %	22 0,1 %
Autre langue non officielle	228 084 45,2 %	661 0,3 %	293 0,1 %	1 937 0,8 %	1 389 0,6 %	37 245 16,3 %	97 571 42,8 %	12 078 5,3 %	6 360 2,8 %	30 209 13,2 %	39 898 17,5 %	281 0,1 %	162 0,1 %
Non précisé	539 0,1 %	1 0,2 %	—	7 1,3 %	3 0,6 %	142 26,3 %	208 38,6 %	26 4,8 %	7 1,3 %	52 9,6 %	91 16,9 %	—	2 0,4 %
Total	504 978 100,0 %	1 980 0,4 %	770 0,2 %	5 609 1,1 %	4 091 0,8 %	84 509 16,7 %	222 125 44,0 %	22 876 4,5 %	10 889 2,2 %	68 859 13,6 %	82 026 16,2 %	778 0,2 %	466 0,1 %

Source : Canada, Emploi et Immigration Canada, Direction du recrutement et de la sélection.

Tableau D-1

Répartition des familles selon leurs caractéristiques, Canada, 1961-1981

Année	Nombre total de familles	Familles monoparentales							
		Familles époux-épouse		Dirigées par un homme		Dirigées par une femme		Total	
		Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
1961	4 147 444	3 800 026	91,6	75 203	1,8	272 215	6,6	347 418	8,4
1966	4 526 266	4 154 381	91,8	71 502	1,6	300 383	6,6	371 885	8,2
1971	5 053 170	4 575 640	90,6	100 355	2,0	377 165	7,4	477 525	9,4
1976	5 727 895	5 168 565	90,2	94 990	1,7	464 345	8,1	559 335	9,8
1981	6 324 975	5 610 970	88,7	124 175	2,0	589 825	9,3	714 010	11,3

Source : Canada, Statistique Canada.

Tableau D-2

Taux de divortialité pour 1 000 habitants, Canada, provinces et territoires, 1971-1981

Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T. N.-O.
1971	1,38	0,29	0,55	0,92	0,76	0,86	1,59	1,40	0,88	2,25	2,26	2,55	0,72
1976	2,36	0,76	0,98	2,12	1,39	2,44	2,25	1,90	1,31	3,10	3,34	3,07	1,36
1981	2,78	1,00	1,53	2,70	1,92	2,98	2,51	2,34	2,00	3,76	3,47	3,24	1,44

Source : Canada, Statistique Canada : Statistique de l'état civil, vol. 2 (n° de cat. 84-205).

Tableau D-3

Croissance du nombre de familles, Canada, 1961-2001

Année	Nombre de familles	Augmentation moyenne annuelle	
		Nombre	%
1961 1	4 124 900	--	--
1966 1	4 512 800	77 600	1,9
1971 1	5 053 400	108 100	2,4
1976 1	5 727 900	134 900	2,7
1981 2	6 326 700	119 800	2,1
1986 2	7 016 100	137 900	2,2
1991 2	7 627 400	122 300	1,7
1996 2	8 093 800	93 300	1,2
2001 2	8 488 200	78 900	1,0

1. Les données pour 1961 à 1976 se rapportent aux familles dans les ménages privés. Ces chiffres peuvent différer quelque peu des données de recensement; ces différences sont attribuables aux méthodes employées pour obtenir les données de base des projections.
2. Les projections pour 1981 à 2001 sont fondées sur les hypothèses d'une faible augmentation du taux de chefs et les hypothèses sur la projection 3 concernant la population. La projection 3 suppose un taux global de fécondité de 1,7 % pour le Canada d'ici à 1991, ainsi qu'une immigration internationale nette de 75 000 personnes chaque année. Dans l'hypothèse d'une faible augmentation du taux de chefs, l'interpolation linéaire a été utilisée, à des fins de projection, pour 1981 à 1991. Les projections pour 1991 à 2001 ont été établies simplement à partir de l'hypothèse que les taux relatifs à l'état civil et aux chefs de famille demeureront constants, aux niveaux prévus pour 1991.

Source : Canada, Statistique Canada : Projections des ménages et des familles. Canada, provinces et territoires (n° de cat. 91-522).

Tableau E-1

Répartition du revenu total des familles et des personnes seules
par quintile de revenu, Canada, 1971-1982

(% du revenu total au Canada)

Année	Premier quintile (revenus les plus faibles)	Deuxième quintile	Troisième quintile (revenus moyens)	Quatrième quintile	Cinquième quintile (revenus les plus élevés)
1971	3,6	10,6	17,6	24,9	43,3
1976	4,3	10,7	17,4	24,7	42,9
1982	4,5	10,6	17,3	25,0	42,7

Définition : un quintile égale 20 %.

Source : Canada, Statistique Canada.

Tableau E-2

Répartition des familles et des personnes seules par quintile de revenu
selon les caractéristiques de la famille, Canada, 1975-1981

Caractéristiques de la famille	Premier quintile (revenus les plus faibles)	Deuxième quintile	Troisième quintile (revenus moyens)	Quatrième quintile	Cinquième quintile (revenus les plus élevés)	Total
Personnes seules						
1975	69,5	38,4	20,9	8,8	2,5	28,0
1978	70,2	39,8	23,4	8,0	4,0	29,1
1981	67,2	37,4	23,1	9,9	4,3	28,4
Couples mariés						
1975	12,3	25,1	22,7	23,2	19,8	20,6
1978	12,1	24,9	20,3	21,8	20,1	19,8
1981	11,1	25,7	21,6	22,6	21,3	20,5
Couples mariés avec enfants célibataires						
1975	7,9	23,0	45,6	58,7	67,6	40,5
1978	6,1	22,8	44,5	59,5	63,1	39,2
1981	7,9	22,6	42,9	56,0	63,1	38,5
Couples mariés avec enfants ou autres personnes apparentées						
1975	0,3	1,4	2,5	3,9	6,5	2,9
1978	0,4	1,2	2,5	4,5	7,9	3,3
1981	0,3	1,6	2,1	4,1	6,6	2,9
Familles monoparentales dirigées par un homme						
1975	-	-	-	-	-	-
1978	-	-	-	-	-	-
1981	0,6	1,1	1,1	1,4	1,0	1,0
Familles monoparentales dirigées par une femme						
1975	-	-	-	-	-	-
1978	-	-	-	-	-	-
1981	11,0	8,0	5,9	3,4	1,7	6,0
Toutes les autres familles						
1975	10,0	12,1	8,3	5,3	3,6	7,9
1978	11,2	11,3	9,3	6,3	4,9	8,6
1981 *	1,9	3,6	3,3	2,5	2,1	2,7

* Les données relatives aux familles monoparentales ont été retranchées.

Source : Canada, Statistique Canada : Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu (n° de cat. 13-207).

Tableau E-3

Répartition des familles et des personnes seules,
à revenus faibles et autres, selon l'âge et le sexe du chef de famille,
Canada, 1978 et 1981

Caractéristique du chef de famille		Familles		Personnes seules	
		À faibles revenus	Autres	À faibles revenus	Autres
<u>Âge</u>					
24 ans et moins	1978	8,6	5,0	21,5	21,4
	1981	10,6	4,9	19,7	19,1
25-34	1978	22,5	25,3	9,1	26,5
	1981	26,5	25,0	10,8	29,6
35-44	1978	17,7	22,6	3,8	9,0
	1981	20,2	23,0	5,4	11,4
45-54	1978	12,3	19,7	6,4	9,5
	1981	14,1	19,4	6,7	9,4
55-64	1978	12,7	15,4	13,5	10,7
	1981	13,3	15,5	13,0	11,4
65-69	1978	9,0	5,3	10,7	7,7
	1981	7,0	5,1	9,8	5,9
70 et plus	1978	17,2	6,7	35,0	15,2
	1981	8,2	7,1	34,6	13,1
Total		100,0	100,0	100,0	100,0
<u>Sexe</u>					
Homme	1978	66,8	93,2	35,5	49,3
	1981	66,2	92,5	33,0	50,3
Femme	1978	33,2	6,8	64,5	50,7
	1981	33,8	7,5	67,0	49,7
Total		100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Canada, Statistique Canada : Répartition du revenu au Canada
selon la taille du revenu (n° de cat. 13-207).

Tableau E-4

Répartition des familles et des personnes seules à revenus faibles, Canada et provinces, 1980

	Familles			Personnes seules		
	Nombre total	À revenus faibles		Nombre total	À revenus faibles	
		Nombre	%		Nombre	%
Canada	6 345 690	825 680	13,0	2 355 290	906 960	38,5
T.-N.	133 140	24 315	19,0	22 830	11 490	50,3
I.-P.-É.	30 885	4 490	14,5	8 590	4 000	46,5
N.-É.	218 245	31 095	14,2	68 905	29 580	42,9
N.-B.	177 505	28 715	16,2	48 135	22 030	45,8
Québec	1 698 000	268 680	15,8	578 200	265 220	45,9
Ontario	2 284 840	261 255	11,4	831 900	295 285	35,5
Manitoba	261 850	37 920	14,5	108 360	45 395	41,9
Sask.	246 195	32 315	13,1	98 775	39 920	40,4
Alberta	571 675	61 350	10,7	258 580	78 945	30,5
C.-B.	723 360	74 555	10,3	331 010	115 090	34,8

Source : Canada, Statistique Canada : Recensement du Canada 1981 (n° de cat. 95-942).

Tableau F

Pourcentage des personnes occupées par rapport à la population de 15 ans et plus
par sexe, Canada et provinces, 1975-1982

	Sexe	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Canada	Hommes et femmes	56,9	56,7	56,6	57,4	58,6	59,2	59,8	56,9
	Hommes	73,5	72,7	72,0	72,1	73,2	72,9	72,7	68,3
	Femmes	40,8	41,4	41,7	43,2	44,6	46,0	47,3	46,0
T.-N.	Hommes et femmes	42,5	42,8	42,8	43,2	44,5	45,9	45,6	44,0
	Hommes	57,9	57,8	56,2	56,3	58,4	58,7	57,8	54,1
	Femmes	26,6	27,5	29,0	29,8	30,3	32,8	33,1	33,6
Î.-P.-É.	Hommes et femmes	52,0	51,3	51,4	52,1	52,6	53,1	52,4	50,6
	Hommes	67,1	66,0	65,5	65,5	65,6	65,6	64,0	61,4
	Femmes	37,4	37,1	37,8	39,1	40,0	41,0	41,2	40,2
N.-É.	Hommes et femmes	51,0	49,9	49,3	50,4	51,1	52,2	51,9	49,9
	Hommes	67,3	65,3	64,1	64,4	65,9	65,7	64,2	61,2
	Femmes	35,7	35,4	35,4	37,2	37,2	39,5	40,3	39,3
N.-B.	Hommes et femmes	48,5	47,7	46,6	48,1	49,2	49,8	50,1	47,6
	Hommes	63,8	62,5	60,8	61,4	62,9	62,2	61,9	58,4
	Femmes	33,7	33,4	32,9	35,2	35,9	37,7	38,7	37,2
Québec	Hommes et femmes	53,8	53,3	52,8	53,2	54,3	55,0	54,9	51,4
	Hommes	72,0	70,2	69,0	68,5	69,8	69,7	68,7	64,0
	Femmes	36,5	37,1	37,3	38,6	39,6	41,1	41,7	39,5
Ontario	Hommes et femmes	60,1	59,9	59,8	60,7	62,2	62,2	63,3	60,8
	Hommes	76,0	75,3	74,7	75,2	76,0	74,9	75,7	71,6
	Femmes	44,8	45,2	45,5	46,9	49,1	50,1	51,5	50,5
Manitoba	Hommes et femmes	58,1	58,4	58,1	59,0	60,3	61,0	61,1	59,6
	Hommes	75,9	74,1	73,1	73,5	75,1	74,7	74,0	70,4
	Femmes	41,0	43,3	43,6	45,0	46,2	48,0	48,9	49,4
Sask.	Hommes et femmes	57,5	58,1	58,8	58,9	60,0	60,1	60,5	59,9
	Hommes	76,4	75,5	75,9	75,5	76,0	76,2	75,5	73,3
	Femmes	38,5	40,7	41,6	42,4	44,0	44,1	45,5	46,5
Alberta	Hommes et femmes	63,4	64,3	64,0	65,0	66,7	67,7	68,9	65,5
	Hommes	79,6	80,2	79,4	79,8	81,4	81,1	81,8	76,9
	Femmes	47,0	48,2	48,5	50,0	51,9	54,2	56,0	54,0
C.-B.	Hommes et femmes	55,9	56,0	56,3	57,4	57,9	59,4	60,3	56,1
	Hommes	71,1	71,4	71,9	71,6	72,3	73,7	73,2	66,6
	Femmes	41,0	40,9	41,1	43,7	44,1	45,5	47,9	46,0

Source : Canada, Statistique Canada : Statistiques chronologiques sur la population active (n° de cat. 71-201).

Tableau G-1

Taux de criminalité pour 100 000 habitants et variation en pourcentage du taux, Canada, 1975-1979

Infraction	1975		1976		1977		1978		1979		Variation en % du taux 1975-1979
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
Homicides	633	2,8	615	2,7	624	2,6	590	2,5	587	2,5	-10,7
Tentatives d'homicide	642	2,8	692	3,0	684	2,9	742	3,2	754	3,2	+14,3
Homicides involontaires	63	0,3	48	0,2	78	0,3	57	0,2	39	0,2	-33,3
Viols	1 848	8,1	1 828	7,9	1 886	8,0	2 104	8,6	2 291	9,7	+19,8
Autres délits sexuels	9 052	39,7	8 783	38,0	9 046	38,7	9 584	40,8	10 042	42,4	+6,8
Blessures	2 128	9,3	1 989	8,6	2 070	8,8	2 165	9,2	2 295	9,7	+4,3
Agressions physiques (non indécentes)	99 758	437,6	102 925	445,4	101 861	437,3	104 136	443,5	110 616	467,3	+6,8
Vols	21 299	93,4	20 050	96,8	19 491	83,6	19 673	83,8	20 899	88,3	-5,5
Somme partielle (crimes avec violence)	135 423	594,0	136 935	592,5	135 745	582,8	138 972	592,0	147 528	623,2	+4,9
Introduction par effraction	220 652	1 143,2	268 332	1 161,1	270 659	1 162,0	278 480	1 186,3	296 437	1 252,3	+9,5
Vols de véhicules automobiles	90 791	398,2	87 627	379,2	84 252	361,7	83 130	354,1	91 445	386,3	-3,0
Vols de plus de 200 \$	94 957	416,5	105 381	456,0	114 000	489,4	130 024	553,9	169 950	718,0	+72,4
Vols de 200 \$ et moins	492 372	2 159,5	497 662	2 153,4	486 821	2 090,1	497 336	2 118,5	516 184	2 180,6	+1,0
Possession de biens volés	16 240	71,2	17 686	76,5	18 433	79,1	19 715	84,0	20 997	88,7	+24,6
Fraudes	86 024	377,3	86 264	373,3	85 523	367,1	88 557	377,3	91 684	387,3	+2,7
Somme partielle (crimes) contre la propriété)	1 041 036	4 565,9	1 062 592	4 599,5	1 059 688	4 549,7	1 097 242	4 674,0	1 186 697	5 013,2	+9,8
Prostitution	3 409	15,0	2 841	12,3	2 843	12,2	1 808	7,7	1 283	5,4	-64,0
Jeux et paris	3 619	15,9	3 753	16,2	3 487	14,9	2 781	11,8	3 059	12,9	-18,9
Armes offensives	12 578	55,2	13 512	58,5	13 432	57,6	16 113	68,6	15 298	64,6	+17,0
Autres délits relevant du Code criminel	389 739	1 709,4	417 711	1 807,5	438 625	1 884,0	457 381	1 948,3	501 406	2 118,2	+23,9
Total (Code criminel)	1 585 804	6 955,4	1 637 704	7 086,6	1 654 020	7 101,5	1 714 297	7 302,5	1 855 271	7 837,6	+12,7
Lois fédérales	44 972	197,2	50 497	218,5	65 782	282,4	73 284	312,2	57 634	243,5	+23,5
Opiacés toxicomanogènes et drogues assimilées	2 995	13,1	2 463	10,7	4 650	19,8	4 515	19,2	3 781	16,0	+22,1
Cannabis (marijuana)	47 086	206,5	57 275	247,8	58 481	251,0	53 378	227,4	56 834	240,1	+16,3
Drogues assujetties à des contrôles	1 668	7,3	1 289	5,6	947	4,0	1 022	4,4	1 054	4,5	-38,4
Drogues assujetties à des restrictions	3 793	16,6	1 889	8,2	1 860	7,9	1 832	7,8	3 254	13,7	-17,5
Lois provinciales	381 388	1 672,8	367 482	1 590,1	379 588	1 629,7	398 324	1 696,8	438 204	1 851,2	+10,7
Règlements municipaux	64 800	284,2	64 178	277,7	61 273	263,0	59 313	252,7	69 598	294,0	+3,4

Source : Canada, Statistique Canada.

Tableau G-2

Taux de suicide pour 100 000 habitants, Canada, provinces et territoires, 1971-1981

Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ont.	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T. N.-O.
1971	11,9	3,6	11,7	8,8	6,9	9,2	13,9	14,0	8,4	11,2	17,4	43,5	14,4
1975	11,4	3,7	11,5	10,0	7,5	8,6	12,3	12,2	13,5	14,3	15,2	20,1	16,5
1978	13,5	2,7	14,4	11,4	12,7	12,7	13,0	13,9	15,3	15,7	16,2	26,4	45,7
1981	14,0	4,2	7,3	10,9	11,1	16,4	12,5	14,0	17,7	15,4	14,5	21,6	21,9

Source : Canada, Statistique Canada : Statistique de l'état civil, vol. 3 (n° de cat. 84-206).

Tableau G-3

Condamnations pour des infractions liées à la drogue, Canada, 1961-1982

Année	Nombre de condamnations
1961	478
1962	331
1963	336
1964	337
1965	390
1966	447
1967	955
1968	1 779
1969	3 338
1970	6 745
1971	10 137
1972	12 811
1973	21 469
1974	30 485
1975	28 733
1976	40 942
1977	43 972
1978	38 063
1979	37 955
1980	42 563
1981	45 223
1982	34 289

Source : Canada, Santé et Bien-être social Canada, Bureau des drogues dangereuses.

Tableau G-4

Ventes de boissons alcooliques selon le volume (litre)
par habitant âgé de 15 ans et plus, Canada, provinces et territoires, 1978-1982
(exercices se terminant le 31 mars)

Exercice	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ont.	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T. N.-O.
1978	132,9	136,4	111,8	115,4	100,4	140,6	132,3	126,2	107,0	131,0	142,1	225,3	149,8
1979	130,6	137,2	121,2	115,6	114,6	139,9	138,4	110,9	111,1	126,1	124,0	215,2	137,7
1980	133,0	143,0	114,8	115,1	115,1	137,6	133,0	121,4	110,4	135,0	141,0	356,2	135,4
1981	127,8	135,8	115,6	115,1	118,4	135,5	135,4	125,1	115,2	94,7	124,5	279,3	134,1
1982	130,9	136,0	105,4	111,8	112,2	132,7	132,9	120,5	106,3	133,2	139,7	230,8	135,5

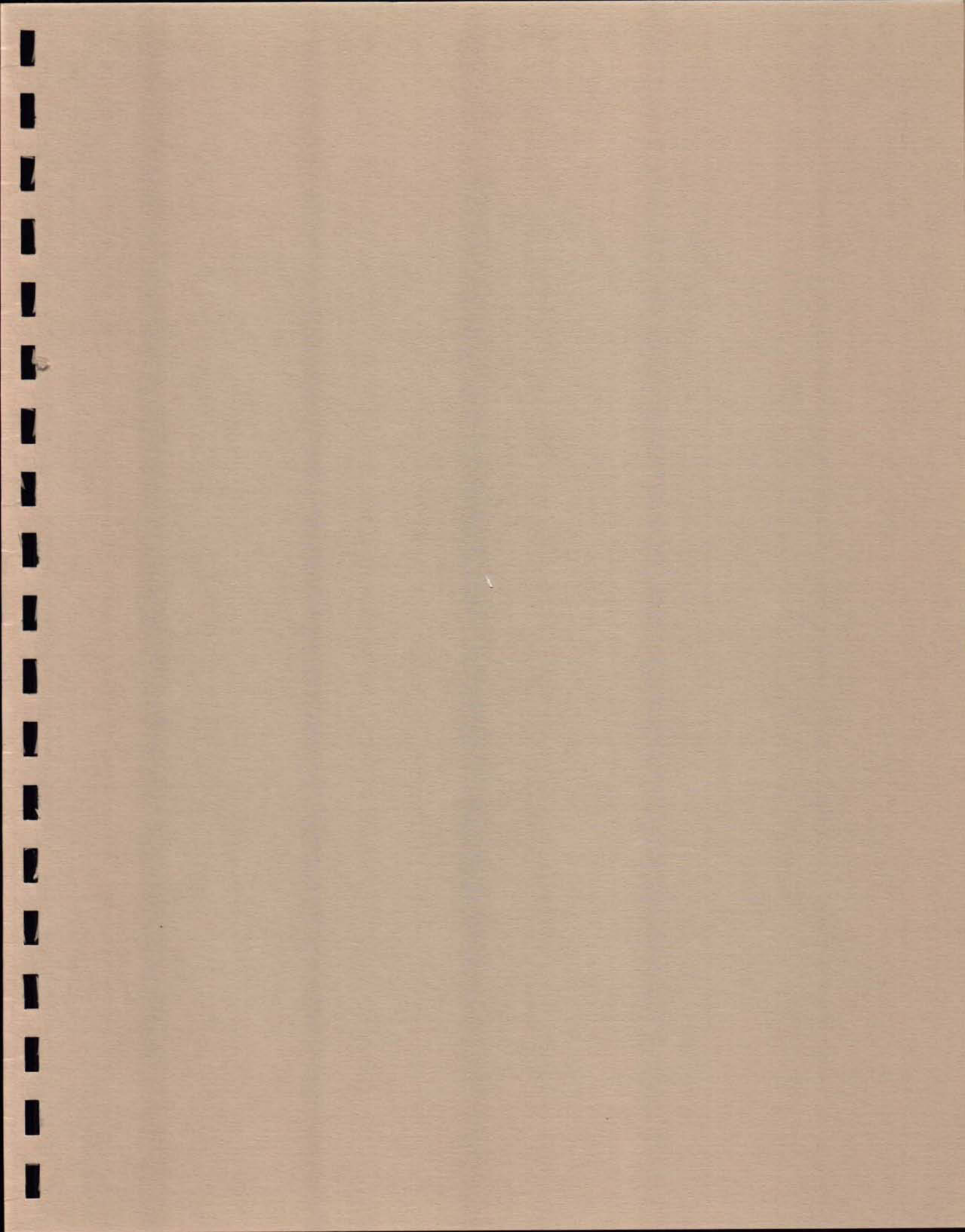
Source : Canada, Statistique Canada : Le contrôle et la vente des boissons alcooliques au Canada (n° de cat. 63-202).

Tableau G-5

Taux d'avortements légaux pour 1 000 naissances vivantes,
Canada, provinces et territoires, 1971-1981

Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.
1971	86	6	19	45	12	21	124	46	47	102	202	16	—
1972	112	10	22	62	16	34	162	68	67	133	237	106	36
1973	126	16	22	70	30	37	183	74	82	138	267	181	42
1974	139	18	26	82	38	52	200	82	78	147	283	127	72
1975	137	16	40	77	32	60	198	76	84	137	278	189	81
1976	151	38	29	97	34	75	218	83	71	150	299	176	76
1977	160	44	23	103	35	80	225	92	79	174	300	247	101
1978	174	51	30	116	42	83	242	114	90	185	335	210	111
1979	178	63	24	122	41	87	252	100	97	186	331	226	110
1980	179	50	12	133	43	92	248	97	95	190	329	260	113
1981	175	41	14	141	41	94	247	96	96	170	318	236	169

Source : Canada, Statistique Canada : Avortements thérapeutiques (n° de cat. 82-211).



PARTIE IV
LES TENDANCES D'ORDRE ÉCONOMIQUE

TABLE DES MATIÈRES
DE LA PARTIE IV

Introduction	1
2. La scène internationale	2
2.1 Les grands indicateurs	2
2.2 Le commerce	3
2.3 La dette extérieure	4
2.4 L'énergie	4
3. L'économie américaine	5
4. Les perspectives de l'économie canadienne	7
4.1 La " grande " récession	7
4.2 La production	8
4.3 Les perspectives provinciales	8
4.4 Les perspectives sectorielles en matière de dépenses de consommation	12
5. La main-d'oeuvre et le capital	14
5.1 L'emploi	14
5.2 La productivité	16
5.3 L'investissement	18
6. L'inflation et les taux d'intérêt	19
7. Le commerce international et intérieur	20
8. La balance des paiements courants	22
9. Les marchés financiers	23
9.1 Les banques étrangères	23
9.2 Les services financiers aux consommateurs	24
10. Les incidences sur le Ministère	25

La présente partie est la quatrième d'une série de cinq portant sur les tendances qui se dessinent et qui auront une incidence sur Consommation et Corporations Canada au cours des cinq prochaines années. Les quatre autres parties traitent respectivement des tendances d'ordre juridique à moyen terme, d'ordre technique et d'ordre social, puis de celles qui sont liées aux priorités du gouvernement fédéral. L'essentiel de chacun de ces textes est repris dans une partie distincte, intitulée Évaluation de l'environnement. Sommaire et incidences sur le Ministère, laquelle figure au début du présent document.

Au nombre des principaux développements qui ont marqué la scène internationale figurent la menace d'un protectionnisme croissant, la crise provoquée par la dette internationale et la baisse des prix mondiaux du pétrole. La section de la présente partie qui est consacrée à l'économie américaine met l'accent sur la reprise lente mais soutenue que connaissent les États-Unis, ainsi que sur l'important rôle que jouent les taux d'intérêt réel.

L'importance des taux d'intérêt réel, de même que l'incertitude qui règne quant à leur évolution future, constitue également le thème principal de la partie portant sur les perspectives de l'économie canadienne, qui offre en outre un résumé des perspectives économiques de chaque province. Au nombre des sujets abordés dans les diverses sections de la présente partie figurent la " grande " récession, les débouchés pour les biens de consommation, la main-d'oeuvre et le capital, la productivité, l'inflation, les taux d'intérêt, la pénétration des banques étrangères et l'intégration des services bancaires.

Par ailleurs, dans l'ensemble de la présente partie, on veille non pas à faire un simple compte rendu des prévisions économiques faites par des organisations indépendantes mais plutôt à expliquer les causes fondamentales des tendances qui se dessinent. Il est particulièrement conseillé d'agir ainsi dans la conjoncture actuelle, étant donné que la plupart des modèles économétriques produisent des prévisions à partir d'un taux d'intérêt réel donné. Or, comme les sections qui suivent le mentionnent, il est extrêmement difficile de prévoir ce qu'il adviendra du taux d'intérêt réel, puisque les gouvernements s'en servent actuellement à titre d'outil économique, et qu'il n'est ainsi plus un indicateur économique reflétant les forces du marché.

C'est donc dire, en bref, que les prévisions économétriques de 1980 étaient beaucoup plus fiables que celles que l'on tire de la conjoncture actuelle.

2.

LA SCÈNE INTERNATIONALE

Les pages qui suivent offrent un aperçu de la conjoncture économique internationale et des perspectives économiques. Cette vue d'ensemble est principalement axée sur la production, sur l'emploi, sur l'inflation, sur le commerce, sur le protectionnisme, sur l'évolution du compte des opérations courantes avec l'extérieur et sur la dette extérieure des pays en développement non producteurs de pétrole.

2.1

Les grands indicateurs

Après n'avoir augmenté que d'un peu plus de 1 % en 1980 et en 1981, le produit national brut (PNB) réel de l'ensemble des pays industrialisés a connu une légère baisse en 1982. Le faible niveau d'activité économique s'est traduit par une hausse rapide et constante du chômage. Le Fonds monétaire international estime ainsi que le nombre de travailleurs des 7 principaux pays industrialisés a effectivement diminué, en moyenne, de 1 % en 1982 par rapport à l'année précédente, ce qui constitue la première baisse du genre depuis 1975. Le chômage, qui, en 1979, atteignait en moyenne 5 % des travailleurs de ces pays, a augmenté rapidement au cours des dernières années pour atteindre 8 % en 1982. Une reprise économique et une stabilisation du taux de chômage sont prévues pour 1983. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) prévoit que, en 1983, le PNB réel global des pays industrialisés augmentera de 2 % par rapport à 1982¹. L'augmentation prévue pour 1984 est de l'ordre de 3,25 %.

L'année dernière, un fait fort encourageant est survenu : les efforts déployés par les pays industrialisés pour réduire l'inflation ont porté fruit. Les progrès réalisés à cet égard témoignent de la gravité de la récession, de l'efficacité des politiques officielles

1. Organisation de coopération et de développement économiques (dorénavant OCDE) : Perspectives économiques de l'OCDE, Paris, juillet 1983, p. 33.

et d'une baisse du prix du pétrole et des autres produits. Comme l'indique la hausse du coefficient de déflation du PNB, le taux d'inflation global des principaux pays industrialisés est passé à moins de 7 % en 1982, ce qui constitue la plus faible augmentation depuis dix ans. Selon cet indicateur de l'OCDE, le taux d'inflation diminuerait en 1983, atteignant 5 %, pour ensuite remonter, en 1984, à 6 %.

2.2 Le commerce

La récession s'étant prolongée, le commerce mondial est demeuré faible, les termes d'échange sont devenus encore plus négatifs pour les producteurs primaires et les pressions protectionnistes se sont intensifiées dans nombre de pays. Après avoir stagné en 1981, le volume du commerce mondial a effectivement diminué en 1982 d'environ 2,5 %, pour revenir à peu près au niveau de 1979. Il était, par ailleurs, prévu que la reprise de 1983 s'accompagnerait d'une légère remontée du volume du commerce mondial. Cette remontée s'est accentuée au cours de l'année mais, pour l'ensemble de 1983, le commerce n'a augmenté que de 1 % par rapport à l'année précédente. Si la reprise économique prévue se poursuit en 1984, il est possible que le commerce mondial connaisse alors une augmentation sensiblement plus rapide.

Fait important à souligner au chapitre de l'évolution du compte des opérations courantes, les pays exportateurs de pétrole ont connu un revirement de situation. En 1980, l'excédent commercial de l'ensemble de ces pays atteignait 114 milliards de dollars US; en 1981, cet excédent a diminué presque de moitié et il s'est annulé complètement en 1982. Cette situation résulte principalement de deux facteurs, soit une diminution considérable des exportations de pétrole et un certain mouvement à la baisse des prix du pétrole. Il est probable que les recettes des pays exportateurs de pétrole décroîtront encore davantage en 1983; ainsi, par rapport à 1982, on s'attend que les prix moyens diminueront d'environ 14 % et le volume des exportations, d'environ 6 %.

2.3 La dette extérieure

La Banque royale du Canada ² estime que, à la fin de 1982, la dette extérieure des pays en développement s'établissait à 860 milliards de dollars (et à 940 milliards si l'on tient compte des pays de l'Europe de l'Est). Ce chiffre représente une hausse de 100 milliards de dollars par rapport à 1970. Près de la moitié de cette somme est due à des banques internationales privées. Environ 24 pays tentent d'obtenir un rééchelonnement, car ils n'ont pas réussi, dans les délais prévus, à effectuer les paiements applicables au principal de leur dette. La dette de ces pays équivaut à près de 40 % de la dette extérieure de tous les pays en développement et de l'Europe de l'Est, soit à 360 milliards de dollars. Le problème risque de compromettre la stabilité de l'économie internationale dans le cas de 7 pays notamment : le Mexique, le Brésil, l'Argentine, le Venezuela, le Chili, la Yougoslavie et la Pologne. Leur dette extérieure combinée représente environ 290 milliards de dollars, soit 81 % de la dette des 24 pays qui demandent un rééchelonnement. Ces emprunteurs éprouvent de plus en plus de difficulté à respecter leurs engagements car les prix des produits sont en déclin, tandis que les taux d'intérêt demeurent élevés. L'écart croissant entre l'encaisse produite par les rentrées de devises étrangères et le coût du service de la dette ont intensifié les risques d'un défaut de paiement. Et ce phénomène a forcé les pays débiteurs à réduire leurs importations, ce qui a influé sur le commerce extérieur du Canada.

2.4 L'énergie

La baisse soudaine des prix mondiaux du pétrole survenue au début de 1983 tenait à divers facteurs, dont notamment une baisse de la demande mondiale de pétrole provenant des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) par suite de la récession, une intensification des mesures d'économie de l'énergie et une plus grande offre de pétrole de la part des pays qui ne font pas partie de l'OPEP. Tous les agents économiques éprouvent de la difficulté à déterminer si la baisse des prix durera. On se demande en outre si l'encombrement des marchés mondiaux du pétrole est surtout un phénomène temporaire, dû à la

2. Banque royale du Canada : Econoscope, vol. 7, n° 7 (juillet 1983).

récession, et les opinions sont partagées à ce sujet. Si tel est le cas, la reprise qui se produira lorsque les fournisseurs auront éliminé leurs stocks entraînera un nouveau raffermissement des prix du pétrole. Si, au contraire, l'accroissement des approvisionnements et la réduction de la demande sont le fait de changements permanents, il est à prévoir que la baisse des prix durera plus longtemps. En tant d'exportateur net d'énergie, le Canada connaît des problèmes particuliers. Ainsi, en diminuant, les prix du pétrole exerceront une pression à la baisse sur les prix à l'exportation d'autres formes d'énergie utilisées en remplacement du pétrole, ce qui pourrait réduire les recettes tirées de nos exportations d'énergie.

3.

L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE

D'après la société Wharton Econometric Forecasting Associates³, les États-Unis se remettent lentement de la récession, mais la reprise est faible selon les critères classiques. En 1984, le PNB réel augmentera de 5,9 % pour ralentir en 1985 son rythme à 3,7 %. Le rythme de l'inflation s'accélère si l'on se fie à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'inflation de 1983, de 3,5 % seulement, passera de 4,8 % en 1984 et à 5,6 % en 1985. Malgré une chute marquée de l'inflation, les taux d'intérêt demeurent élevés aux États-Unis et, au cours de la dernière année, ils ont subi d'importantes fluctuations. Cet état de fait résulterait de la combinaison des facteurs suivants : la position anti-inflationniste adoptée par le Federal Reserve Board, les prévisions encore pessimistes quant à l'augmentation de l'inflation et l'importance des déficits gouvernementaux. L'importance des déficits gouvernementaux a maintenu les taux d'intérêt à un niveau élevé parce que l'on craint qu'ils ne favorisent l'inflation ou n'entraînent une augmentation de la demande de crédit à un moment où, du fait même de la reprise, la demande du secteur privé à cet égard se fera plus forte. Les taux d'intérêt réel élevés ayant attiré les capitaux étrangers, la valeur du dollar américain a augmenté et les exportateurs américains habituels sont devenus moins concurrentiels au sein des marchés internationaux.

3. Cité dans Conference Board of Canada : Quarterly Canadian Forecast. Executive Summary, janvier 1984.

Selon l'institut C. D. Howe ⁴, plusieurs obstacles gênent la reprise rapide et forte aux États-Unis, dont, notamment, la force du dollar, le déficit du gouvernement fédéral et les taux d'intérêt réel élevés. Cependant, certains obstacles persistent depuis plusieurs années parce que le président et le congrès n'arrivent pas à aplanir leurs différends au sujet des objectifs de la politique fiscale. L'augmentation du budget de la défense et la réduction des impôts personnels qui ont été promises au cours de la campagne présidentielle constituent les principales causes du déficit.

Ces problèmes ont des répercussions graves sur le Canada, en raison de sa dépendance à l'égard de la politique monétaire américaine. En novembre 1982, le gouverneur de la Banque du Canada confirmait publiquement que la Banque abandonnait le projet, qu'elle avait lancé sept ans plus tôt, de fixer des cibles de croissance pour l'agrégat monétaire M1 (monnaie hors banque et dépôts bancaires à vue dans les banques commerciales). Sans avoir renoncé à combattre l'inflation, la Banque avait décidé de concentrer ses efforts sur la stabilisation du taux de change pour orienter ses politiques. En agissant ainsi, la Banque importait au Canada l'approche monétaire qui, aux États-Unis, avait largement contribué à réduire le taux d'inflation. Cependant, si l'on persiste dans cette voie, on risque d'obtenir à l'avenir le contraire de l'effet escompté, dans l'éventualité où la détente de la politique monétaire des États-Unis sera maintenue assez longtemps pour que ressurgissent les pressions inflationnistes. C'est donc dire que si l'on maintenait, au Canada, la politique actuelle, ces pressions pourraient, elles aussi, être importées chez nous.

Selon l'OCDE ⁵, les exportations des États-Unis ont diminué de 5 % en 1983, et il est prévu qu'elles augmenteront de 3 % avant la fin de 1984. En 1984, les importations passeront à 10,5 % comparativement à 5,5 % en 1983. Cela signifie donc que le Canada pourra profiter de la plus faible valeur du dollar canadien pour augmenter ses exportations vers cet important marché.

4. E. Carmichael et W. Dobson : Achieving a Realistic Recovery, dans Policy Review and Outlook, Institut C. D. Howe.

5. OCDE : op. cit.

4. LES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

4.1 La " grande " récession

La récession de 1981-1982, a constitué le plus grave ralentissement de l'ensemble de l'activité économique au Canada depuis plus d'un demi-siècle. Exception faite de la terrible crise du début des années 30, il faut retourner à la profonde et néfaste récession de 1920-1921, soit immédiatement après la Première Guerre mondiale, pour retrouver un recul aussi important dans le développement économique du Canada. La récente récession a été pour le Canada la plus nocive de son histoire. Elle aura duré dix-huit mois : depuis juin 1981, au plus fort de la crise, jusqu'à décembre 1982, mois au cours duquel on aurait connu le premier creux. Pendant cette période, la production industrielle canadienne a chuté de 18 % et l'emploi, de 5 %, tandis que le taux de chômage atteignait près de 13 %, ce qui constituait une augmentation de 6 %.

La récession découlait de mesures prises par les décideurs nord-américains pour réduire l'inflation créée par la flambée des prix des produits -- les prix de l'énergie particulièrement -- qui avait marqué la fin des années 70. Dans leur lutte contre l'inflation, les décideurs canadiens et américains ont eu recours à des politiques monétaires extrêmement restrictives. Il en est résulté des taux d'intérêt très fluctuants, qui ont atteint des sommets jusque-là inégalés. Le taux d'inflation avait cependant diminué considérablement par rapport au niveau élevé qu'il avait atteint au début des années 80.

Bref, face à des taux d'intérêt élevés et à des chiffres de ventes décroissants, les entreprises ont commencé à moins investir dans la construction d'installations et l'achat de matériel, à écouler leurs stocks et à licencier des travailleurs. Le chômage étant à la hausse, les consommateurs ont réduit leurs dépenses, ce qui a entraîné une baisse des investissements et des stocks, ainsi que de nouveaux congédiements. Avec l'aggravation de la récession, l'inflation a commencé à ralentir et la demande de crédit, à faiblir. Une chute des taux d'intérêt s'est alors amorcée aux États-Unis et au Canada, et le niveau d'activité économique a cessé de décliner.

4.2 La production

La reprise s'est amorcée rapidement, puisque l'on a connu une augmentation d'environ 1,5 % de la dépense nationale brute (DNB), en dollars constants, au cours des trois premiers trimestres de 1983. Même si la vigueur de l'économie était due en grande partie à un ralentissement de l'écoulement des stocks, l'accroissement des dépenses chez les particuliers a également joué un rôle important. La construction résidentielle a notamment augmenté considérablement au cours du premier semestre, du fait que les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux relativement bas et que des programmes fédéraux encourageaient les mises en chantier de maisons. Comme cela se produit souvent pendant les premières étapes d'une reprise cyclique, les investissements des entreprises ont continué à décliner, quoique à un rythme beaucoup plus lent qu'en 1982. La croissance des exportations, due en partie à l'augmentation des ventes d'automobiles sur le marché, à la hausse, des États-Unis, a aussi contribué à l'essor de la production intérieure. En général, les événements qui ont marqué le premier semestre de 1983 offrent des perspectives plus prometteuses sur le plan économique.

À moyen terme, on prévoit que l'économie connaîtra une croissance relativement lente. S'il lui faudra deux ans, 1983 et 1984, pour se remettre de la récession, d'un point de vue historique, cette reprise sera faible et l'économie demeurera caractérisée par une sous-utilisation flagrante de ses ressources. Selon les plus récentes prévisions du Conference Board of Canada⁶, le produit national brut (PNB) augmentera en moyenne d'environ 2 % entre 1983 et 1988.

4.3 Les perspectives provinciales

D'après la Banque royale du Canada⁷, toutes les régions du Canada profiteront de la croissance plus forte qui est prévue pour l'ensemble du pays.

6. Conference Board of Canada : Quarterly Canadian Forecast, vol. 10, n° 3 (octobre 1983).

7. Banque royale du Canada : Econoscope, vol. 7, n° 9 (septembre 1983).

Terre-Neuve

La baisse considérable du produit intérieur brut (PIB) en 1982 pourrait avoir poussé les Terre-Neuviens à espérer une reprise d'autant plus marquée pour 1983. Au niveau de la consommation, ces espoirs sont comblés dans une faible mesure, mais ils ne le sont pas sur le plan des exportations et des investissements. Pour 1984, les perspectives sont plus prometteuses pour Terre-Neuve, puisque l'on prévoit que sa croissance réelle sera égale à la moyenne nationale. On s'attend donc à une augmentation concomitante de l'emploi, mais le taux de chômage devrait demeurer dans les 18 ou 19 % (19,4 % selon les prévisions) en raison de l'augmentation de la main-d'oeuvre.

L'Île-du-Prince-Édouard

L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard a connu une croissance impressionnante pendant le premier semestre de 1983. Il est toutefois prévu que, en 1984, le taux de croissance de cette province sera légèrement inférieur à la moyenne nationale. Ce seront probablement les dépenses de consommation qui augmenteront le plus, du fait de la croissance réelle du revenu disponible des particuliers et de la baisse graduelle des taux d'intérêt. Aucune poussée n'est prévue pour le secteur public, non plus que pour celui des investissements au titre de la construction non résidentielle.

La Nouvelle-Écosse

De toutes les provinces, la Nouvelle-Écosse est celle qui est la plus susceptible de connaître une croissance équilibrée en 1983. S'alignant sur l'ensemble de l'économie nationale, la variable des dépenses de consommation était fortement à la hausse dans cette province au cours du premier semestre de 1983. La mise en valeur du champ de gaz naturel Venture est prévue pour le début de 1984. L'ampleur même des investissements liés au projet assure presque la province d'un bon rendement économique. Au même moment, la reprise de l'activité économique dans l'ensemble de l'Amérique du Nord devrait stimuler les exportations de la Nouvelle-Écosse.

Le Nouveau-Brunswick

Pour 1983, il est prévu que le PIB du Nouveau-Brunswick connaîtra une croissance modeste, principalement dans le secteur de la consommation. Le faible niveau des investissements au titre de la construction non résidentielle freinera l'économie, tandis que ceux qui s'effectueront au titre de la construction résidentielle la stimuleront puisqu'il est prévu que le nombre des mises en chantier aura plus que doublé par rapport à 1982. La croissance de l'emploi devrait correspondre à peu près à celle de l'économie mais, en raison d'une forte augmentation de la main-d'oeuvre, le taux de chômage élevé de la province ne baissera probablement que très peu. L'expansion du secteur des exportations du Nouveau-Brunswick, qui accuse un certain retard, devrait être fort bien amorcée avant 1984.

Le Québec

Contrairement aux consommateurs des autres provinces, le consommateur québécois ne se situe pas au premier plan de la reprise économique. Les ventes au détail dans la province, l'indicateur le plus général des dépenses de consommation, ont eu de la peine à suivre le taux d'inflation au cours du premier semestre de 1983. Pour 1984, il est prévu que le Québec progressera à un rythme à peu près équivalent à la moyenne nationale. L'emploi n'augmentera probablement pas aussi rapidement que, en moyenne, dans l'ensemble du pays, de sorte que la hausse des revenus et des dépenses de consommation seront d'autant ralenties. Comme dans le reste du pays, c'est le secteur des exportations qui devrait être l'agent d'une croissance plus forte.

L'Ontario

L'économie de l'Ontario a succombé au ralentissement très tard, de sorte que les statistiques de 1982 relatives à cette province sont meilleures que celles touchant au reste du Canada. En outre, l'Ontario a participé pleinement à la reprise du second semestre de 1983. Il semble que les consommateurs font de plus en plus confiance à l'économie, et on prévoit que le nombre des mises en chantier continuera à augmenter. Les exportations ne connaîtront pas une croissance aussi soutenue que les dépenses de consommation, mais la fin de 1983 devrait être marquée par une amélioration constante, particulièrement dans le secteur des ressources. Les améliorations du marché de l'emploi --

notamment les progrès qui seront accomplis en vue d'abaisser le taux de chômage -- pourraient contribuer à raffermir la confiance des consommateurs.

Le Manitoba

Au Manitoba, la reprise n'aura pas été aussi rapide que dans le reste du pays en 1983. Le secteur de l'agriculture -- l'élevage tout aussi bien que la culture des céréales -- fait face à des prix relativement stagnants pour sa production. On s'attend que la collectivité rurale, laquelle forme l'élément qui influe le plus sur le niveau des dépenses de consommation, aura un effet restrictif sur la croissance des ventes au détail, de sorte qu'elles n'augmenteront pas en volume. Néanmoins, les stimulants du gouvernement visant la création directe d'emplois, de même que ses programmes relatifs à l'habitation, permettront de créer un certain nombre d'emplois. Il est prévu que les investissements au titre de la construction non résidentielle stimuleront modérément l'économie en 1984, étant donné qu'un certain nombre de petits projets, dont le développement du centre de la ville de Winnipeg, favoriseront une reprise dans le secteur de la construction.

La Saskatchewan

On prévoit que, en 1983, la Saskatchewan connaîtra une croissance respectable, mais probablement inférieure à ce à quoi l'on s'attendrait pendant une année de reprise. Les ventes au détail devraient augmenter vers la fin de 1983 mais il est probable que, pour l'ensemble de l'année, on enregistrera une baisse à ce chapitre. Les dépenses de consommation, en 1984, monteront en flèche par rapport à celles de 1983, principalement en raison d'une forte hausse des revenus. L'amélioration de la conjoncture économique devrait également se faire sentir sur le plan de la construction résidentielle. Les dépenses gouvernementales feront probablement encore l'objet de certaines restrictions, mais les investissements au titre de la construction non résidentielle devraient augmenter légèrement en termes réels.

L'Alberta

L'Alberta, qui, jusqu'à tout dernièrement, était la province canadienne qui croissait le plus rapidement, viendra au dernier rang au chapitre de la croissance réelle en 1983. Cette situation résulte de la stagnation des secteurs pétroliers et gaziers ainsi que des

sacrifices que s'imposent, de toute évidence, les foyers albertains. Les perspectives pour 1984 sont plus prometteuses. Il est ainsi prévu que les investissements au titre de la construction non résidentielle reprendront de la vigueur et que les secteurs pétroliers et gaziers, de même que les investissements dans d'autres projets non commerciaux, enregistreront des hausses -- bien que la chose soit moins sûre dans le cas de ces derniers. Le secteur de la consommation devrait se stabiliser et, après une baisse qui aura duré deux ans, on s'attend que le volume des ventes au détail remontera. Emboitant le pas à une économie en hausse en Amérique du Nord, les exportations de la province devraient donner le ton à la croissance économique.

La Colombie-Britannique

Il est prévu que, pour l'ensemble de 1983, c'est la Colombie-Britannique qui, de toutes les provinces, aura connu la croissance la plus rapide. Les dépenses de consommation et les mises en chantier devraient augmenter. La croissance de l'emploi qui résultera de cette reprise appréciable ne viendra malheureusement que compenser légèrement la perte, en 1982, de milliers d'emplois. Si la reprise du marché des exportations se maintient, la Colombie-Britannique pourrait se retrouver au premier rang au chapitre de la croissance. La hausse rapide de l'emploi qui s'ensuivrait pourrait réduire le taux élevé de chômage dans la province et contribuer à une remontée spectaculaire des dépenses de consommation.

4.4 Les perspectives sectorielles en matière de dépenses de consommation

Le Conference Board of Canada ⁸ prévoit que l'augmentation des dépenses réelles de consommation sera de 3,5 % en 1983 et qu'elle atteindra une moyenne de 2,7 % entre 1984 et 1988. En faisant une analyse détaillée des dépenses de consommation, il est possible de constater que l'impulsion viendra des biens de consommation durables, qui représentent 18 % de toutes les dépenses de consommation. Les dépenses au chapitre des services croîtront d'une manière moins marquée. Les sections suivantes font état des perspectives sectorielles pour les biens de consommation.

8. Conference Board of Canada : op. cit.

L'habitation

Le rendement qu'a enregistré le marché de l'habitation au cours du premier semestre de 1983 n'est pas censé durer. Prévus pour 1984, la tendance à la hausse du taux des prêts hypothécaires ordinaires fera baisser le nombre des mises en chantier, dont la moyenne annuelle sera de 172 000 unités. Le prix des maisons déjà construites, établi en fonction de la valeur moyenne des transactions du service d'inscriptions multiples, a augmenté en 1983, mais il se stabilisera en 1984 et 1985 en raison des coûts accrus de l'habitation résultant de la hausse des taux hypothécaires. La baisse du taux d'intérêt nominal par rapport à 1982 et les plus récents programmes gouvernementaux encourageront les Canadiens à faire des dépenses pour agrandir, rénover et convertir leurs habitations.

L'alimentation

Parmi tous les secteurs manufacturiers, c'est celui de l'alimentation, des boissons et du tabac qui a été le moins touché par la dernière récession. Ce fait n'est toutefois guère surprenant, si l'on considère la nature même des biens produits par ce secteur, c'est-à-dire des biens de grande consommation qui ne sont pas durables. De 1983 à 1984, ce secteur aura, encore une fois, un rendement relativement faible comparativement aux autres secteurs manufacturiers, mais il réussira facilement à compenser les pertes de production dues à la récession. Les économistes d'Agriculture Canada⁹ prévoient que le prix des aliments augmentera d'environ 7 % en 1984, soit un peu plus rapidement que le taux d'inflation.

L'habillement

Pendant la récession, le secteur des textiles et de l'habillement a connu une réduction massive de ses stocks, au niveau tant manufacturier que commercial. Il est prévu que, avant la fin de 1985, la consommation des biens semi-durables aura augmenté pour revenir aux sommets atteints pendant le second trimestre de 1981. Les stocks seront reconstitués, mais ils ne remplaceront pas entièrement les stocks qui se sont épuisés pendant la récession.

9. Cité, sous la rubrique Report on Business, dans The Globe and Mail de Toronto, livraison du 13 décembre 1983.

L'énergie

Si nos ventes de pétrole léger à l'étranger ne se poursuivent pas et si l'important programme de reconstruction de routes se poursuit aux États-Unis, on prévoit que les exportations globales de pétrole brut diminueront quelque peu au cours de la prochaine année, mais qu'elles se raffermiront par la suite. Par contre, la demande intérieure se redressera, étant donné que les raffineries voudront combler l'insuffisance des stocks pour s'aligner par la suite sur la reprise et croître à un rythme plus modeste. On s'attend que le prix à l'importation, en dollars US, demeurera stable jusque vers le milieu de 1984 et que, par la suite, il augmentera à peu près au même rythme que le taux d'inflation aux États-Unis. Compte tenu de l'accord sur les prix qui a été signé le 30 juin, le prix de l'"ancien" pétrole classique devrait demeurer au même niveau pendant plusieurs années à venir, soit à 29,75 \$ CAN le baril.

5. LA MAIN-D'OEUVRE ET LE CAPITAL

5.1 L'emploi

Le chômage constitue le problème le plus grave au Canada : le taux de chômage, qui s'établissait à 7,4 % en moyenne au cours du premier trimestre de 1981, a atteint le niveau record de 12,7 % durant le dernier trimestre de 1982. Pour l'ensemble de la main-d'oeuvre, il se situe actuellement à 11,3 % et, pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, à 19 %. En outre, la plupart des emplois à temps partiel sont comblés par des personnes qui, après maintes recherches, n'ont pas réussi à se trouver un emploi à temps plein. D'après l'enquête sur la population active effectuée en 1982, près du quart des travailleurs à temps partiel n'avaient pas réussi à se trouver de travail à temps plein. Le Conference Board of Canada prévoit que, si l'emploi croît modestement en 1984 et si l'accroissement de la main-d'oeuvre ralentit en 1985, le taux de chômage se situera dans les 11 % au cours des deux prochaines années.

Dans les années 30, John Maynard Keynes¹⁰ avait attribué les fluctuations du taux de chômage aux quatre facteurs suivants :

10. J. M. Keynes : The General Theory of Employment, Interest, and Money, Macmillan, Londres, 1936, p. 7.

- des changements au niveau du processus de l'adéquation entre les travailleurs et les emplois;
- des changements au niveau des préférences face au travail et aux loisirs;
- des changements au niveau de la technique;
- des changements au niveau de la composition de la demande de biens et de services.

Le premier facteur influait sur le chômage " frictionnel ", le second, sur le chômage " volontaire " et les deux derniers, sur le chômage " structurel " (puisque'ils résultent de changements au niveau de la structure de la production et de la demande). Les travaux de recherche effectués par Hasan et de Broucker ¹¹ offrent des éclaircissements intéressants sur le problème du chômage au Canada. Ils indiquent qu'une très faible proportion du taux de chômage, soit moins de 4 %, est d'ordre frictionnel, c'est-à-dire attribuable à des licenciements temporaires ou correspondant à une période de recherche délibérée d'un nouvel emploi qui s'avérera finalement fructueuse. Le reste, soit près de 9 % à la fin de 1982, est attribuable à une insuffisance cyclique de la demande et à une inadéquation structurelle entre les travailleurs et les emplois.

Les mécanismes qui, habituellement, contribuent à réduire le chômage structurel sont les suivants :

- des changements au niveau du salaire relatif, lesquels témoignent d'une demande ou d'une offre excédentaire;
- la mobilité de la main-d'oeuvre entre les régions, les emplois et les secteurs d'activité, laquelle tend à réduire l'inégalité entre les débouchés au sein de chacun des marchés;
- la formation professionnelle, laquelle peut réduire le déséquilibre entre les emplois offerts aux travailleurs spécialisés et aux travailleurs non spécialisés.

11. A. Hasan et P. de Broucker : Duration and Concentration of Unemployment, dans Canadian Journal of Economics, 15 novembre 1982.

Chacun de ces mécanismes est mis en application au Canada mais, comme aucun ne fonctionne bien, le chômage structurel demeure élevé. Le chômage structurel ne peut être résolu qu'en combinant, d'une part, un ensemble de mesures, issues de politiques macro-économiques, destinées à aplanir les fluctuations de l'activité économique et, d'autre part, de politiques d'adaptation structurelle visant à contrer certains déséquilibres particuliers du marché du travail et à améliorer sa capacité naturelle d'adaptation. Il est probable que le chômage structurel demeurera élevé malgré la reprise. Une réduction durable du chômage structurel ne pourra survenir que lorsqu'on aura mis davantage l'accent sur des politiques qui permettront aux marchés du travail de mieux s'adapter à une activité économique changeante.

5.2 La productivité

Puisque la production dépend des facteurs de production, la productivité peut d'emblée se définir, en termes généraux, comme le rapport entre une production et un ou plusieurs de ces facteurs. Ainsi, la croissance de la productivité correspond au taux annuel d'augmentation du PNB, en dollars constants, par travailleur. La croissance moyenne de la productivité a atteint un niveau confortable de 2,6 % entre 1950-1951 et 1972-1973, mais, entre 1973-1974 et 1980-1981, elle est tombée à zéro. Si cette situation persiste, la croissance du PNB réel par habitant pourrait, elle aussi, devenir nulle, voire même négative.

Le ralentissement de la productivité s'est fait sentir un peu partout, mais c'est dans le cas des industries qu'il a été le plus manifeste. Les données relatives aux entreprises commerciales, qui représentent environ 80 % du PNB, permettent de faire une évaluation plus exacte et plus à jour que les données relatives à l'ensemble du PNB. Une analyse de la production par travailleur révèle que la productivité des entreprises commerciales a crû à un taux moyen de 3,5 % par année de 1960-1961 à 1972-1973, puisqu'elle a diminué considérablement entre 1973-1974 et 1981-1982, pour se situer à 0,2 % (voir tableau 1).

Le Canada n'est pas le seul pays qui ait à faire face à ce problème. Tous les principaux pays membres de l'OCDE ont connu un ralentissement important de leur productivité entre 1973 et 1980 (voir tableau 2). Le taux de croissance annuelle des États-Unis, qui se situait au départ à un niveau beaucoup plus bas que celui du Canada, est descendu à 0,5 % seulement.

Tableau 1

Croissance de la production par travailleur
dans certains secteurs d'activité, Canada, 1961-1982

	Toutes les entreprises commerciales	Agriculture	Secteur manufacturier	Autres entreprises productives	Services
	(%)				
1961-1973	3,5	6,4	4,5	3,2	2,0
1973-1982	0,2	2,7	0,6	-0,2	-0,1

Source : Canada, Statistique Canada : Mesures globales de productivité, 1946-1981, novembre 1982 (n° de cat. 14-201).

Tableau 2

Croissance de la production par travailleur,
principaux pays membres de l'OCDE, 1960-1980

	Canada	États-Unis	Royaume- Uni	République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Japon
	(%)						
1960-1973	4,2	2,8	3,6	4,7	5,7	5,7	9,0
1973-1980	-0,2	0,5	1,7	2,9	3,2	2,1	4,7

Source : Organisation pour la coopération et le développement économiques : Perspectives économiques de l'OCDE, Paris, décembre 1982, tableau 17.

Les autres pays ont continué de connaître une croissance substantielle de leur productivité, mais le rythme de cette croissance a été deux fois moins rapide qu'auparavant.

Selon le Conseil économique du Canada ¹², la leçon la plus importante que nous aura apprise le ralentissement économique est que, quelle que soit la solution envisagée, elle doit être appliquée à presque tous les secteurs d'activité et à presque tous les pays.

5.3 L'investissement

De 1979 à 1981, la formation, au sein des entreprises, de capital fixe brut pour investir dans des projets non résidentiels a été l'un des principaux moteurs de la croissance de l'économie canadienne. Le taux moyen de croissance se situait à 11 % par année. Cette forte hausse des investissements a pris fin vers le milieu de 1981, au moment où les taux d'intérêt élevés et les profits en baisse ont ralenti la cadence des dépenses d'investissement. En 1982, les dépenses consacrées aux installations et au matériel ont diminué de 11,2 % en termes réels, et les dernières estimations des comptes nationaux révèlent que cette tendance s'est maintenue en 1983. Au cours des trois premiers trimestres de 1983, les dépenses d'investissement ont baissé de 12 % comparativement à celles des trois premiers trimestres de l'année précédente.

En raison, à la fois, de la capacité excédentaire des installations et de la lente remontée du volume de la production, les entreprises sont très peu portées à investir dans de nouvelles installations et dans du nouveau matériel. Les résultats d'une enquête semestrielle sur les intentions d'investissement des secteurs public et privé ¹³ viennent confirmer ce fait puisqu'ils révèlent que, depuis décembre 1982, les entreprises n'ont pas révisé substantiellement leurs plans d'investissement. La hausse des profits enregistrée depuis deux ans et une augmentation de la production de 3,1 % devraient renverser la baisse des dépenses d'investissement dans des projets non énergétiques

12. Conseil économique du Canada : Les enjeux du progrès : innovations, commerce et croissance, 1983.

13. Conference Board of Canada : Survey of Business Attitudes and Investment Spending Intentions, vol. 7, n° 3, (3^e trimestre de 1983).

en 1984 et provoquer une hausse de 5,3 % à ce chapitre en 1985. À la conférence " Le Canada de demain ", il a été souligné que la situation de l'emploi ne s'améliorera que si les investissements augmentent. C'est pour cette raison que le niveau des taux d'intérêt revêt une grande importance.

6.

L'INFLATION ET LES TAUX D'INTÉRÊT

Les pressions inflationnistes qui s'exercent sur l'économie canadienne ont diminué considérablement pendant les trois premiers trimestres de 1983. Calculé à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC), le taux annuel d'inflation est passé, de 11,2 % pendant les trois premiers trimestres de 1982, à 6,2 % en 1983. Cette situation témoigne de l'incidence directe que peut avoir sur l'indice un ralentissement considérable de l'augmentation du prix des aliments et de l'énergie au Canada. Pendant les trois premiers trimestres de 1983, l'IPC des aliments a augmenté de 3,7 %, tandis que celui de l'habitation s'est accru de 7,6 %.

Au nombre des facteurs sous-jacents de cette baisse de l'inflation figurent les répercussions de la récession sur le produit intérieur et sur le marché du travail, le programme fédéral des 6 et 5 % et les différents programmes de restrictions salariales appliqués par les autres ordres de gouvernement. Les accords salariaux du secteur privé ont en outre été influencés par le fait que l'on s'attendait à ce que le Canada connaisse des taux d'inflation plus bas, et, par conséquent, à ce que le pouvoir d'achat des consommateurs se maintienne, même avec une hausse moins forte des salaires nominaux. Aux termes des accords salariaux, les salaires (sauf dans le secteur de la construction) avaient augmenté de 13 % en 1981 et de 10 % en 1982, tandis qu'ils ne se sont accrus que de 6,2 % pendant les deux premiers trimestres de 1983. En outre, les pressions qu'exerçaient les prix des produits étrangers se sont quelque peu atténuées.

Compte tenu de la gravité de la récente récession et de la persistance des taux d'intérêt réel élevés (taux d'intérêt pondéré en fonction de l'inflation), une certaine incertitude, plutôt inhabituelle, plane sur l'avenir de l'économie. D'une part, certains craignent, avec raison, que la forte croissance prévue pour

1983 ne puisse être maintenue au delà du premier semestre de 1984, et qu'elle ne prenne véritablement fin à ce moment-là du fait de la persistance des taux d'intérêt réel élevés. D'autre part, certains soutiennent, tout aussi légitimement, que les éléments nécessaires sont déjà en place et qu'un niveau raisonnable d'inflation durant une assez longue période, jointe à la baisse des taux d'intérêt qui s'ensuivra, permettra de maintenir une reprise forte et vigoureuse au cours des deux prochaines années. Du fait des liens étroits qui existent entre l'économie du Canada et celle des États-Unis, une grande part de l'incertitude qui règne au sujet de l'avenir de l'économie canadienne découle d'inquiétudes que l'on éprouve face à l'évolution des politiques monétaires et fiscales américaines et à la réaction qu'auront les décideurs canadiens face à ces développements.

7. LE COMMERCE INTERNATIONAL ET INTÉRIEUR

La menace qui, en raison du ralentissement de la productivité, pèse sur l'amélioration du niveau de vie rend plus importants que jamais tous les bénéfices pouvant être retirés du commerce. Les opinions divergent quant à savoir s'il serait dans l'intérêt du Canada d'accélérer et de pousser encore plus loin le libre-échange. D'aucuns s'entendent pour dire que la croissance du commerce multilatéral a contribué jusqu'à présent à améliorer le niveau de vie des Canadiens, et qu'il pourrait en être de même dans l'avenir. Tous ne s'entendent toutefois pas sur le niveau de nocivité d'autres répercussions que peut avoir la croissance du commerce, en modifiant la nature de la structure industrielle du Canada et en forçant, d'une part, les travailleurs à changer d'emplois et, d'autre part, les entreprises à réorienter leurs activités.

Dans un rapport récent, le Conseil économique du Canada ¹⁴ formule deux recommandations. Une de ces recommandations part du principe que, si l'on se fonde sur de nouvelles données sur les coûts d'adaptation et les revenus -- qui laissent croire qu'une libéralisation plus rapide du commerce serait souhaitable -- les gains réalisés au titre des revenus sont actuellement tout près d'être contrebalancés par la gravité sans précédent du chômage, qui rend les coûts d'adaptation très élevés. Aussi le Conseil recommande-t-il :

14. Conseil économique du Canada : op. cit.

- que le gouvernement fédéral reste, pour le moment, fidèle aux plans existants de réduction des barrières commerciales en vertu du GATT et résiste à la tentation de créer toute nouvelle barrière non tarifaire;
- qu'il envisage, dès la fin évidente de la récession en cours, d'accélérer le processus de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires du Canada et des pays étrangers.

En 1979, l'Université Western Ontario a organisé un colloque ¹⁵ dans le cadre duquel des experts ont été invités à discuter du commerce interprovincial. Ces derniers ont conclu qu'une menace réelle de balkanisation pesait de plus en plus sur le marché commun canadien, soulignant que ce phénomène pourrait avoir de graves répercussions sur l'économie canadienne. Les politiques d'approvisionnement préférentiel restreignent la taille du marché, tandis que les programmes provinciaux d'encouragement à l'investissement favorisent une prolifération des usines. Ces deux facteurs, combinés à la réglementation, engendrent une hausse des coûts de production et de commercialisation.

Selon un rapport publié récemment par le Conseil économique de l'Ontario ¹⁶, il semble que l'on aurait exagéré l'incidence globale des barrières à la circulation des biens, des capitaux et de la main-d'oeuvre entre les provinces. Au terme de leur étude, les auteurs concluent qu'il n'y a pas de raison de supposer qu'un gouvernement fortement centralisé, voire même un gouvernement unitaire, serait moins susceptible que des gouvernements provinciaux décentralisés d'adopter des politiques qui risqueraient de perturber le flux des échanges commerciaux intérieurs.

-
15. "Whither the Canadian Common Market". Texte présenté au colloque sur les grandes questions économiques et sociales du début des années 80, Université Western Ontario, les 16 et 17 octobre 1979.
 16. M. J. Trebilcock, J. R. S. Prichard, T. J. Courchene et J. Whalley : Federalism and the Canadian Economic Union, Conseil économique de l'Ontario, 1983.

Le rapport souligne en outre que, actuellement, les politiques les plus perturbatrices semblent être celles du gouvernement fédéral, plutôt que celles des gouvernements provinciaux, et que, si les perturbations résultant de telles politiques fédérales ne semblent pas avoir un effet perturbateur, c'est qu'elles se manifestent précisément dans des domaines de politique où, au niveau des échanges interprovinciaux, elles n'apparaîtront pas comme étant perturbatrices. Aussi les politiques relatives à l'énergie et au commerce international notamment pourraient-elles être étudiées plus en profondeur, afin de déterminer jusqu'à quel point elles perturbent les échanges.

8.

LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS

Étant donné que les importations représentent une très grande partie des activités économiques au Canada, une forte croissance économique suppose généralement une réduction du solde de la balance commerciale. L'importance de cette réduction est atténuée par le niveau de la demande d'exportations et de la fluctuation des termes d'échange. Par contre, le déficit habituel enregistré pour les échanges dans le secteur des services demeure une réalité, dominée par le coût du service de la dette extérieure du Canada. Avec l'aggravation de la récession durant les trois derniers trimestres de 1982, la balance des paiements courants est devenue positive pour atteindre 1,3 % des dépenses nationales brutes au cours du troisième trimestre. La balance commerciale est passée de 7,4 milliards de dollars, en 1981, à 18,3 milliards en 1982, soit l'excédent le plus considérable jamais enregistré à ce titre au Canada.

Dans la conjoncture actuelle, ces données ne sont toutefois, en fait, que des mirages, puisqu'elles ne sont attribuables ni à un accroissement des exportations ni à un remplacement accru des importations. Elles procèdent plutôt, en grande partie, d'une baisse, de l'ordre de 6,6 milliards de dollars, de l'utilisation de matériaux de construction, de matériaux industriels, de machines et de matériaux importés -- des dépenses en immobilisations qui se font dans une économie prospère, croissante, et qui devront s'effectuer si nous voulons que notre pays soit plus concurrentiel à l'avenir. Ce n'est pas un hasard si le compte des opérations courantes du Canada a enregistré des excédents pendant la grande crise des années 30 et la grande récession du

début des années 80, deux périodes de chômage massif et de marasme économique. Dans de pareilles circonstances, un excédent du compte des opérations courantes ne constitue certainement pas une cause de réjouissance.

9.

LES MARCHÉS FINANCIERS

9.1 Les banques étrangères.

L'actif des banques étrangères au Canada s'est accru rapidement, passant de 2 milliards de dollars, en 1976, à 18 milliards de dollars à l'heure actuelle. L'actif intérieur des filiales des banques étrangères a augmenté de 6 % en 1981 et de 40 % en 1982. Au cours de ces deux mêmes années, l'actif intérieur total de toutes les banques canadiennes a augmenté respectivement de 36 % et de 2 %. La faible croissance de 1982 est entièrement attribuable à la croissance des filiales des banques étrangères, la situation des banques canadiennes n'ayant pas changé. Les banques étrangères ont apporté avec elles un nouveau capital de 800 millions de dollars, et elles ont investi 1,2 milliard de dollars dans notre pays.

Les banques étrangères ont à peu près les mêmes pouvoirs et responsabilités que les banques canadiennes. Elles reçoivent le même traitement que les banques canadiennes lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau approprié de capital ou l'effet de levier. Même si elles doivent financer la moitié de leur actif en dollars canadiens, à même des sources de financement en devises canadiennes, elles peuvent avoir accès à des sources de financement en devises étrangères avec relativement plus de facilité que les banques canadiennes. En vertu des lois canadiennes, le montant global de l'actif de toutes les banques étrangères en territoire canadien ne doit pas excéder 8 % de l'actif intérieur de toutes les banques du Canada. Étant donné que les demandes visant un accroissement du capital autorisé présentées par les filiales de 15 banques étrangères dépassent la norme, l'actif intérieur de certaines filiales de banques étrangères sera gelé jusqu'à ce que croisse davantage l'appareil financier.

9.2 Les services financiers aux consommateurs

Depuis quelques années, plusieurs banques ont diversifié leurs opérations afin d'offrir un plus large éventail de services financiers. Bon nombre d'établissements sont allés si loin, et ce, si rapidement, qu'ils sont en passe de devenir des systèmes financiers totalement intégrés à l'appareil financier national. Joins à l'activité croissante des banques étrangères au Canada, ces changements ont soumis le processus d'intermédiation financière à des pressions inhabituelles, lesquelles sont en outre attribuables à la concurrence, qui se fait plus âpre, et à la lutte que se livrent les établissements de dépôt pour conserver ou étendre leur champ d'action. Par exemple, les audiences qu'a tenues l'Ontario Securities Commission (OSC) ont suscité, entre les banquiers et les courtiers en valeurs mobilières, de longues discussions, qui se sont terminées à la faveur des banquiers. La décision de l'OSC permettra à la Banque Toronto-Dominion d'offrir des services de courtage à rabais dans le cadre de son service aux investisseurs " Ligne verte ".

La concurrence accrue a brouillé les frontières habituelles entre les différents types d'établissements de dépôt, réduit la concentration de l'actif bancaire, augmenté le rapport entre l'actif de tous les intermédiaires financiers et le produit national brut (rapport qui fournit l'indice le plus général du niveau d'activité financière) et accru considérablement la proportion des transactions bancaires explicitement fondées sur les prix. Elle a également poussé les établissements de dépôt à prendre plus de risques. Cette situation a évidemment suscité des questions au sujet de la solvabilité future de chacun des établissements et de la stabilité de l'appareil financier.

Selon The Canadian Trend Report 17, la stabilité des établissements financiers cause encore de vives inquiétudes. On prie instamment les gouvernements fédéral et provinciaux d'intervenir rapidement en vue de renforcer les exigences en matière de garanties et les règles applicables à la propriété, et d'éliminer les chevauchements de juridictions.

17. The Canadian Trend Report, vol. 16 (septembre 1983).

9.2 Les services financiers aux consommateurs

Depuis quelques années, plusieurs banques ont diversifié leurs opérations afin d'offrir un plus large éventail de services financiers. Bon nombre d'établissements sont allés si loin, et ce, si rapidement, qu'ils sont en passe de devenir des systèmes financiers totalement intégrés à l'appareil financier national. Joints à l'activité croissante des banques étrangères au Canada, ces changements ont soumis le processus d'intermédiation financière à des pressions inhabituelles, lesquelles sont en outre attribuables à la concurrence, qui se fait plus âpre, et à la lutte que se livrent les établissements de dépôt pour conserver ou étendre leur champ d'action. Par exemple, les audiences qu'a tenues l'Ontario Securities Commission (OSC) ont suscité, entre les banquiers et les courtiers en valeurs mobilières, de longues discussions, qui se sont terminées à la faveur des banquiers. La décision de l'OSC permettra à la Banque Toronto-Dominion d'offrir des services de courtage à rabais dans le cadre de son service aux investisseurs " Ligne verte ".

La concurrence accrue a brouillé les frontières habituelles entre les différents types d'établissements de dépôt, réduit la concentration de l'actif bancaire, augmenté le rapport entre l'actif de tous les intermédiaires financiers et le produit national brut (rapport qui fournit l'indice le plus général du niveau d'activité financière) et accru considérablement la proportion des transactions bancaires explicitement fondées sur les prix. Elle a également poussé les établissements de dépôt à prendre plus de risques. Cette situation a évidemment suscité des questions au sujet de la solvabilité future de chacun des établissements et de la stabilité de l'appareil financier.

Selon The Canadian Trend Report 17, la stabilité des établissements financiers cause encore de vives inquiétudes. On prie instamment les gouvernements fédéral et provinciaux d'intervenir rapidement en vue de renforcer les exigences en matière de garanties et les règles applicables à la propriété, et d'éliminer les chevauchements de juridictions.

17. The Canadian Trend Report, vol. 16 (septembre 1983).

10.

LES INCIDENCES SUR LE MINISTÈRE

L'économie canadienne sort à peine d'une grave récession. La récession a réglé un certain nombre de problèmes qui influaient sur les programmes et les politiques du Ministère depuis plusieurs années. Par exemple, l'inflation, caractéristique des années 70, avait amené le Ministère à se préoccuper des prix en général, et des prix des aliments en particulier. Plus récemment, les taux d'intérêt ont baissé considérablement et, quoiqu'il soit encore difficile de prévoir l'avenir, il semble qu'ils seront moins instables. C'est donc dire que certaines des questions liées aux taux d'intérêt -- celles des taux hypothécaires, par exemple -- devraient passer au second plan dans un avenir rapproché.

La récession et la reprise qui l'a suivie ont toutefois soulevé une série de nouvelles questions. En particulier, le taux de chômage est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était auparavant, et ce phénomène devrait persister pendant la période quinquennale de planification. Ce facteur, jumelé à la hausse du PNB, annonce une détérioration de la répartition des revenus au cours de cette même période. Ceux qui travailleront mèneront une vie confortable, mais le chiffre des consommateurs vulnérables s'accroîtra pour représenter un plus grand segment de la population.

La reprise supposera une restructuration d'envergure de l'économie canadienne. Au cours de la récession, beaucoup d'entreprises se sont retirées du marché, qui s'est rétréci. Étant donné que des nouveaux marchés se créeront et que les marchés existants s'élargiront, il est à espérer et à prévoir qu'un grand nombre de nouvelles entreprises verront le jour. Il en résultera un accroissement des activités dans le domaine de la constitution en société, mais peut-être aussi un plus grand nombre d'infractions aux lois et règlements relatifs à la concurrence, puisque les entreprises existantes ne feront vraisemblablement une place aux entrants qu'à contrecœur.

On a par ailleurs traité, dans le corps de la présente partie, de la faiblesse de la productivité au Canada. L'économie canadienne s'étant ouverte davantage à la suite des négociations tenues dans le cadre du GATT, il sera plus important que jamais que notre pays ait un niveau de productivité comparable à ceux des autres pays. La hausse de la productivité doit découler, en partie, de l'application de la nouvelle technique, et ce facteur sera d'une importance capitale pour le

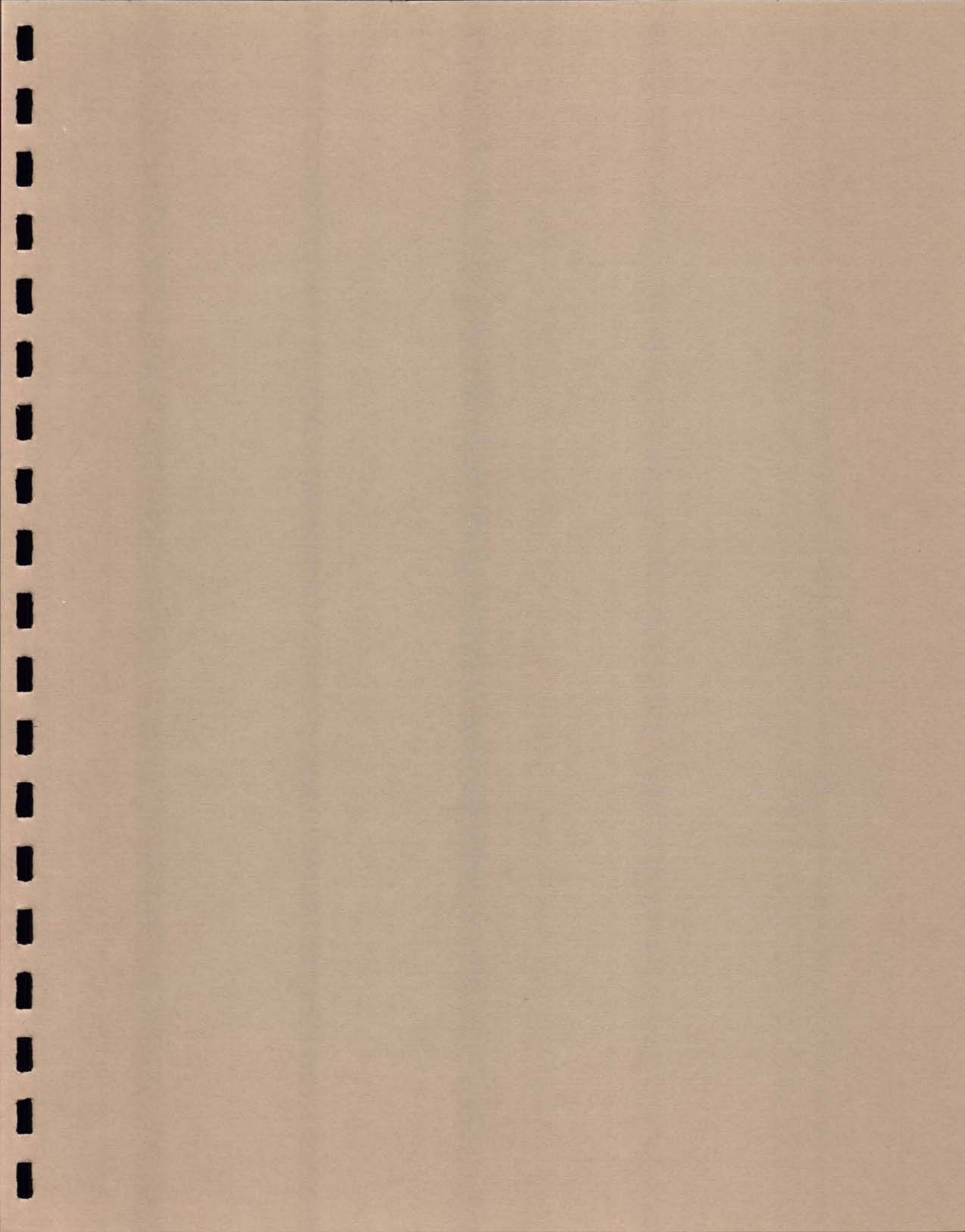
Ministère. En premier lieu, l'application de la nouvelle technique occasionnera peut-être des économies d'échelle accrues qui, dès lors, se traduiront par un plus grand nombre de fusions et de prises de contrôle -- deux éléments qui revêtiront de l'importance au chapitre de la politique de concurrence et de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Cette tendance pourrait, par ailleurs, s'accroître du fait de la lourde dette qu'assument bon nombre d'entreprises depuis la récession.

L'information sur la nouvelle technique, et plus particulièrement sur la technique étrangère, constituera toutefois un facteur encore plus déterminant de la participation ou de la non participation du Canada à la reprise. Le programme de diffusion des renseignements sur les brevets est donc tout à la fois important et opportun d'un point de vue économique.

Autre conséquence de la récession, les entreprises sont de plus en plus considérées comme des agents de la reprise. Il faut donc s'attendre que tous les ordres de gouvernement prêteront une oreille plus attentive aux préoccupations des entreprises qu'à celles des consommateurs, et que le Ministère éprouvera plus de difficultés à assumer son rôle de défenseur des intérêts du consommateur.

Enfin, la présente partie soulignait deux questions qui devraient faire l'objet d'une attention particulière, et qui pourraient exiger des activités de recherche de la part du Ministère. Ainsi, en premier lieu, du fait de la diversification des services bancaires et de la pénétration des banques étrangères, la confiance du public canadien à l'endroit de l'appareil bancaire risque d'être minée. Ensuite, un rapport préparé pour le Conseil économique de l'Ontario¹⁸ indique que les barrières au commerce interprovincial émanent plutôt du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux. Dans la mesure où cette affirmation est vraie, le Ministère devrait songer à agir sur le régime fédéral en vue de réduire ces barrières et, dès lors, d'améliorer l'efficacité des entreprises et le bien-être des consommateurs.

18. M. J. Trebilcock, J. R. S. Prichard, et al. : op. cit.



PARTIE V

LES TENDANCES LIÉES AUX PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

TABLE DES MATIÈRES
DE LA PARTIE V

1. Introduction	1
2. Les grandes priorités du gouvernement fédéral	2
3. Les priorités particulières du gouvernement fédéral	4
3.1 Le développement économique et régional	4
3.2 Le développement social	10
4. Les incidences sur le Ministère	13
 Annexe	 16

Les tendances relatives aux dépenses effectuées par les provinces dans des domaines d'intérêt pour Consommation et Corporations Canada.

INTRODUCTION

La présente partie est la dernière d'une série de cinq portant sur les tendances qui se dessinent et qui auront une incidence sur Consommation et Corporations Canada au cours des cinq prochaines années. Les quatre autres parties traitent respectivement des tendances d'ordre juridique à moyen terme, d'ordre technique, d'ordre social et d'ordre économique. L'essentiel de chacun de ces textes est repris dans une partie distincte, intitulée Évaluation de l'environnement. Sommaire et incidences sur le Ministère, laquelle figure au début du présent document.

Le texte de la présente partie constitue une interprétation, faite par les agents du Ministère, des priorités du gouvernement fédéral en matière de développement économique et social qui se dégagent du discours du budget présenté le 15 février 1984 et du discours du Trône prononcé le 7 décembre 1983, ainsi que d'aperçus des priorités préparés par divers comités d'orientation du Cabinet, de déclarations et d'initiatives importantes de ministres du Cabinet et d'autres documents particuliers du Cabinet. Il a été préparé uniquement à titre de document de référence interne, aux fins de la planification des stratégies du Ministère.

C'est dans un contexte particulièrement difficile, mais stimulant, que s'effectuent actuellement les activités de planification du Ministère. À l'incertitude qui règne sur les plans économique et social, dont font état les autres parties du présent document, s'ajoute celle qui se crée, sur le plan politique, du fait que le gouvernement fédéral pourrait recevoir incessamment un nouveau mandat, ce qui entraînerait des changements au niveau des programmes et services du gouvernement. C'est donc dire que nous vivons une période de " transition " et qu'il convient non seulement d'établir des plans pour l'avenir, mais aussi pour la période de transition. Il serait donc utile que les décideurs considèrent les questions suivantes au moment où ils établiront leur cadre de la planification à long terme :

- a) Quelles sont les priorités auxquelles un gouvernement différent pourrait adhérer, compte tenu des réalités politiques?
- b) Quelles sont les priorités qui pourraient être reléguées au second plan, ou modifiées, compte tenu des positions différentes adoptées par un autre parti politique qui pourrait être porté au pouvoir?

- c) Quelles sont les priorités qu'un nouveau autre gouvernement pourrait établir en vue de modifier en profondeur l'orientation de la planification au sein du Ministère?

2. LES GRANDES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La politique gouvernementale vise, d'abord et avant tout, à édifier, de concert avec le secteur privé, une économie vigoureuse, en plein essor. Misant sur la relance de l'économie, le gouvernement tente de favoriser la mise en place d'un cadre économique qui offre des débouchés et de la sécurité à tous les Canadiens, ainsi que des emplois stables et valorisants à tous ceux qui veulent travailler.

Un examen du discours du budget présenté le 15 février 1984 et du discours du Trône prononcé le 7 décembre 1983, ainsi que des aperçus des priorités préparés par divers comités d'orientation du Cabinet, des déclarations et des initiatives importantes de ministres du Cabinet et d'autres documents particuliers du Cabinet permet de dégager les six orientations prioritaires suivantes :

- Une modification du rôle du gouvernement, qui s'emploie dorénavant à favoriser plutôt qu'à contrôler les forces économiques de notre société. Dans cet ordre d'idées, il s'efforce de faciliter la création d'un milieu propice, au sein duquel la transition économique pourra s'opérer le plus harmonieusement possible pour tous les intervenants.
- Une volonté accrue d'établir des rapports efficaces entre les différents ordres de gouvernement et le secteur privé. Cette volonté se manifestera particulièrement lorsque les droits de la personne et le bien-être des Canadiens seront en jeu, et lorsqu'il sera appelé à soutenir l'établissement d'un nouvel ordre économique.
- Un accroissement de la productivité, tant au sein du secteur privé que public. L'accroissement de la productivité du secteur public sera le fruit d'une meilleure utilisation des ressources déjà en place, d'une rationalisation des multiples programmes visant des objectifs semblables et de la suppression de diverses exigences réglementaires qui limitent la productivité.

- Une intégration accrue des politiques économiques, sociales, technologiques et autres. Reconnaisant de plus en plus l'interdépendance des politiques qui sont formulées dans nombre de domaines, on exige désormais que les politiques et programmes gouvernementaux visant un domaine particulier soient élaborés en fonction de l'incidence qu'ils peuvent avoir dans les autres domaines. Les répercussions éventuelles des politiques et programmes sur la croissance économique sont des considérations qui revêtent une extrême importance.
- La mise en oeuvre de mesures novatrices qui favoriseront la création d'emplois et la croissance dans le cadre du nouvel ordre économique. Au delà des moyens habituels de création d'emplois, on encourage la formulation de nouvelles idées dans ce domaine. Par conséquent, de nouveaux secteurs, moins classiques -- la technique micro-électronique, la biotechnologie ou les programmes culturels et sociaux (les services bénévoles), par exemple -- apparaissent de plus en plus comme des moyens de favoriser la création d'emplois et la croissance économique.
- Un appui aux ressources des régions et une contribution visant à atténuer leurs faiblesses, afin de jeter les bases d'une croissance vigoureuse des secteurs primaire et secondaire.

Il est en outre proposé que le gouvernement se préoccupe particulièrement, et de façon continue, de trouver un juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et des producteurs pendant cette période critique de transition de l'économie sur le plan structurel. L'aperçu de la stratégie établi par Consommation et Corporations Canada en 1983 proposait en outre l'adoption de la priorité gouvernementale suivante :

- Atteindre un équilibre entre les intérêts des consommateurs et des producteurs, de façon à assurer le développement social ainsi que la croissance économique et de faire en sorte que les bénéfices réels liés à une économie plus forte soient répartis de façon équitable entre les particuliers (en général, les consommateurs) et les producteurs (y compris leurs salariés et les investisseurs).

Il s'agit là d'un besoin qui, loin de s'atténuer avec le temps, se fait toujours de plus en plus pressant. Il est à redouter que les intérêts des consommateurs ne soient relégués au second plan car le prix à payer pour

restructurer notre économie sera peut-être jugé excessif, surtout en raison de l'influence grandissante d'un néo-conservatisme.

3. LES PRIORITÉS PARTICULIÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La présente section offre un résumé des priorités particulières que le gouvernement fédéral a établies en matière de développement économique et social. Comme les membres du Cabinet en ont convenu, il faudra donner suite à ces priorités en respectant les deux critères suivants :

- a) Les initiatives à mettre en oeuvre devront entraîner peu ou pas de dépenses supplémentaires.
- b) Seuls devront être réalisés les projets législatifs qui aideront à maintenir la crédibilité du gouvernement et la confiance du public dans la reprise économique.

3.1 Le développement économique et régional

Le discours du budget

La présente section offre un aperçu des priorités particulières en matière de développement économique qui ont été énoncées dans le discours du budget présenté le 15 février 1984 :

- a) une aide gouvernementale destinée aux initiatives du secteur privé qui favorisent la création d'emplois, et qui vise plus particulièrement les jeunes et les petites et moyennes entreprises (PME);
- b) l'immobilisation de l'inflation en adoptant, à l'égard du contrôle des prix et des salaires, une approche plus souple que celle du programme des 6 et 5 %, qui sera supprimé graduellement à partir de la fin de juin 1984;
- c) un accroissement de la productivité du Canada et de sa compétitivité au sein des marchés internationaux, en apportant des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, en favorisant l'établissement d'un régime de participation des employés aux bénéfices, en accordant du financement au Centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi et en apportant des modifications aux dispositions de la Loi sur la taxe d'accise relatives à l'industrie automobile;

- d) un accroissement des perspectives d'investissement par l'intermédiaire des projets spéciaux de relance et de modifications aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives aux petites entreprises;
- e) la promotion des entreprises canadiennes concurrentielles dans les pays en développement grâce à des crédits spéciaux, réservés dans le cadre de l'augmentation de l'assistance publique au développement (APD) canadienne qui avait été annoncée;
- f) l'immobilisation, puis la réduction, du déficit fédéral.

Le discours du Trône

La présente section offre un aperçu des priorités particulières en matière de développement économique qui ont été énoncées dans le discours du Trône prononcé le 7 décembre 1983 :

- a) la mise en oeuvre d'un plus grand nombre de programmes de création d'emplois, qui viseront à aider les jeunes chômeurs canadiens à acquérir de nouvelles compétences et à trouver de l'emploi dans les secteurs privé, bénévole et public; l'accent sera mis sur les secteurs privé et bénévole, qui profiteront de stimulants spéciaux destinés à les encourager à offrir de l'emploi et de la formation à ceux qui se présentent pour la première fois sur le marché du travail;
- b) la continuation de la mise en valeur des ressources régionales, afin de jeter les bases nécessaires à l'essor des secteurs primaire et secondaire; le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral et la conclusion d'accords de développement économique et régional (ADER) globaux avec les provinces constitueront les principaux instruments de la réalisation de cet objectif; ces accords toucheront des secteurs clés tels que l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines, le tourisme, les transports et le développement industriel;
- c) l'application d'une politique commerciale vigoureuse, grâce aux mesures suivantes :
 - une plus grande ampleur sera accordée au programme de développement des marchés d'exportation (PDME);

- des " zones d'exportation franches " seront créées;
 - les efforts des filiales canadiennes de sociétés multinationales pour obtenir l'exclusivité mondiale de certains produits recevront un appui;
 - un soutien sera accordé, grâce à une politique de concurrence adéquate et à des mesures de financement directs, aux entreprises canadiennes qui veulent conquérir de nouveaux marchés d'exportation;
 - le commerce avec les pays de la ceinture du Pacifique sera amélioré;
- d) l'accroissement du nombre d'entreprises canadiennes concurrentielles à l'échelle mondiale, grâce aux mesures suivantes :
- un recours accru à la micro-électronique sera favorisé;
 - l'établissement d'un concensus entre le patronat, les syndicats et le gouvernement sera encouragé;
 - une aide particulière sera accordée à certaines entreprises (à la Bell Helicopter, par exemple);
 - la prestation des programmes d'aide à la petite entreprise sera améliorée;
- d) l'élaboration d'une stratégie nationale du tourisme;
- f) la modernisation et la revalorisation des secteurs halieutique, forestier, minier et agricole;
- g) le maintien des engagements contractés aux termes du programme énergétique national et du programme d'encouragement du secteur pétrolier, afin d'encourager l'exploration dans les régions frontalières;
- h) l'amélioration des consultations en matière d'économie avec les gouvernements provinciaux et les autres partenaires économiques;

- i) l'immobilisation, puis la réduction, du déficit fédéral, au fur et à mesure que la reprise s'intensifiera;
- j) l'établissement d'une nouvelle politique de concurrence, afin de rajeunir les dispositions relatives à la conspiration, au monopole et à la fusion, de façon à libéraliser davantage le marché;
- k) la recherche de moyens qui permettront aux coopératives d'unir leurs efforts à ceux des secteurs privé et public pour jouer un rôle accru dans les secteurs des pêches, des communications et de la fabrication, ainsi qu'en matière de commerce international;
- l) l'amélioration de la productivité du Canada et de sa compétitivité à l'échelle mondiale en s'assurant le concours des travailleurs.

Le Comité du Cabinet chargé du développement économique et régional

Les priorités que les ministres chargés du développement économique et régional souhaitent voir établir, mais qui n'ont pas encore été adoptées par le Cabinet, sont les suivantes :

- a) renforcer le rôle traditionnel et admis du gouvernement -- c'est-à-dire voir à la bonne marche des affaires gouvernementales, ce qui comprend :
 - entreprendre la révision des lois qui, ressortissant à Consommation et Corporations Canada, forment le cadre à l'intérieur duquel se déroulent, au Canada, les activités liées aux sociétés commerciales, à la propriété industrielle, à la concurrence et aux consommateurs;
 - stimuler la recherche et la diffusion de l'information de base au secteur privé;
 - restructurer les pêches de la côte est et de la côte ouest;
 - adopter des règlements judicieux à l'appui des "industries culturelles", qui seront éventuellement des employeurs importants;
 - améliorer l'infrastructure des transports;

- réaffirmer sa détermination d'améliorer la gestion;
- b) renforcer la structure des politiques industrielles -- c'est-à-dire favoriser la relance économique, ce qui englobe :
- étudier le rôle de l'intermédiation pour ce qui est de la circulation des capitaux, depuis les épargnants jusqu'aux petites entreprises;
 - consolider les centres de technologie et accroître l'utilisation de la Banque fédérale de développement (BFD), à titre de source de renseignements, pour la mise sur pied de nouvelles entreprises, de manière à faciliter la diffusion de conseils aux gens d'affaires et le transfert de la technique;
 - étendre éventuellement le rôle des services communautaires, à titre de moyens favorisant la circulation des revenus;
 - mettre sur pied des mécanismes, axés davantage sur la concertation, plutôt que sur la confrontation, qui permettront au gouvernement, au patronat et aux syndicats d'aborder ensemble les questions liées aux prix et aux salaires;
- c) renforcer la structure du développement et les politiques sociales connexes -- c'est-à-dire aider les gens à s'adapter au changement, ce qui englobe :
- axer l'aide à l'adaptation sur les particuliers, plutôt que sur les secteurs industriels et les sociétés;
 - élaborer des politiques de logement, afin d'aider à la résolution des problèmes liés aux loyers et au logement social, tout en créant des emplois;
 - axer les politiques sur des mesures qui favoriseront le plus possible l'emploi, la formation et le recyclage, ainsi que la flexibilité et la mobilité continues des travailleurs.

Il est donc, dans l'ensemble, nécessaire de collaborer avec les gouvernements provinciaux pour développer, au niveau régional, par l'intermédiaire d'accords de déve-

veloppement économique et régional (ADER), d'accords de planification mixtes et d'accords auxiliaires sectoriels.

Le Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense

Les priorités relatives au développement économique qui ont été établies par le Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense sont les suivantes :

- a) stimuler le développement économique, c'est-à-dire :
- encourager les pays qui participent aux Sommets économiques à trouver des solutions à plus long terme;
 - éviter l'instauration de mesures protectionnistes;
 - renforcer la compétitivité du Canada à l'échelle internationale en opérant des rajustements à la structure industrielle canadienne qui soient judicieux à long terme et en améliorant le commerce extérieur;
 - attirer plus d'investissements étrangers avantageux;
 - encourager le règlement des questions liées aux relations Nord-Sud;
 - mettre en oeuvre une stratégie internationale des minéraux et élaborer des stratégies similaires en ce qui a trait aux produits agricoles et forestiers, ainsi qu'à l'exportation des poissons et de l'énergie;
 - élaborer des politiques commerciales visant les services et les produits culturels;
 - renforcer les liens complémentaires entre l'assistance publique au développement (APD) et les priorités économiques canadiennes;
- b) Garantir un marché qui soit juste et équitable, c'est-à-dire :
- favoriser une plus grande coopération commerciale à l'échelle internationale;

- protéger les industries canadiennes contre toute concurrence extérieure perturbatrice et déloyale.

3.2 Le développement social

Le discours du budget

La présente section offre un aperçu des priorités particulières en matière de développement social qui ont été énoncées dans le discours du budget présenté le 15 février 1984 :

- a) accroître la sécurité économique des retraités canadiens en augmentant le supplément de revenu garanti, en révisant les normes des régimes privés de pension réglementés par l'administration fédérale, en modifiant le régime des pensions du Canada pour ce qui est des prestations offertes aux femmes, en modifiant les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu visant l'épargne-retraite et en contribuant à la pension de retraite des agriculteurs;
- b) offrir une meilleure protection aux propriétaires de maison par l'instauration d'un programme de protection des taux hypothécaires et grâce à une révision de la Loi sur l'intérêt, afin de permettre la divulgation plus complète des renseignements et l'introduction des titres garantis par hypothèque.

Le discours du Trône

La présente section offre un aperçu des priorités particulières en matière de développement social qui ont été énoncées dans le discours du Trône prononcé le 7 décembre 1983 :

- a) rendre le système de revenu de retraite plus juste et plus équitable, afin de réduire le niveau de pauvreté des personnes âgées notamment;
- b) préserver un régime de soins médicaux équitable et le principe de l'accès universel aux soins de santé; pour y arriver, le gouvernement transfèrera des sommes plus importantes aux provinces, tout en augmentant la pénalité dans les cas où l'on permettra la surfacturation;
- c) maintenir la qualité de l'enseignement postsecondaire en augmentant l'aide financière fédérale;

- d) mieux protéger les Canadiens contre la perte de leur maison ou de leur commerce; des mesures seront ainsi proposées pour faire en sorte qu'il y ait un plus grand choix d'instruments de financement hypothécaire et que les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires de petites entreprises bénéficient d'un meilleur financement à long terme; des modifications à la Loi sur la faillite seront en outre apportées, afin de créer un système d'arbitrage avant faillite pour les fermiers et de mieux protéger les salaires des travailleurs;
- e) assurer une meilleure sécurité personnelle, en adoptant des dispositions plus sévères pour ce qui est des crimes violents et de la pornographie " dure ", en créant le Service canadien du renseignement de sécurité et en apportant une attention accrue à la planification d'urgence;
- f) assurer le respect des droits de la personne; dans ce but, toutes les lois fédérales seront révisées, afin de voir à ce qu'elles soient conformes à la Charte des droits et libertés, on verra à ce que la procédure de divorce soit plus équitable et moins complexe, des crédits supplémentaires seront versés aux organismes bénévoles féminins, des études sur les questions féminines bénéficieront d'un financement accru et le gouvernement continuera à prendre des mesures afin de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées;
- g) améliorer le sort des autochtones en supprimant les dispositions discriminatoires à l'égard des Indiennes dans la Loi sur les Indiens et en réglant un certain nombre de questions liées aux droits des autochtones et à leur autonomie administrative;
- h) renforcer l'identité canadienne en augmentant la teneur canadienne des émissions de la Société Radio-Canada, en raffermissant la production de produits culturels canadiens par l'entreprise privée et en révisant la Loi sur le droit d'auteur, afin de mieux protéger les oeuvres des artistes, des auteurs et des gens de scène;
- i) reconnaître le caractère multiculturel de la société canadienne en conférant à la politique du multiculturalisme canadien un statut officiel par l'adoption d'une nouvelle loi à cet égard;
- j) continuer à promouvoir le développement d'une administration responsable dans le Nord;

- k) donner suite aux réformes de la Chambre des communes et du Sénat proposées par les comités créés à cette fin.

Le Comité du Cabinet chargé du développement social

Les priorités relatives au développement social qui ont été établies par le Comité du Cabinet chargé du développement social, et qui ont, pour la plupart, été énoncées dans le discours du Trône, sont les suivantes :

- a) préserver le principe de l'accès universel au régime de soins de santé;
- b) mieux garantir la sécurité du revenu des personnes âgées;
- c) améliorer la situation du logement pour les Canadiens à faible revenu et mieux protéger les propriétaires de maison;
- d) améliorer la situation de la femme en levant les obstacles à sa pleine participation à la vie économique canadienne -- en améliorant, par exemple, les prestations relatives aux enfants;
- e) réduire le chômage en accordant une attention particulière à l'acquisition de compétences et en reconnaissant qu'il n'existe pas de solutions faciles à ce problème.

Le Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense

Les priorités relatives au développement social qui ont été établies par le Comité chargé de la politique étrangère et de la défense, et qui sont résumées dans les aperçus de la stratégie en matière de politique étrangère pour la période allant de 1984-1985 à 1987-1988, sont les suivantes :

- a) promouvoir la justice sociale, c'est-à-dire :
 - continuer à promouvoir les droits de la personne à l'échelle internationale;
 - d'ici à 1990, porter à 0,7 % du produit national brut canadien le niveau de l'assistance publique au développement (APD);

- contribuer à l'élaboration de mesures qui permettront de mieux réagir, à l'échelon international, face à la situation des réfugiés;
 - rehausser l'image du Canada à l'étranger, en continuant à améliorer la situation de la femme et des autochtones et à renforcer le multiculturalisme au pays;
- b) intensifier les efforts déployés en vue d'assurer la paix et la sécurité mondiales;
- c) continuer à promouvoir de bonnes relations canado-américaines, en adoptant des mesures qui permettront, par exemple, de mieux défendre les intérêts du Canada auprès de la Chambre des représentants et du Sénat américains et d'améliorer l'image du Canada dans les médias américains.

4.

LES INCIDENCES SUR LE MINISTÈRE

Il ressort de la vue d'ensemble des priorités du gouvernement fédéral, présentée dans les sections 2 et 3 de la présente partie que les priorités que le Ministère s'est fixées dans son aperçu de la stratégie pour la période allant de 1984-1985 à 1987-1988 pourraient rester essentiellement les mêmes. Les priorités décrites dans les paragraphes suivants mériteraient néanmoins de recevoir une attention particulière, et ils pourraient peut-être même faire l'objet de réorientations.

La réforme législative et réglementaire visant à promouvoir la concurrence et à faciliter une modification structurelle constitue le fondement de la priorité 1 de l'aperçu stratégique. Puisque le gouvernement entend faciliter la création d'un milieu propice, au sein duquel la transition économique pourra s'opérer le plus harmonieusement possible pour tous les intervenants, il conviendra d'accorder une attention particulière à la simplification et à l'assouplissement des règlements. Le Ministère devra donc poursuivre, voire même accélérer, la révision législative et réglementaire, afin d'alléger certaines exigences réglementaires trop lourdes et de supprimer les dispositions qui risquent d'entraver l'essor économique. Cette révision touchera, entre autres, à la politique de concurrence, à la faillite, aux brevets et au droit d'auteur, ainsi qu'à la constitution en société des entreprises.

L'élaboration de politiques destinées à rehausser le niveau des investissements publics dans le développement industriel, particulièrement dans le domaine de l'innovation technologique, constitue le fondement de la priorité 2. Du fait qu'il est nécessaire de disposer de politiques et programmes gouvernementaux intégrés, il importe de coordonner les initiatives du Ministère à celles des autres ministères. Le Ministère doit, au moment où il exerce un contrôle sur l'innovation technologique pour permettre, le cas échéant, au gouvernement d'intervenir sur le plan réglementaire, tenir compte des répercussions, au niveau des politiques sociales, que pourraient avoir de tels développements. Améliorer l'accès des entreprises aux renseignements sur les brevets demeure une initiative louable qui permettra de favoriser l'innovation technologique au sein du processus de développement industriel. C'est donc dire que les efforts déployés à ce chapitre doivent se poursuivre avec plus de vigueur.

La priorité 3 porte essentiellement sur l'amélioration des activités liées à la prestation de conseils aux consommateurs et à la défense de leurs intérêts, ainsi que de celles qui visent à inciter les intervenants du marché à se conformer volontairement aux lois et règlements -- et à permettre au Ministère d'avoir recours, le cas échéant, à des mesures coercitives particulières --, en mettant l'accent sur l'efficacité et la visibilité. Pour que le gouvernement fédéral soit en mesure de coordonner les efforts déployés par les divers ordres de gouvernement et par le secteur privé, le Ministère voudra peut-être analyser l'influence qu'il exerce sur l'élaboration des grandes politiques d'autres ministères fédéraux qui influent sur les consommateurs et sur le marché. Le Ministère doit, en adoptant la perspective de ceux qui se situent du côté de la demande, continuer de jouer un rôle actif auprès des utilisateurs finaux, et au niveau de la consommation finale. Les initiatives du Ministère appuient le rôle directeur qui incombe au gouvernement fédéral dans des domaines connexes. Une recherche plus poussée sur l'application des nouvelles technologies de la communication et de l'information en vue d'améliorer les services offerts au public et les relations avec celui-ci permettra de mettre en valeur le rôle d'agent de facilitation qu'assume le gouvernement.

Une meilleure utilisation des ressources au sein du Ministère, axée sur l'efficacité et l'économie, sous-tend la priorité 4. Pour atteindre cet objectif louable, il conviendra de continuer à accroître la productivité grâce à une planification et à une évaluation améliorées des programmes, à la bureautique, à la privatisation, etc. Il conviendra également de réduire le fardeau administratif imposé par les organismes centraux et de mettre en œuvre un programme cohérent d'amélioration de la productivité.

ANNEXE

Les tendances relatives aux dépenses effectuées par les provinces dans des domaines d'intérêt pour Consommation et Corporations Canada

Les renseignements présentés ci-dessous ont été compilés afin d'évaluer les tendances actuelles relatives aux dépenses effectuées par les provinces dans des domaines d'intérêt pour le Ministère. Les chiffres sont incomplets pour les raisons mentionnées dans le paragraphe suivant. La présente analyse préliminaire pourrait sans doute servir de base à une recherche plus approfondie.

Il est difficile de tirer des conclusions définitives sur les dépenses, liées aux domaines d'intérêt du Ministère, qui s'effectuent à travers le pays, en raison de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les suivants :

- a) dans certains cas, du financement exceptionnel masque les tendances;
- b) les changements survenus dans les mandats des ministères entre 1980 et 1984 influent sur la précision des tendances;
- c) les mandats des ministères varient d'une province à l'autre, et certaines provinces, plus petites, obtiennent les crédits nécessaires aux activités liées aux domaines d'intérêt du Ministère de ministères plus importants.

En dépit de ces facteurs restrictifs, il est possible de dégager de l'analyse des tendances relatives aux dépenses effectuées par les provinces les éléments suivants :

- a) Sauf lorsque la structure des ministères a été modifiée, les prévisions de dépenses sont demeurées relativement stables entre 1980 et 1984, seule une faible augmentation annuelle ayant été enregistrée dans la plupart des cas. Ainsi, bien que les gouvernements provinciaux aient augmenté quelque peu leurs budgets en ce qui a trait aux activités d'intérêt pour le Ministère, aucune majoration substantielle n'est survenue. La Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont tous des ministères de la Consommation et des Corporations ou l'équivalent, et ces provinces ont enregistré une augmentation graduelle de leurs dépenses à ce titre. Les dépenses effectuées par la Colombie-Britannique, l'Alberta et, surtout, l'Ontario sont supérieures à celles des autres provinces, ce qui témoigne du fait que l'on a un préjugé favorable à l'égard

du milieu des affaires dans ces provinces, sans compter qu'elles regroupent un grand nombre de consommateurs et d'entreprises.

- b) Des changements importants ont été apportés à la structure des ministères dans certaines provinces entre 1980 et 1984. De telles restructurations pourraient résulter du fait que l'on a adopté de nouvelles priorités, ou qu'elles ont été modifiées. Le gouvernement de la Saskatchewan a transformé son ministère de la Consommation en ministère de la Consommation et des Corporations, ce qui a entraîné une forte augmentation de ses crédits. Le gouvernement du Manitoba, tout comme celui de Terre-Neuve, a transféré la responsabilité de l'Environnement à d'autres ministères. Par suite de ces remaniements, le ministère manitobain chargé des questions relatives à la consommation et aux corporations a pris de l'ampleur, tandis que, à Terre-Neuve, c'est tout à fait l'inverse qui s'est produit. Cette situation pourrait fort bien refléter une réorientation des priorités dans ces deux provinces, puisque Terre-Neuve en particulier doit s'attaquer au chômage et à l'exploitation des ressources pétrolières au large de ses côtes. Au Québec, le logement s'est ajouté aux responsabilités de l'ancien ministère des Consommateurs, des Coopératives et Institutions financières, qui s'est modifié pour devenir le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, ce qui a amené une forte augmentation du budget de ses dépenses. Les autres provinces n'englobant pas le logement parmi les postes budgétaires liés aux domaines d'intérêt du Ministère, il est difficile de pousser plus loin les comparaisons.

C'est donc dire, en somme, que les dépenses liées aux activités d'intérêt pour le Ministère ont tendance à augmenter, même si, généralement, les majorations sont faibles. Les chiffres n'indiquent pas de modifications brusques des dépenses, sauf dans le cas où il y a eu réorientation du ministère. L'ampleur du budget consacré aux activités liées aux domaines d'intérêt pour le Ministère reflète généralement l'importance du secteur des affaires et du marché des consommateurs.

Les tendances relatives aux dépenses effectuées par les
provinces dans des domaines d'intérêt pour Consommation et Corporations Canada

(% du total des dépenses provinciales)

Province	Ministère	1980	1981	1982	1983	1984
C.-B.	Consommation et Corporations	0,27	0,27	0,27 *	n. c.	n. c.
Alberta	Consommation et Corporations	0,21	0,20	0,51 ¹	0,22 *	0,26 *
Sask.	Consommation	n. c.	0,08			
	Consommation et Corporations			0,18	0,19 *	n. c.
Manitoba	Consommation, Corporations et Environnement	n. c.	0,14 ²			
	Consommation et Corporations			0,16 ³	0,17 *	n. c.
Ontario	Consommation et Commerce	0,44	0,45	0,44	0,48	n. c.
Québec	Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	0,14	0,14			
	Habitation et Protection du consommateur			1,06 * ⁴	1,20 *	1,30 *
N.-B.	Consommation et Corporations ⁵	n. c.	0,02	0,02 *	0,02 *	0,05 *
N.-É.	Consommation	0,08	0,10	0,12	0,12 *	0,12 *
I.-P.-É.	Services aux consommateurs et Corporations ⁶	n. c.	0,07	0,07 *	0,07 *	0,08 *
Terre-Neuve	Consommation et Environnement ⁷	0,14	0,13			
	Protection du consommateur ⁸			0,06	0,06	n. c.

* Prévisions de dépenses, et non chiffres réels.

n. c. Non connu.

1. Financement exceptionnel, environ 20 millions de dollars.

2. Chiffre approximatif seulement, moins les articles liés à l'Environnement.

3. Transfert de la responsabilité de l'Environnement à d'autres ministères.

4. Comprend les articles liés à l'habitation pour 1982, d'une valeur de plus de 200 millions de dollars par an.

5. Relève du ministère de la Justice.

6. Relève du ministère des Affaires communautaires et de la Justice (Procureur général).

7. Chiffre approximatif seulement, moins les articles liés à l'Environnement.

8. Le ministère de la Consommation et de l'Environnement ayant été aboli, un nouvel article a été ajouté au budget du ministère de la Justice.

Source : Comptes publics ou prévisions de dépenses des provinces.

